

COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE EUROPÉENNE
COMMISSION

**Les problèmes
de
main-d'œuvre
dans la
Communauté
en 1967**

AVRIL 1967

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Commission

Les problèmes
de main-d'œuvre
dans la Communauté en 1967

Bruxelles, avril 1967

Sommaire

INTRODUCTION	7
PREMIERE PARTIE — <i>L'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté en 1966</i>	9
A. <i>Tendances générales</i>	
B. <i>Tendances d'évolution par branches d'activité et professions</i>	
Agriculture	22
Construction	25
Métaux	29
Chimie	33
Textile et vêtement	36
Alimentation	42
Services	45
Transports	51
Manœuvres	53
C. <i>Tendances d'évolution par régions</i>	55
DEUXIEME PARTIE — <i>Les perspectives d'évolution du marché de l'emploi en 1967</i>	73
A. <i>Pays à pénuries et disponibilités limitées</i>	
1. Belgique	75
2. Allemagne	78
3. France	81
4. Luxembourg	85
5. Pays-Bas	86
B. <i>Pays à excédents localisés</i>	
Italie	89
TROISIEME PARTIE — <i>Problèmes et mesures</i>	93
A. <i>Dispositions d'ordre interne</i>	93
B. <i>Mouvements internationaux de main-d'œuvre</i>	103
C. <i>Collaboration communautaire</i>	104
<i>Graphique n° 1</i> — Situation et perspectives de la population active par rapport à la population totale (1966 - 1980)	109
<i>Graphique nos 2 et 3</i> — Evolution de la production, de l'emploi salarié et de la production par salarié	110

<i>Graphique n° 4</i> — L'évolution de l'emploi dans la Communauté	115
<i>Graphique n° 5</i> — Evolution de l'emploi total par secteurs	116
<i>Graphiques nos 6 à 11</i> — Evolution du marché de l'emploi	117
<i>Tableaux des déficits et excédents de main-d'œuvre par profession et région (estimations prévisionnelles pour 1967)</i>	
Belgique	123
Italie	129
Luxembourg	131

Introduction

Comme elle le fait chaque année depuis 1960, la Commission a procédé, au début de 1967, à un examen des problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté. Cet examen a été effectué en collaboration avec les experts des ministères du Travail des Etats membres, le comité d'experts en conjoncture de la Commission et, en outre, avec les experts des organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs.

Le présent rapport — le huitième de la série — tient compte des observations et des avis recueillis au cours de ces consultations. Il dégage les tendances générales de l'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté au cours de l'année écoulée, ainsi que les tendances d'évolution par pays, par branches d'activité et par régions. En outre, il indique les perspectives de l'évolution de ce marché en 1967 et fournit certaines estimations prévisionnelles des besoins et des disponibilités de main-d'œuvre. Enfin, compte tenu de ces perspectives et des mesures appliquées ou envisagées par les Etats membres, le rapport suggère certains moyens de favoriser une occupation optimale de la main-d'œuvre et, par là, l'essor économique et le progrès social.

PREMIÈRE PARTIE

L'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté en 1966

A. TENDANCES GENERALES

1. Les estimations faites il y a un an laissaient prévoir que l'expansion économique pourrait s'accélérer légèrement dans la Communauté en 1966 et que le produit brut de la Communauté, en termes réels, augmenterait probablement de 4,5 % environ par rapport à l'année précédente. En outre, l'évolution alors prévisible de la production ne paraissait pas devoir entraîner de modification sensible sur le marché de l'emploi des Etats membres.

Les faits ont vérifié, pour l'essentiel, ces estimations. En effet, le rythme de l'expansion économique a, au total, quelque peu progressé, tout en accusant certaines différences d'évolution d'un pays à l'autre. Alors que le produit brut de la Communauté, en termes réels, ne s'était accru que de 4 % environ de 1964 à 1965, il s'est élevé, en comparaison annuelle, de 4,5 %, chiffre prévu, en 1966. De même, la production industrielle, calculée d'après l'indice de l'Office statistique des Communautés européennes, a eu une croissance plus rapide que l'année précédente : elle s'est élevée à environ 5 % de 1965 à 1966 contre 4,5 % de 1964 à 1965.

Cependant, cette évolution favorable de l'activité économique n'a pas eu exactement les effets qu'on pouvait en attendre sur la situation de la main-d'œuvre. De façon assez générale, une tendance à la détente sur le marché de l'emploi a, en effet, prédominé au cours de l'année écoulée en s'accroissant assez nettement durant le deuxième semestre. Cette détente a concerné tout particulièrement l'Allemagne et les Pays-Bas dont le marché de l'emploi avait connu durant plusieurs années des tensions très vives et de fortes pénuries de travailleurs. On constate aussi une détente mais nettement plus faible en Belgique, et encore moindre en France. La situation de l'emploi n'avait d'ailleurs enregistré dans ces deux derniers pays que des déséquilibres localisés. Au Luxembourg, à la fin de l'année 1966, est apparue également une atténuation des déséquilibres de l'emploi, alors que depuis longtemps prédominait dans ce pays une situation de plein emploi, voire de sur-emploi. Enfin, l'Italie a enregistré en 1966 des effets favorables de l'évolution économique sur le niveau du chômage.

Comme on le constate généralement, la tendance au ralentissement de l'activité, avant de se répercuter sur le volume des effectifs, fait d'abord sentir ses effets sur le nombre des vacances d'emploi déclarées par les entreprises, sur les réductions des horaires de travail et le chômage partiel. C'est ainsi qu'au total, dans la Communauté, le nombre des offres d'emploi non satisfaites qui s'était maintenu en 1964 et 1965 à un niveau très élevé, dépassant 800.000 unités, a marqué en 1966 une très nette diminution. En même temps, le chômage a eu tendance à augmenter, dans la plupart des Etats membres, à l'exception de l'Italie où il a marqué, au contraire, une diminution appréciable.

D'après les données actuellement disponibles, la population totale de la Communauté a augmenté en 1966 un peu moins que l'année précédente, soit de 0,9 %; et la popula-

tion active n'a marqué qu'un très léger accroissement. Si, dans l'ensemble, les écarts importants qui existaient en 1965 entre les besoins et les disponibilités de travailleurs ont perdu de leur amplitude en 1966, il n'en subsiste pas moins des déséquilibres localisés de l'emploi, surtout qualitatifs, qui posent aux Etats membres des problèmes d'adaptation et de qualification professionnelles ainsi que de meilleure répartition géographique des disponibilités de main-d'œuvre.

2. Les constatations générales qui précèdent sont complétées, ci-après, par quelques indications sur les situations propres à chacun des six Etats.

En *Belgique*, après une reprise passagère au cours du premier trimestre, le rythme d'expansion économique s'est à nouveau progressivement ralenti. La production n'a marqué qu'un accroissement relativement faible tandis que la productivité a enregistré des progrès plus rapides, de sorte que le mouvement de détente sur le marché de l'emploi s'est poursuivi. Dans plusieurs secteurs, le degré d'utilisation des capacités productives a encore baissé et l'activité a accusé une tendance à descendre au-dessous du niveau de l'année précédente. Au total, pendant toute l'année, les disponibilités de main-d'œuvre ont été un peu plus importantes qu'en 1965.

Cependant, on estime que la population active a augmenté d'environ 25.000 personnes en 1966 (3.790.000 personnes contre 3.765.000 en 1965) et que les effectifs salariés se sont élevés d'environ 33.000 travailleurs. Ces chiffres montrent, d'une part, qu'on continue à puiser, comme les années précédentes, dans les ressources potentielles et non apparentes de main-d'œuvre et que, d'autre part, le glissement de l'activité indépendante vers l'activité salariée continue à se faire sentir.

En *Allemagne*, l'essor conjoncturel qui a débuté vers la fin de 1963 s'est atténué depuis la fin de 1965. A partir de ce moment, l'expansion de la demande a progressivement diminué. Depuis le milieu de 1966, la demande s'est même amenuisée en termes absolus dans certaines branches d'activité de sorte qu'un nombre croissant d'entreprises ont été obligées de réduire leurs effectifs et leurs investissements. C'est ainsi qu'une enquête effectuée dans 38 branches d'activité entre juin et août 1966 fait ressortir que, dans les deux tiers des entreprises intéressées, l'emploi a décliné.

Par suite de l'affaiblissement général de la conjoncture, le produit national brut, en termes réels, a progressé de 2,7 % seulement en 1966, après avoir augmenté de 4,8 % en 1965 et de 6,6 % en 1964. Le taux de croissance atteint en 1966 se situe ainsi à un niveau inférieur à celui de certaines années antérieures où la conjoncture avait connu une accalmie similaire (1958 : + 3,3 %; 1963 : + 3,2 %).

Le refroidissement marqué du climat d'investissement a joué un rôle déterminant dans le fléchissement du rythme de croissance. Les investissements globaux dans la construction se sont affaiblis. Depuis le printemps de 1966, la demande a régressé nettement tant dans le bâtiment que dans les travaux publics. Cette évolution mérite d'être soulignée, car la construction avait été, dans les périodes précédentes d'accalmie, un facteur habituellement stimulant de la conjoncture.

Celle-ci n'a reçu de fortes impulsions que de la demande extérieure. Atteignant environ 8 milliards de DM, l'excédent de la balance commerciale en 1966 a dépassé de près

de sept fois le niveau enregistré en 1965 : un excédent de cette importance n'avait été obtenu jusqu'ici dans aucune des années précédentes.

Une évolution plus modérée de l'offre a été le corollaire de l'affaiblissement de la demande globale. Contrairement à 1965, les faibles augmentations de la production n'ont pu être attribuées que dans quelques branches d'activité à des goulots d'étranglement des capacités. La production industrielle, qui reflète le mieux les tendances d'évolution, s'est accrue en 1966 de 1,3 %, au lieu de 6 % environ en 1965.

Si l'on considère les principales industries, il faut noter que c'est celle des biens d'investissement (dont la définition statistique correspond à peu près à la notion plus large de l'industrie des métaux) qui a été particulièrement touchée par l'affaiblissement conjoncturel. Les facteurs modérateurs se sont surtout manifestés dans la construction mécanique et dans l'industrie électrique.

En outre, depuis le milieu de 1966, l'évolution plus calme des revenus des ménages, qui s'était d'abord traduite par une augmentation ralentie de la demande dans le commerce de détail, a également entraîné des réductions de production dans l'industrie des biens de consommation. L'industrie textile qui, en raison de ses effectifs toujours élevés, est particulièrement intéressante du point de vue de la politique de l'emploi a ressenti très nettement les incidences modératrices, étant donné que le ralentissement conjoncturel et la faiblesse structurelle de cette industrie ont joué dans le même sens.

Parallèlement au ralentissement observé sur les marchés de produits fabriqués, les tensions sur le marché de l'emploi ont diminué, notamment au cours du deuxième semestre 1966. Les enquêtes effectuées auprès des employeurs font ressortir de façon particulièrement nette la diminution des besoins en main-d'œuvre pour des raisons conjoncturelles. Cette diminution se reflète notamment dans l'emploi dégressif de travailleurs étrangers.

La situation de la main-d'œuvre tend ainsi à se normaliser; en même temps, la structure de l'emploi redevient plus souple. D'une part, la « thésaurisation » de la main-d'œuvre n'atteint plus l'ampleur des années précédentes, d'autre part, les besoins des branches économiques qui jusqu'ici avaient accusé des pénuries aiguës en main-d'œuvre, ont pu être mieux couverts. Ainsi, une bonne proportion des travailleurs licenciés dans l'industrie ont pu être absorbés par d'autres secteurs d'activité notamment par les services.

Au cours de l'année 1966, la hausse des salaires s'est ralentie. Les augmentations conventionnelles des salaires horaires, rendues effectives l'année passée, s'élèvent en moyenne à 6,9 %. Par rapport à 1965, le niveau global des salaires conventionnels a augmenté de 7 % (base horaire). L'affaiblissement de la conjoncture s'est répercuté sur les salaires effectifs (en raison notamment de la réduction des heures de travail supplémentaires et du travail à temps partiel qui s'est accru vers la fin de l'année). Les salaires effectifs ont augmenté en 1966 de 7,2 % au lieu de 9 % en 1965.

Comme en 1965, le nombre des conventions collectives renouvelées en 1966 en ce qui concerne les réductions de travail, a été relativement peu élevé; elles intéressent environ 1,5 million de travailleurs. Il y a lieu de mentionner, en particulier, les conventions pour l'industrie du textile (réduction à 41 heures), les hôpitaux privés ainsi que

certaines branches du commerce de gros et de détail (42,5 heures), l'industrie du bois (41 heures), l'industrie des articles de caoutchouc (40 heures), l'alimentation (40 à 44 heures) et l'agriculture (46 heures).

Pour près d'un million de salariés, les réductions de la durée du travail ci-dessus mentionnées entreront en vigueur, soit en 1967 (par exemple dans l'industrie du textile et dans les hôpitaux privés), soit en 1968 ou seulement en 1969.

Compte tenu des conventions collectives conclues au cours des années antérieures, des réductions de travail intéressant environ 3 millions de salariés ont été rendues effectives en 1966, entre autres, dans l'industrie du fer et de l'acier, l'industrie du cuir, la confiserie et la chocolaterie, une grande partie du commerce ainsi que dans l'industrie du bois. L'entrée en vigueur des réductions de la durée du travail a été reportée — dans la transformation des métaux et dans plusieurs branches importantes de l'artisanat de cette industrie. A partir de 1967, la semaine de 40 heures sera applicable pour 5,5 millions de travailleurs salariés et la semaine de 41 heures pour environ 2,5 millions de travailleurs.

Du fait de l'utilisation plus faible des capacités productives, le progrès escompté de la productivité (mesurée en fonction de l'évolution du produit intérieur brut par heure ouvrée) a été plus faible qu'en 1965 (+ 3,6 % au lieu de 4,5 %). Il en résulte à nouveau une contradiction entre la hausse plus forte des salaires et l'augmentation moins élevée de la productivité. Cette évolution a contribué au fait que la hausse des prix, en dépit d'un ralentissement de la demande par rapport à l'offre — mis à part les prix alimentaires qui sont restés stables par suite d'une offre accrue — s'est encore poursuivie.

En France, l'activité économique a atteint un niveau élevé en 1966. L'accroissement de la production industrielle (bâtiment exclu) a été sensiblement plus marqué que l'année précédente (7 % environ contre 1,4 %). Le produit national brut en volume a progressé également en 1966 d'environ 5 %, contre 3,4 % en 1965.

L'évolution du marché de l'emploi en 1966 se caractérise globalement, d'après les données corrigées des variations saisonnières, par un accroissement des demandes et des offres d'emploi non satisfaites pendant la majeure partie de l'année; toutefois, au cours des derniers mois de 1966, une certaine stabilisation des offres s'est produite alors que les demandes ont continué d'augmenter.

Cette augmentation du nombre des demandes d'emploi non satisfaites, plus accusée en fin d'année, résulte, d'une part, de l'accroissement démographique, et d'autre part, des modifications de structures notamment des concentrations, des fusions et des décentralisations réalisées par les entreprises industrielles, notamment de la production des métaux. Enfin, le plafonnement d'activité enregistré dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics, qui constitue traditionnellement une des principales sources de recrutement de main-d'œuvre, n'a pas permis de réaliser un nombre de placements aussi important que lors des années précédentes. On a observé en 1966, parmi les demandeurs d'emploi, un nombre relativement important de cadres et de personnel de maîtrise ainsi que des travailleurs âgés. Le nombre des chômeurs totaux secourus par les Fonds de chômage s'est également accru au cours de l'année 1966. Cette situation s'explique

notamment par le fait que les opérations de reconversion des entreprises ont entraîné, dans certaines branches et régions, des difficultés d'adaptation et de reclassement du personnel disponible.

L'accroissement du nombre des offres non satisfaites est dû à la poursuite de l'expansion dans la plupart des principales branches professionnelles à l'exception de la construction de logements.

La progression générale du niveau de l'emploi se trouve confirmée par un accroissement modéré des effectifs, par un allongement de la durée du travail qui, en moyenne annuelle, a été plus élevée en 1966 qu'en 1965, des variations sensibles s'étant toutefois produites d'un trimestre à l'autre. Enfin, on note une forte diminution du chômage partiel indemnisé. Toutefois, cette progression de l'emploi ne paraît pas avoir permis l'occupation de toutes les catégories de travailleurs intéressés, en particulier des nombreux jeunes issus des générations d'après-guerre.

Cependant, il y a lieu de souligner à nouveau que l'insuffisance des disponibilités en main-d'œuvre qualifiée et spécialisée et la désaffection marquée de la main-d'œuvre nationale pour occuper certains emplois ont continué de nécessiter un recours encore appréciable à l'immigration, en particulier en agriculture et dans le forestage et dans les secteurs industriels du bâtiment, de la transformation des métaux et des mines et carrières. Le nombre des travailleurs étrangers permanents introduits et placés en 1966 est en diminution par rapport à celui enregistré en 1965, en raison notamment de la régression des besoins exprimés par l'industrie du bâtiment et des travaux publics. Le nombre des travailleurs étrangers saisonniers est également en diminution par rapport à celui de l'année 1965, principalement du fait de la baisse des besoins en main-d'œuvre agricole.

En *Italie*, l'évolution conjoncturelle de l'activité économique a été plus nettement orientée à l'expansion que l'année précédente. La production industrielle (à l'exclusion de la construction) a accusé une croissance particulièrement rapide (11,2 %) de 1965 à 1966. Le produit national brut réel a progressé en 1966 de 5,5 % par rapport à l'année précédente, contre 3,4 % en 1965.

A ce développement de la production a correspondu un accroissement rapide de la productivité horaire et une augmentation du nombre total d'heures travaillées tant par rapport à l'année précédente qu'en cours d'année. Par ailleurs, la tendance à l'allongement de la durée moyenne du travail par personne occupée, déjà observée un an plus tôt, s'est poursuivie.

D'une manière générale, le nombre des salariés a diminué de 1 % environ en 1966, alors qu'il s'était réduit de 2,6 % de 1964 à 1965. Dans l'industrie, la réduction qui était de — 3,3 % en 1965, s'est poursuivie en 1966 (— 1,3 %). Dans l'agriculture, la tendance structurelle à la réduction des effectifs a repris en 1966 (— 6%), alors que, dans les services, le nombre des salariés a eu, au contraire, de nouveau tendance à augmenter (+ 1,3 %).

Au total, le nombre des chômeurs (1^e et 2^e classes) inscrits dans les bureaux de placement du ministère du Travail a diminué de près de 4,3 % à la fin d'avril et de 8 % environ à la fin d'octobre 1966 par rapport à l'année précédente, passant entre ces deux dates de 1.124.050 unités à 1.033.038 unités.

L'évolution des effectifs salariés du chômage varie selon les branches d'activité. On peut noter que dans les industries extractives qui occupaient encore en 1966 260.000 mineurs, la réduction d'effectifs atteint 7 % par an environ depuis 1963. Toutefois, le chômage a diminué dans ces industries (il représentait à peine 5 % des effectifs en septembre 1966). Dans la sidérurgie, on enregistre un développement très net de l'activité et une diminution très sensible du chômage. Par contre, dans les transports, on note une légère augmentation du chômage.

Au *Luxembourg*, le marché du travail qui a été caractérisé pendant plusieurs années par un état de suremploi et un afflux important de main-d'œuvre étrangère, s'est nettement ressenti, surtout à partir de l'automne 1966, d'une stagnation de la production industrielle due essentiellement au fléchissement de la demande mondiale en produits sidérurgiques. Dès la fin de 1966, les tensions sur le marché de l'emploi se sont nettement relâchées en raison surtout des mesures de rationalisation prises par les entreprises sidérurgiques. D'après l'indice national, la production industrielle aurait subi une baisse de plus de 3 % par rapport à l'année précédente. Il faut toutefois prendre en considération le fait que cet indice ne tient pas compte de l'évolution favorable de l'activité dans certaines entreprises nouvelles particulièrement importantes relevant de l'industrie chimique. Au total, la production industrielle pourrait avoir très légèrement augmenté. Compte tenu de la variation de la valeur ajoutée dans le secteur des services, le produit national brut à prix constants a néanmoins progressé de près de 2 %, au lieu de 1,5 % environ en 1965.

Le ralentissement de l'activité a entraîné une certaine instabilité de l'emploi et une baisse prononcée des besoins en main-d'œuvre. Si le plein emploi a pu être cependant maintenu, en général, il faut noter que ce résultat n'a pu être atteint que par une politique prudente en matière d'admission des travailleurs étrangers.

Un autre fait qui mérite d'être signalé est celui de la diminution des offres d'emploi se rapportant à des travailleurs qualifiés (surtout dans le secteur de la transformation des métaux). Ce fait s'explique par la situation économique existant dans les régions frontalières industrielles, situation qui a provoqué un afflux de travailleurs frontaliers vers le Luxembourg à un moment où les possibilités d'emploi présentaient encore un attrait pour certaines catégories de travailleurs étrangers. Le volume des places vacantes s'en est trouvé brusquement diminué, de sorte que les services de l'emploi ont éprouvé, vers la fin de l'année, certaines difficultés à placer ou à reclasser les candidats au travail.

Aux *Pays-Bas*, le trait marquant de l'évolution économique en 1966 a été l'affaiblissement conjoncturel qui s'est affirmé depuis l'été. Toutefois, la production industrielle (y compris la construction) a progressé, d'une année à l'autre, dans la même mesure qu'en 1965. Par contre, la production dans le secteur des services a été marquée par un ralentissement assez sensible. Pour l'ensemble du produit national brut à prix constants, le taux de croissance aura été de 4,5 % environ au lieu de 5,4 % en 1965. Si les tensions très vives qui existaient depuis plusieurs années sur le marché de l'emploi n'ont guère diminué jusqu'à l'été, une atténuation progressive des pénuries s'est par la suite manifestée.

Les offres d'emploi non satisfaites qui atteignaient encore près de 120.000 unités à la fin d'avril 1966, ne s'élevaient plus qu'à 103.190 unités à la fin d'octobre 1966, soit une diminution de près de 14 % par rapport à la fin d'octobre 1965. Cette tendance décroissante s'accuse nettement en fin d'année, alors qu'en même temps, le

nombre des demandes d'emploi et des chômeurs augmente. Ainsi, le nombre des chômeurs qui était de 30.660 à la fin d'avril 1966 est passé à 42.822 unités à la fin d'octobre 1966, accentuant encore son mouvement de hausse en fin d'année. A la fin de décembre 1966, le nombre des chômeurs masculins, après correction saisonnière, était de 56.000, contre 30.000 seulement à la fin de mai 1966, alors que les offres d'emploi masculins étaient respectivement, à ces deux dernières dates, de 51.000 et de 84.000 unités.

La moyenne annuelle de la réserve de main-d'œuvre masculine enregistrée est passée de 30.400 unités en 1965 à 39.700 en 1966.

Parmi les branches plus particulièrement concernées par cette évolution, il faut mentionner notamment la construction, où l'accroissement du chômage en valeur absolue a été la plus forte, la métallurgie, les industries textiles et du vêtement, le secteur des services.

Dans l'ensemble, l'accroissement du nombre des salariés n'aura pas atteint 1,5 % de 1965 à 1966 au lieu de 2 % environ de 1964 à 1965.

Traits caractéristiques de l'évolution

3. L'évolution conjoncturelle de la main-d'œuvre a accusé les traits suivants au cours de l'année 1966 et notamment durant le deuxième semestre :

- tendance générale croissante des disponibilités de main-d'œuvre;
- tendance générale décroissante des offres d'emploi non satisfaites;
- enfin, stabilisation du nombre de placements, et tendance à la baisse à l'automne.

a) *TENDANCE GENERALE CROISSANTE DES DISPONIBILITES DE MAIN-D'ŒUVRE*

Les tableaux 1 et 2 montrent que, dans la plupart des Etats membres, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites et celui des chômeurs ont marqué aux dates de référence en 1966 (fin avril et fin octobre) une augmentation plus ou moins accusée, à l'exception de l'Italie où ils ont au contraire diminué.

Pour les quatre pays figurant au tableau 1, le nombre total des demandes d'emploi non satisfaites a marqué une diminution à la fin d'avril 1966 par rapport à l'année précédente (— 48.000 unités, soit — 3 %) ainsi qu'à la fin d'octobre 1966, mais relativement faible (— 8.900 unités, soit — 0,6 %). Ce résultat global est fortement influencé par la composante concernant l'Italie qui, contrairement aux autres Etats membres, enregistre, surtout à la fin d'octobre 1966, une diminution très sensible du nombre des demandes par rapport à l'année précédente (— 107.000 unités), ce qui fait plus que compenser l'augmentation constatée dans les autres Etats membres, qui, d'ailleurs, s'accroît en fin d'année.

Quant au nombre des chômeurs, il s'élevait au total pour la Communauté à un niveau légèrement inférieur à celui de l'année précédente : 1.482.000 unités en avril (— 42.800 unités, soit — 3 %); 1.432.000 unités en octobre (— 15.000 unités, soit — 1 %). Ici encore, le volume total du chômage est fortement influencé par la baisse appréciable enregistrée en Italie. Dans la plupart des Etats membres, le chômage a marqué, surtout au quatrième trimestre, une tendance nettement croissante.

TABLEAU 1

Demandes d'emploi ⁽¹⁾ *non satisfaites dans la Communauté (1964 - 1965 - 1966)*
Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Dates	Belgique (²)	Allemagne (³)	France (⁴)	Italie (⁵)	Luxembour- bourg (⁶)	Pays-Bas (⁷)
<i>Fin avril</i>						
1964	62.132	261.440		1.140.345	—	33.240
1965	67.627	230.935		1.282.316	—	38.887
1966	79.584	230.776		1.219.863	—	41.276
<i>Différence</i> 1965-1964						
— en unités	+ 5.495	— 30.505		+141.971	—	+ 5.647
— en %	+ 8,8	— 11,7		+ 12,4	—	+ 17,0
<i>Différence</i> 1966-1965						
— en unités	+ 11.957	159		— 62.453	—	+ 2.389
— en %	+ 17,7	0,1		— 4,9	—	+ 6,1
<i>Fin octobre</i>						
1964	60.955	223.514		1.214.913	—	34.801
1965	72.290	192.806		1.228.343	—	37.384
1966	80.108	268.532		1.121.212	—	52.074
<i>Différence</i> 1965-1964						
— en unités	+ 11.335	— 30.708		+ 13.430	—	+ 2.583
— en %	+ 18,6	— 13,7		+ 1,1	—	+ 7,4
<i>Différence</i> 1966-1965						
— en unités	+ 7.818	+ 75.726		—107.131	—	+ 14.690
— en %	+ 10,8	+ 39,3		— 8,7	—	+ 39,3

(¹) Personnes recherchant un emploi, inscrites auprès des bureaux de main-d'œuvre et exerçant ou non une activité.

(²) Pour la Belgique, sont considérés comme demandeurs d'emploi, les chômeurs complets indemnisés à aptitude normale et à aptitude réduite et les inscrits volontairement, y compris les chômeurs occupés par les pouvoirs publics.

(³) Pour l'Allemagne, les chiffres comprennent les chômeurs et les autres demandeurs d'emploi.

(⁴) Voir tableau 2. Pour la France, les demandes d'emploi non satisfaites ne comprennent que des personnes sans emploi (chômeurs).

(⁵) Pour l'Italie, total des 5 classes de demandeurs d'emploi : 1. chômeurs ayant déjà eu un emploi; 2. jeunes de moins de 21 ans ou renvoyés de l'armée et autres personnes à la recherche d'un premier emploi; 3. ménagères à la recherche d'un emploi; 4. pensionnés à la recherche d'un emploi; 5. travailleurs ayant un emploi et recherchant un autre emploi.

(⁶) Chiffres négligeables.

(⁷) Pour les Pays-Bas, total des « werkzoekenden » (personnes à la recherche d'un emploi).

Nota : voir page 21 : réserves concernant les données statistiques.

TABLEAU 2

Chômeurs (1) dans la Communauté (1964 - 1965 - 1966)

Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Date	Belgique (2)	Allemagne	France (3)	Italie (4)	Luxembourg (5)	Pays-Bas (6)
<i>Fin avril</i>						
1964	50.427	146.634	114.312	1.021.424	—	23.187
1965	54.230	126.862	141.820	1.174.547	—	27.923
1966	61.054	121.288	145.544	1.124.050	—	30.660
<i>Différence 1965-1964</i>						
— en unités	+ 3.803	— 19.772	+ 27.508	+153.123	—	+ 4.736
— en %	+ 7,5	— 13,5	+ 24,1	+ 15,0	—	+ 20,4
<i>Différence 1966-1965</i>						
— en unités	+ 6.824	— 5.574	+ 3.724	— 50.497	—	+ 2.737
— en %	+ 12,6	— 4,4	+ 2,6	— 4,3	—	+ 9,8
<i>Fin octobre</i>						
1964	46.828	111.462	119.323	1.101.470	—	25.710
1965	52.661	92.231	147.295	1.127.631	—	27.870
1966	58.443	145.804	153.655	1.033.038	—	41.716
<i>Différence 1965-1964</i>						
— en unités	+ 5.833	— 19.231	+ 27.972	+ 26.161	—	+ 2.160
— en %	+ 12,5	— 17,3	+ 23,4	+ 2,4	—	+ 8,4
<i>Différence 1966-1965</i>						
— en unités	+ 5.782	+ 53.573	+ 6.360	— 94.593	—	+ 13.846
— en %	+ 11,0	+ 58,1	+ 4,3	— 8,4	—	+ 49,7

(1) Personnes effectivement sans emploi, inscrites auprès des bureaux de main-d'œuvre.

(2) Pour la Belgique, les chiffres comprennent les chômeurs complets (à aptitude normale et à aptitude réduite), à l'exclusion de ceux qui sont occupés provisoirement par les pouvoirs publics et des inscrits volontairement.

(3) Pour la France, les chiffres concernent les demandes d'emploi non satisfaites (demandes émanant de personnes sans emploi). Le nombre des chômeurs secourus par l'intermédiaire des fonds d'aide aux travailleurs sans emploi s'élevait à : fin avril 1966 : 37.491 ; fin octobre 1966 : 34.333. Nombre de ces fonds : environ 800 en 1965 et 790 en 1966. Le nombre des bénéficiaires de l'assurance-chômage gérée par les caisses A.S.S.E.D.I.C. (Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) est sensiblement plus élevé fin avril : 1966 : 53.440 ; fin octobre 1966 : 47.367 ; en moyenne pour 1966 : 50.164.

(4) Total des deux premières classes de demandeurs d'emploi inscrits dans les bureaux de placement (Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale). La moyenne des quatre enquêtes trimestrielles par sondage sur la population active effectuées par l'ISTAT (Institut central de la Statistique) donne un total de chômeurs proprement dits beaucoup moins élevé (en milliers) : 1963 : 504 ; 1964 : 549 ; 1965 : 721 ; 1966 : 769.

(5) Chiffres négligeables.

(6) A l'exclusion des chômeurs occupés par les pouvoirs publics.

Nota : voir p. 21 : réserves concernant les données statistiques.

En Belgique, l'évolution du nombre des chômeurs et des demandeurs d'emploi a poursuivi son mouvement ascendant. La différence entre les données chiffrées, d'une année à l'autre, est déjà supérieure en avril 1966 à la différence entre 1965 et 1964, tant en chiffres absolus qu'en pourcentage. En octobre, la différence est moins marquée.

TABLEAU 3

Evolution du chômage par rapport à la main-d'œuvre civile (1)

(en % et en milliers)

Pays	1963			1964			1965			1966		
	Chômeurs	Main-d'œuvre civile	%	Chômeurs	Main-d'œuvre civile	%	Chômeurs	Main-d'œuvre civile	%	Chômeurs	Main-d'œuvre civile	%
	en 1.000			en 1.000			en 1.000			en 1.000		
Belgique	65	3.590	1,8	56	3.622	1,5	61	3.659	1,7	68		
Allemagne (2)	186	26.641	0,7	169	26.692	0,6	147	26.846	0,5	161	26.762	0,6
France (3)	273	19.344	1,4	216	19.586	1,1	269	19.691	1,4	280	19.736	1,4
Italie (4)	504	19.979	2,5	549	19.938	2,8	721	19.732	3,7	769	140,1	3,9
Luxembourg	0	135,8	—	0	137,8	—	0	138,9	—	—		
Pays-Bas	34	4.290	0,8	30	4.538	0,7	35	4.420	0,8	45		

(1) Les données reprises au présent tableau proviennent des estimations annuelles de la population active et du chômage. Pour ces estimations, il est tenu compte des personnes effectivement en chômage, qu'elles soient ou non enregistrées auprès d'un bureau de placement.

Sources : Instituts nationaux de statistiques (pour la Belgique : Ministère de l'Emploi et du Travail).

(2) Allemagne : estimations concernant les moyennes annuelles.

(3) Pour la France, sont indiqués les chiffres relatifs aux chômeurs évalués d'après la définition du recensement.

Source : INSEE (Institut national de la Statistique et des Etudes économiques).

(4) Pour l'Italie, les chiffres relatifs au chômage complet comprennent les chômeurs ayant déjà eu une occupation et les personnes recherchant un premier emploi.

Source : ISTAT (Institut central de la Statistique), enquête par sondage sur la main-d'œuvre.

Nota - voir page 21 : réserves concernant les données statistiques.

En Allemagne, l'augmentation est particulièrement sensible au quatrième trimestre (à la fin d'octobre 1966 : + 75.700 demandes d'emploi, soit + 39 % et + 53.570 chômeurs, soit + 58 % par rapport à l'année précédente). A la fin de décembre 1966, le nombre des chômeurs a augmenté de 193.690 unités (+ 109 %) par rapport à l'année précédente.

Aux Pays-Bas également, l'augmentation des demandeurs d'emploi et des chômeurs s'est nettement accusée au cours du quatrième trimestre (fin octobre : + 13.846 chômeurs, soit + 49,7 % et fin décembre : + 34.279 chômeurs, soit + 71 % par rapport à l'année précédente).

En France, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites (chômeurs) a subi une augmentation, d'une année à l'autre, tant en avril (+ 3.724 unités, soit + 2,6 %) qu'en octobre (+ 6.360 unités soit + 4,3 %).

Les graphiques n^{os} 6 à 11 font ressortir, mois par mois, les tendances d'évolution des demandes d'emploi non satisfaites et du chômage, ainsi que des offres d'emploi non satisfaites.

b) *TENDANCE GENERALE DECROISSANTE DES OFFRES D'EMPLOI NON SATISFAITES*

Pour l'ensemble de la Communauté, le nombre des offres d'emploi non satisfaites qui s'était maintenu en 1964 et 1965 à un niveau très élevé, dépassant 800.000 unités, a marqué en 1966 une très sensible diminution. Aux mois de référence, ce nombre qui

TABLEAU 4
Offres d'emploi non satisfaites dans la Communauté (1964 - 1965 - 1966)
Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Date	Belgique	Allemagne	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
<i>Fin avril</i>						
1964	15.633	614.349	51.627	3.184	895	124.830
1965	9.744	661.042	31.051	883	753	124.488
1966	8.562	595.654	39.141	303	530	119.666
<i>Différence</i>						
1965-1964						
— en unités	— 5.889	+ 46.693	— 20.576	— 2.301	— 142	— 342
— en %	— 37,7	+ 7,6	— 39,9	— 72,3	— 15,9	— 0,3
<i>Différence</i>						
1966-1965						
— en unités	— 1.182	— 65.388	+ 8.090	— 580	— 223	— 4.822
— en %	— 12,1	— 9,9	+ 26,1	— 65,7	— 29,6	— 3,9
<i>Fin octobre</i>						
1964	10.777	627.280	36.672	1.536	579	132.419
1965	8.577	659.477	30.261	390	711	128.382
1966	6.637	436.187	38.660	707	347	103.190
<i>Différence</i>						
1965-1964						
— en unités	— 2.200	+ 32.197	— 6.411	— 1.146	+ 132	— 4.037
— en %	— 20,4	+ 5,1	— 17,5	— 74,6	+ 22,8	— 3,0
<i>Différence</i>						
1966-1965						
— en unités	— 1.940	— 223.290	+ 8.399	+ 317	— 364	— 25.192
— en %	— 22,6	— 33,9	+ 27,7	+ 81,3	— 51,2	— 19,5

Nota - voir p. 21 : réserves concernant les données statistiques.

était de 828.000 unités environ à la fin d'avril et à la fin d'octobre 1965, est descendu à 764.000 à la fin d'avril 1966 et à 586.000 unités à la fin d'octobre 1966, soit deux diminutions respectives d'environ 64.000 et 242.000 unités ou de 8 % et 29 %.

En Belgique, la diminution des offres d'emploi, d'une année à l'autre, est plus accusée en octobre (— 22,6 %) qu'en avril (— 12,1 %). En Allemagne, la diminution est très sensible à la fin d'octobre 1966 (— 223.290 unités, soit — 33,9 %) par rapport à l'année précédente, de même, aux Pays-Bas, (— 25.190 unités à la fin d'octobre, soit — 19,5 %). En France, par contre, on constate une augmentation appréciable des offres d'emploi tant en avril (+ 8.090 unités, soit + 26,1 %) qu'en octobre (+ 8.425 unités, soit + 27,8 %).

c) ENFIN, STABILISATION DU NOMBRE DES PLACEMENTS ET TENDANCE A LA BAISSSE EN AUTOMNE

Dans l'ensemble, ainsi qu'il ressort du tableau 5, les variations constatées en 1966 dans l'évolution du nombre des placements sont limitées. Une tendance à la diminution se dessine en fin d'année. Au total, pour la Communauté, le nombre des placements est descendu de 803.700 en avril à 761.800 en octobre 1966. Par rapport à l'année précédente, il avait encore marqué une augmentation en avril 1966 (+ 6,4 %) alors qu'il a très légèrement diminué en octobre.

TABLEAU 5
Placements effectués dans la Communauté (1964 - 1965 - 1966)
Mois d'avril et d'octobre

Date	Belgique	Allemagne	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
<i>Avril</i>						
1964	12.496	287.835	38.224	508.307	3.217	16.960
1965	13.866	245.634	33.859	442.593	3.066	16.301
1966	12.215	266.684	36.577	468.718	2.420	17.074
<i>Différence</i>						
1965-1964						
— en unités	+ 1.370	— 42.201	— 4.365	— 65.714	— 151	— 659
— en %	+ 11,0	— 14,7	— 11,4	— 12,9	— 4,7	— 3,9
<i>Différence</i>						
1966-1965						
— en unités	— 1.651	+ 21.050	+ 2.718	+ 26.125	— 646	+ 773
— en %	— 11,9	+ 8,6	+ 8,0	+ 5,9	— 21,1	+ 4,7
<i>Octobre</i>						
1964	12.957	255.658	47.413	438.972	2.185	18.201
1965	12.647	238.214	45.131	462.174	1.771	18.896
1966	10.996	237.318	48.854	440.919	1.560	22.175
<i>Différence</i>						
1965-1964						
— en unités	— 310	— 17.444	— 2.282	+ 23.202	— 414	+ 695
— en %	— 2,4	— 6,8	— 4,8	+ 5,3	— 18,9	+ 3,8
<i>Différence</i>						
1966-1965						
— en unités	— 1.651	— 896	+ 3.723	— 21.255	— 211	+ 3.279
— en %	— 13,1	— 0,4	+ 8,2	— 4,6	— 11,9	+ 17,4

Nota - voir p. 21 : réserves concernant les données statistiques.

Réserves concernant les données statistiques

Les rapports précédents avaient exposé les principales réserves qu'appellent les chiffres figurant dans les tableaux ci-dessus et les notions auxquelles ils correspondent. Ces réserves étant toujours valables, il convient de les reprendre brièvement ci-après.

Les offres d'emploi non satisfaites ne représentent qu'un élément indicatif des besoins réels en main-d'œuvre, car les services de l'emploi chargés de les enregistrer ne reçoivent pas une exacte et complète notification des vacances d'emploi. Certains employeurs, en effet, omettent de signifier à ces services tout ou partie de leurs emplois vacants, alors que d'autres ont tendance à en exagérer le nombre dans l'espoir que leurs besoins seront satisfaits plus vite et plus complètement. Leur attitude évolue, d'ailleurs, en fonction de la situation, soit de grandes pénuries, soit d'excédents notables dans certaines professions et régions.

Par contre, l'évaluation des ressources en main-d'œuvre est établie avec une approximation beaucoup plus satisfaisante que celle des besoins. Cependant, les notions de « demande d'emploi » et de « chômeur » qui sont relativement précises dans un même pays, diffèrent parfois sensiblement l'une de l'autre. C'est pourquoi, il est apparu nécessaire d'indiquer à la fois l'évolution des demandes d'emploi et celle des chômeurs. Pour apprécier les disponibilités réelles en main-d'œuvre, on préfère, dans certains pays, par exemple en Allemagne, se référer uniquement à la notion de « chômeur », alors que dans d'autres pays, par exemple en France, on retient la notion de « demandeur d'emploi » de préférence à celle de « chômeur secouru », cette dernière notion impliquant des conditions réglementaires d'octroi des allocations.

En Italie, les demandes d'emploi concernent les personnes inscrites dans les bureaux de placement et qui sont réparties en cinq classes selon la subdivision habituelle. Le nombre total ne peut toutefois être considéré comme traduisant la situation pure et simple du chômage, car il comprend des personnes difficiles à placer et des travailleurs qui, en attendant d'être occupés, effectuent des travaux de caractère occasionnel et marginal et se trouvent ainsi dans une situation de sous-emploi; en outre, il comprend les personnes qui s'inscrivent sur les listes à seule fin d'obtenir des aides de diverses natures.

De façon générale, l'évolution du chômage et des offres d'emploi ne permet pas de se faire une idée exacte de l'évolution du marché de l'emploi dans les différentes branches d'activité; une même profession peut d'ailleurs être exercée dans différentes branches. Celles-ci sont délimitées et subdivisées dans les six Etats selon des classifications professionnelles différentes.

D'un pays à l'autre, le contenu des notions ci-dessus varie en vertu de la législation, ce qui pose le problème de la *représentativité* et de la *comparabilité* de ces données statistiques. Il convient de souligner que l'harmonisation de certaines définitions statistiques, par exemple celle de « chômeur secouru », suppose, en effet, une modification de la législation ou de la réglementation en vigueur concernant les systèmes d'assurance-chômage ou d'assistance-chômage. En dépit des difficultés, certains travaux ont été entrepris et sont actuellement poursuivis en vue d'aboutir à un rapprochement des notions et des méthodes statistiques. C'est ainsi que le Comité technique et le Comité

consultatif institués par le Règlement n° 15 sur la libre circulation des travailleurs ont adopté en 1966 un avis relatif à la définition des principales notions relatives aux mouvements de main-d'œuvre enregistrés en compensation internationale (offre d'emploi, demande d'emploi, placement).

Sous ces réserves, chacun des critères utilisés doit être considéré, parmi d'autres éléments, comme ayant une valeur *indicative*, utile pour déterminer dans chaque pays et, dans une mesure sans doute moins précise, pour l'ensemble de la Communauté, des *variations* de nature conjoncturelle — au moins en ordre de grandeur — dans le but de dégager les tendances générales d'évolution des phénomènes étudiés.

B. TENDANCES D'ÉVOLUTION PAR BRANCHES D'ACTIVITÉ ET PROFESSIONS (1)

AGRICULTURE

En *Belgique* (2), ainsi qu'il ressort du tableau suivant, la demande de main-d'œuvre, qui porte principalement sur du personnel saisonnier, a continué de décroître progressivement de même que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	1.917	1.763	— 154	— 8
— octobre	1.342	1.281	— 61	— 4,5
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	508	96	— 412	— 81
— octobre	53	39	— 14	— 26,4

En *Allemagne*, la tendance générale de l'évolution de l'emploi dans l'agriculture, récessive depuis des années, s'est poursuivie en 1966. Le recul de 3 % environ des

(1) Sauf indication contraire, les chiffres indiqués dans ce chapitre, relatifs aux demandes et aux offres d'emploi non satisfaites, sont établis à la fin des mois considérés (en général : fin avril et fin octobre).

(2) Pour la Belgique, les demandeurs d'emploi dont il est fait état comprennent les chômeurs (à aptitude normale et à aptitude réduite), ainsi que les demandeurs inscrits volontairement. À partir de mai 1964, la classification professionnelle a été modifiée.

aides familiaux occupés à temps plein correspond au développement observé pendant les dernières années. Le taux d'émigration des salariés agricoles permanents s'est à nouveau légèrement élevé en 1966, atteignant environ 8 %. Le travail extra-professionnel régulier ou occasionnel des membres de famille des exploitants a augmenté quelque peu; l'emploi de salariés non-permanents, par contre, s'est rétréci de 12 %, ce qui signifie une nouvelle diminution relativement forte. Cette évolution est conditionnée notamment par la rationalisation et la mécanisation progressives des travaux agricoles. En raison de l'utilisation accrue de machines, les besoins de main-d'œuvre non qualifiée s'amenuisent de plus en plus, même pendant la période de la récolte.

La diminution du nombre des aides familiaux s'est située, comme auparavant, dans les catégories d'exploitations ayant une surface jusqu'à 10 ha. Cette tendance est directement liée aux transformations structurelles des entreprises qui s'opèrent dans l'agriculture. Entre 1965 et 1966, le nombre d'exploitations de moins de 10 ha a de nouveau diminué d'environ 30.000, tandis que celui des exploitations de 20 ha et plus a augmenté de 3.000 unités.

Ce sont notamment les entreprises de 10 ha et plus qui ont libéré des salariés permanents. Les travailleurs qui ont abandonné l'agriculture se composent pour la majeure partie, ainsi qu'il a été le cas jusqu'ici, de jeunes salariés accueillis dans la famille de l'exploitant, et, pour une minorité seulement, de travailleurs occupés sur la base d'un salaire horaire.

La situation de la main-d'œuvre des exploitations agricoles est caractérisée par des besoins croissants de travailleurs qualifiés, en particulier de techniciens, besoins qui ne peuvent pas être pleinement couverts. Le Gouvernement fédéral s'efforce de remédier à cette pénurie par des aides financières accordées pour l'organisation de cours permettant aux travailleurs agricoles d'acquérir une formation qualifiée.

Il y a lieu d'ajouter que la productivité dans l'agriculture s'est considérablement améliorée. Le nombre des travailleurs occupés à temps plein dans les exploitations a diminué, passant de 16,5 unités par 100 ha en 1964 à 14,6 unités par 100 ha en 1966.

Le nombre des offres d'emploi insatisfaites intéressant le groupe professionnel des agriculteurs, éleveurs et horticulteurs a continué de diminuer à peu près au même rythme que les années précédentes. Le total des chômeurs ainsi que celui des travailleurs étrangers occupés dans l'agriculture sont minimes.

En France, le mouvement de régression de la population agricole s'est poursuivi au cours de l'année 1966. La diminution des besoins exprimés par l'industrie du bâtiment et des travaux publics a toutefois ralenti les mouvements migratoires des travailleurs agricoles. La contraction des effectifs occupés dans le secteur agricole peut être estimée pour l'année 1966 à environ 110.000 personnes dont 3.000 salariés.

Par rapport à l'année 1965, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a peu varié alors que celui des offres a accusé une nette diminution, particulièrement sensible durant la période des travaux de printemps, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites ⁽¹⁾ :				
— avril	4.545	4.419	— 126	— 2,8
— octobre	3.284	3.512	+ 228	+ 6,9
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	2.855	727	— 2.128	— 74,5
— octobre	843	649	— 194	— 23

(1) à l'exclusion de la pêche maritime et du forestage.

Le manque de main-d'œuvre dans certains emplois, notamment pour ceux de vachers, conducteurs d'engins et de bonnes de ferme, a continué de nécessiter le recours à l'introduction de travailleurs étrangers permanents.

Il a surtout été fait appel à la main-d'œuvre étrangère en vue de l'exécution des travaux saisonniers de printemps et d'automne, en particulier pour les campagnes de binage et d'arrachage des betteraves. Toutefois, le nombre des travailleurs étrangers saisonniers introduits et placés est en nette diminution par rapport à celui enregistré au cours de l'année 1965 en raison, d'une part, de la diminution des surfaces emblavées, et, d'autre part, du développement des moyens mécaniques d'exploitation.

En *Italie*, on constate une diminution progressive du nombre de personnes occupées dans le secteur agricole. De même, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites qui s'élevait à la fin d'avril 1966 à 179.280 unités (contre 182.409 un an auparavant) a diminué de 3.129 unités ou de 1,7 %. A la fin d'octobre 1966, on comptait 184.861 demandes, contre 197.906 un an auparavant, soit une diminution de 13.045 demandes ou de 6,6 %.

Aux *Luxembourg*, la situation de l'emploi dans l'agriculture continue à rester équilibrée. Les nouveaux besoins en main-d'œuvre enregistrés en 1966 ont pu être satisfaits assez rapidement.

La moyenne mensuelle des offres d'emploi non satisfaites (qualifiés et non qualifiés) a été de 43 unités en 1966, contre 56 unités en 1965 et 61 unités en 1964 (moyenne des dix premiers mois de l'année); le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été négligeable.

Le recensement annuel des effectifs salariés de l'agriculture a donné comme résultat 993 personnes (859 hommes et 134 femmes), contre 996 personnes en 1965 et 983 personnes en 1964.

Aux *Pays-Bas*, les besoins en main-d'œuvre agricole ont diminué sensiblement de 1965 à 1966 alors que les demandes ont augmenté nettement au 4^e trimestre 1966, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites				
— avril	3.419	3.055	— 364	— 10,6
— octobre	1.043	2.896	+ 1.853	+ 177,7
Offres d'emploi non satisfaites				
— avril	1.223	1.159	— 64	— 5,2
— octobre	1.168	854	— 314	— 26,9

En ce qui concerne la diminution des demandes en avril, il faut tenir compte des conditions météorologiques plus défavorables en 1965 qu'en 1966. Par contre, en octobre 1966, il s'agit d'un chômage plus élevé que l'année précédente, notamment parmi les travailleurs saisonniers agricoles.

Par ailleurs, d'après le recensement triennal effectué en 1965, le nombre de personnes occupées dans le secteur agricole, exprimé en hommes-année, était de 353.000, soit une diminution de 55.000 unités (— 13 %) par rapport à 1962.

CONSTRUCTION

En *Belgique*, dans le secteur de la construction, bien que l'afflux des commandes ait été moins rapide que précédemment, on peut dire que l'activité est encore très satisfaisante. Globalement, la détente commencée l'année précédente, s'est poursuivie à une allure modérée. Pendant toute l'année le nombre des demandeurs d'emploi a été supérieur à son niveau de l'année précédente, mais cette augmentation du chômage est restée limitée par rapport aux possibilités globales d'emploi. La pénurie d'ouvriers qualifiés dans la plupart des régions confirme cette constatation.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites				
— avril	3.510	4.813	+ 1.303	+ 37,1
— octobre	3.575	4.267	+ 692	+ 19,4
Offres d'emploi non satisfaites				
— avril	1.072	891	— 181	— 16,9
— octobre	896	965	+ 69	+ 7,7

En *Allemagne*, favorisée par les conditions climatiques, la construction a connu, au printemps 1966, un essor vigoureux. Cependant, déjà à partir du mois d'avril, des

facteurs d'atténuation de la conjoncture se sont fait sentir, qui ont orienté l'évolution vers un rythme nettement plus modéré. Les données chiffrées concernant l'emploi dans la construction font ressortir les variations suivantes :

Année	Mars		Septembre	
	total (1)	dont ouvriers (2)	total (1)	dont ouvriers (2)
1964	1.595.189	1.409.783	1.695.883	1.504.346
1965	1.607.675	1.414.280	1.699.330	1.502.803
1966	1.622.879	1.425.817	1.631.819	1.433.194

(1) Propriétaires actifs (y compris les artisans non salariés) employés de bureau, y compris les apprentis de ces professions, travailleurs qualifiés, manœuvres et apprentis ouvriers.

(2) Travailleurs qualifiés, manœuvres et apprentis.

Le total des offres d'emploi enregistrées dans les professions de la construction (sans les manœuvres) a été considérable pendant les trois dernières années, mais il fait également, dans son ensemble, une tendance régressive ainsi qu'il ressort des données ci-après :

Année	Fin mars	Fin octobre
1964	75.708	62.904
1965	64.060	64.928
1966	56.079	51.964

Le nombre des chômeurs appartenant aux professions de la construction qui avait été, au cours de l'hiver 1965/66 nettement inférieur à celui des années précédentes, a régressé jusqu'au mois de mars à un rythme particulièrement rapide. Cependant, il a recommencé à augmenter relativement tôt, de sorte que le nombre de chômeurs du bâtiment enregistrés en octobre 1966 était supérieur de 55,7 % à celui observé à la même époque de l'année 1965.

Année	Fin février	Fin mars	Fin octobre
1964	46.776	27.758	3.246
1965	49.581	27.882	2.687
1966	37.731	11.591	6.070

La construction a eu encore en 1966 des besoins notables en main-d'œuvre étrangère. Si l'on considère l'ensemble de cette branche, de la finition et des branches auxiliaires, il y a lieu de constater une augmentation de l'emploi étranger, tandis que seuls le bâtiment et les travaux publics ont accusé un recul.

Année	Construction, finition et branches auxiliaires	Bâtiment et travaux publics
Fin septembre 1964	210.904	191.651
Fin septembre 1965	237.843	214.922
Fin septembre 1966	239.460	212.160

En France, bien que la production de l'industrie du bâtiment et des travaux publics ait continué de s'accroître au cours de l'année 1966, ainsi que l'indiquent les variations de l'indice brut de la production industrielle, le niveau de l'emploi dans cette branche professionnelle s'est stabilisé.

Les données statistiques relatives au marché de l'emploi dans la construction font ressortir en 1966 par rapport à 1965 un accroissement sensible des demandes d'emploi non satisfaites et une diminution progressive des offres d'emploi non satisfaites.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites				
— avril	8.609	11.730	+ 3.121	+ 36,2
— octobre	7.862	10.705	+ 2.843	+ 36,1
Offres d'emploi non satisfaites				
— avril	4.930	4.872	— 58	— 1,2
— octobre	4.509	4.373	— 136	— 3

Comparativement à l'année 1965, la durée du travail a très légèrement diminué en 1966, notamment au cours du second semestre. Si les effectifs occupés dans cette branche industrielle n'ont guère varié, on constate néanmoins une tendance à la diminution vers la fin de l'année.

Les besoins en main-d'œuvre qualifiée ont fortement décliné comparativement aux années précédentes. Toutefois, des pénuries ont subsisté dans certaines professions du gros-œuvre et ont continué de motiver l'introduction de travailleurs étrangers.

En Italie, l'emploi dans la construction a diminué, en moyenne, au cours de l'année 1966. De même, les demandes d'emploi non satisfaites dans ce secteur d'activité ont accusé une réduction en 1966, nettement plus sensible en automne. En avril 1966, on comptait 268.450 demandes contre 272.892 un an auparavant, soit une diminution de

1.442 unités ou de 1,7 %. En octobre 1966, le nombre des demandes est descendu à 198.174 unités, contre 226.285 l'année précédente, soit une régression de 28.111 unités ou de 12,4 %.

Au *Luxembourg*, une forte activité dans le secteur de la construction a continué de se manifester au cours des premiers mois de l'année 1966, surtout dans le secteur public, bien que dans une mesure plus faible qu'au cours des années précédentes. Cependant, grâce aux recrutements opérés au début de l'année en Italie, des pénuries de main-d'œuvre prononcées n'ont pas été constatées même en pleine saison.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites (qualifiés et non qualifiés) était de 83 unités à la fin d'avril 1966 (contre 103 en 1965 et 123 en 1964), et de 96 unités à la fin d'octobre 1966 (contre 161 en 1965 et 92 en 1964); le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été insignifiant, sauf au cours de la période des intempéries hivernales. Vers la fin de l'année, on a constaté une régression des besoins de main-d'œuvre.

La moyenne mensuelle des nouveaux effectifs de travailleurs étrangers du bâtiment embauchés en 1966 (neuf premiers mois) était de 258 unités (contre 366 unités pour la période correspondante de 1965).

Aux *Pays-Bas*, l'évolution du marché de l'emploi dans la construction en 1966 reflète nettement l'évolution de l'activité dans cette branche qui a connu, au total, une croissance dépassant celle de l'année précédente, mais qui s'est ralentie pendant le deuxième semestre. On constate globalement, d'une part, une augmentation des demandes d'emploi non satisfaites et, d'autre part, une diminution des offres d'emploi non satisfaites, ces tendances en sens opposé étant particulièrement accusées au cours du quatrième trimestre.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites				
— avril	3.536	4.474	+ 938	+ 26,5
— octobre	2.761	16.496	+13.735	+ 497,5
Offres d'emploi non satisfaites				
— avril	10.274	9.227	— 1.047	— 10,2
— octobre	10.606	3.838	— 6.767	— 63,8

L'accroissement du nombre de travailleurs occupés dans le secteur « immeubles » (ouvrage d'un coût supérieur à 10.000 florins), qui était de 12 % en 1963, de 9 % en 1964 et de 5 % en 1965, n'a plus atteint que 4 % en 1966. Pour cette dernière année, le nombre moyen de travailleurs occupés dans ce secteur a été de 158.500. Quant aux travaux routiers et hydrauliques, ils ont occupé en moyenne, d'avril à octobre 1966, 27.600 personnes, soit 6 % de plus que l'année précédente.

METALUX

En *Belgique*, dans l'industrie métallurgique, le climat économique s'est, en général, très refroidi. Chacune des trois branches de cette industrie a été atteinte, dans le courant de l'année, d'un affaiblissement variable de l'activité. C'est ainsi qu'en sidérurgie les perspectives ont été plutôt sombres, ce qui n'a pas permis de stabiliser le niveau de l'emploi déjà mouvant.

Dans le secteur des métaux non ferreux, le rythme de travail est resté longtemps très intense et de nouveaux emplois ont été créés; cependant, de nouvelles préoccupations se sont fait jour au cours des derniers mois, dues en particulier à la fermeture complète d'une importante entreprise et à l'arrêt d'un département d'une autre entreprise encore plus importante.

Enfin, dans le secteur des fabrications métalliques, nombre d'entreprises, dans la plupart des régions, ont éprouvé des difficultés à maintenir leur niveau d'activité et leur rythme de travail. En effet, dans presque tous les secteurs partiels des fabrications métalliques, la situation a été caractérisée par de nombreuses fluctuations, de sorte qu'il est difficile de donner une image générale de l'évolution dans ces secteurs d'activité.

Cependant, au total, le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté de façon appréciable.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites				
— avril	4.757	7.146	+ 2.389	+ 50,2
— octobre	6.209	7.625	+ 1.416	+ 22,8
Offres d'emploi non satisfaites				
— avril	1.487	1.295	— 192	— 12,9
— octobre	1.200	1.175	— 25	— 2,1

En *Allemagne*, dans la sidérurgie ainsi que dans les fonderies, l'affaiblissement observé vers la fin de l'année 1965 s'est poursuivi, s'étendant, en 1966, à d'autres secteurs, de sorte que notamment des entreprises de la construction mécanique, de l'industrie électrique ainsi que de l'industrie automobile et ses fournisseurs d'équipement ont fait état d'un amenuisement de leurs carnets de commandes, ce qui les a amenés à des dispositions prudentes en matière de main-d'œuvre; vers la fin de l'année, cette situation a même entraîné le passage au travail à temps partiel et des réductions d'effectifs. D'après les rapports de l'Institut fédéral de Statistique sur l'activité dans l'industrie en 1964, 1965 et 1966, l'emploi dans l'industrie des métaux a subi les variations suivantes :

Année	Mars			Septembre		
	total	effectifs occupés dont employés ouvriers		total	effectifs occupés dont employés ouvriers	
1964	4.122.593	941.796	3.162.644	4.217.324	973.846	3.226.747
1965	4.291.558	991.674	3.283.083	4.344.045	1.023.740	3.303.420
1966	4.299.248	1.032.941	3.249.438	4.273.388	1.051.499	3.204.954

Les tableaux suivants font ressortir les offres d'emploi ainsi que le nombre des chômeurs enregistrés à la fin des mois considérés dans l'industrie de la production et de la transformation des métaux.

Offres d'emploi non satisfaites		
Année	Fin avril	Fin octobre
1964	117.505	133.686
1965	123.129	125.850
1966	97.566	62.989

Chômeurs		
Année	Fin avril	Fin octobre
1964	14.818	11.614
1965	12.391	10.736
1966	14.045	20.024

L'emploi étranger dans l'industrie des métaux en 1966 a augmenté dans son ensemble, bien qu'un recul ait pu être observé dans certaines branches (sidérurgie, fonderies, extraction des métaux, construction de wagons), ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

Branches d'activité	30-9-1964	30-9-1965	25-9-1966
Appareillage électrique	61.613	82.751	84.907
Construction de machines et d'appareils d'équipement	59.410	79.189	82.351
Automobiles	58.907	69.586	76.771
Production d'articles en fer, acier et autres métaux	52.486	71.184	74.375
Production de fer et d'acier, y compris les laminoirs et les tréfileries	24.743	32.835	31.488
Fonderies de fer et d'acier	19.110	22.567	19.791
Production des métaux	13.383	17.700	17.079
Charpentes métalliques	10.792	14.243	14.839
Mécanique de précision et optique	9.467	12.681	14.694
Construction navale	3.591	4.705	5.595
Chaudronnerie	3.545	4.452	4.952
Forge et serrurerie	2.304	2.826	3.453
Construction de wagons	1.611	1.479	1.250

En France, dans la *production des métaux*, l'évolution du marché de l'emploi en 1966 se caractérise, par rapport à 1965, par un léger accroissement des demandes d'emploi non satisfaites et par une nette augmentation des offres d'emploi non satisfaites.

Production des métaux	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites				
— avril	364	356	— 8	— 2,2
— octobre	352	371	+ 19	+ 5,3
Offres d'emploi non satisfaites				
— avril	177	284	+ 107	+ 60,4
— octobre	176	303	+ 127	+ 72,1

Ces données chiffrées ne traduisent pas la dégradation assez sensible de l'emploi enregistrée en 1966 dans cette branche d'activité industrielle. En effet, la durée moyenne du travail a diminué et les réorganisations de structure de l'industrie sidérurgique ont été à l'origine d'une très forte régression des effectifs occupés dans cette branche professionnelle. D'autre part, le nombre des travailleurs étrangers introduits et placés a accusé, par rapport à l'année 1965, une diminution sensible notamment durant le premier semestre.

Malgré la régression constatée dans le domaine de l'emploi, la production s'est maintenue à un niveau voisin de celui de l'année 1965, grâce aux progrès de productivité réalisés par l'industrie sidérurgique.

Par ailleurs, l'expansion d'activité constatée dans la plupart des industries de l'utilisation des métaux, en particulier dans les industries mécaniques et électriques, s'est traduite par une légère diminution des demandes d'emploi non satisfaites et par un accroissement sensible des offres d'emploi non satisfaites.

Utilisation des métaux	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites				
— avril	10.089	10.696	+ 607	+ 6,0
— octobre	11.910	11.232	— 678	— 5,7
Offres d'emploi non satisfaites				
— avril	5.305	7.132	+ 1.820	+ 34,4
— octobre	4.771	7.313	+ 2.542	+ 53,2

Si la durée moyenne du travail n'a que peu varié, les effectifs se sont fortement accrus à la fin de l'année.

Les accroissements d'effectifs les plus notables ont été enregistrés dans la construction automobile qui a procédé, tant au niveau des grands constructeurs qu'à celui des sous-traitants, à d'importants recrutements d'ouvriers qualifiés, et dans la construction électrique de biens d'équipement qui a réalisé de nombreux embauchages d'ouvriers spécialisés.

L'insuffisance des disponibilités nationales en ouvriers qualifiés et spécialisés a déterminé les entreprises à faire appel pour compléter leurs effectifs à un nombre accru de travailleurs étrangers.

En *Italie*, les demandes d'emploi non satisfaites dans les industries des métaux ont diminué, tout particulièrement pendant les mois d'automne, ainsi qu'il résulte des chiffres ci-après :

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites				
— avril	92.081	87.720	— 4.361	— 5,0 %
— octobre	96.174	86.504	— 9.670	— 10,1 %

Au *Luxembourg*, dans la transformation des métaux, les besoins tant en travailleurs semi-qualifiés que qualifiés ont pu être satisfaits normalement grâce surtout à l'embauchage de travailleurs étrangers en provenance de la région frontalière française.

Dans l'industrie sidérurgique, des mesures de rationalisation ont eu leur répercussion sur le degré d'occupation des travailleurs. Ainsi, au cours des derniers mois, les départs normaux n'ont pas entraîné de nouveaux embauchages.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites dans les métaux a été de 21 à la fin d'avril 1966 (contre 62 en 1965 et 113 en 1964) et de 9 à la fin d'octobre 1966 (contre

72 en 1965 et 68 en 1964); le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été négligeable.

Aux *Pays-Bas*, le marché de l'emploi dans les industries des métaux a été caractérisé, en 1966, par une augmentation des demandes d'emploi non satisfaites et par une diminution des offres d'emploi non satisfaites, ces variations en sens opposé étant beaucoup plus prononcées pendant les mois d'automne, ainsi qu'il résulte des données ci-après.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites				
— avril	1.646	1.948	+ 302	+ 18,3
— octobre	1.822	2.969	+ 1.147	+ 63,0
Offres d'emploi non satisfaites				
— avril	38.506	37.208	— 1.289	— 3,4
— octobre	41.791	29.419	—12.372	— 29,6

Par ailleurs, le nombre d'emplois masculins et féminins occupés dans la métallurgie en mars 1966 était de 427.900, ce qui représentait une augmentation de plus de 4.000 unités, soit 1 %, par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

Pendant, l'évolution n'a pas été identique dans tous les groupes professionnels. Dans les fonderies de fer et les aciéries, le nombre des emplois occupés a baissé de 1 % environ, descendant à 27.400 unités. En outre, un certain nombre d'établissements fabriquant des appareils de chauffage ont connu des difficultés en raison du remplacement des appareils de chauffage au charbon par des appareils au gaz; ces difficultés ont causé notamment la fermeture d'une poélerie importante. Dans la construction navale, où l'on constate depuis longtemps une diminution du personnel occupé, l'évolution décroissante s'est poursuivie : le nombre de personnes occupées a baissé de 0,5 %. Par ailleurs, on a noté un recul important dans les fabriques et les usines de montage de bicyclettes, où le nombre d'emplois est tombé de 4.200 à 3.700 unités.

Par contre, on a assisté à une augmentation notable de l'emploi dans le groupe « fabriques et ateliers de montage de machines et accessoires », où le nombre de travailleurs occupés a augmenté de 3 %.

CHIMIE

En *Belgique*, l'activité dans l'industrie chimique a continué de manifester en 1966 la même tendance fondamentale à l'expansion. Cette industrie qui s'efforce principalement d'offrir sur le marché des séries toujours plus variées de produits a continué de se développer. La réalisation de quelques grands projets par des établissements étrangers ou en collaboration avec eux, a joué dans ce domaine un rôle non négligeable.

Cependant, durant les derniers mois de l'année, la demande n'a plus présenté la même intensité dans certains secteurs traditionnels comme la fabrication d'explosifs et le caoutchouc, ce qui a entraîné une légère augmentation du nombre des demandeurs d'emploi.

	1965	1966	Différence	
			en unité	en %
Demandes d'emploi non satisfaites				
— avril	193	237	+ 44	+ 22,8
— octobre	168	268	+ 100	+ 59,5
Offres d'emploi non satisfaites				
— avril	37	26	— 11	— 29,7
— octobre	32	39	+ 7	+ 21,9

En *Allemagne*, dans les nombreuses branches de l'industrie chimique, les carnets de commandes ont continué à être bien remplis, ce qui s'est traduit par une situation de l'emploi assez favorable. Comme auparavant, les efforts de rationalisation et de modernisation ont constitué les préoccupations primordiales. Par rapport à 1965, la production a augmenté très nettement, soit de 9,1 %. Les effectifs étrangers occupés ont également augmenté, ainsi qu'il ressort des chiffres ci-après : fin septembre 1964 : 26.841; fin septembre 1965 : 33.558; fin septembre 1966 : 36.810. Les rapports de l'Office fédéral de Statistique font ressortir que la tendance ascendante des effectifs s'est maintenue, ainsi qu'il ressort des chiffres ci-après.

Effectifs occupés

Année	Mars			Septembre		
	total	dont employés	ouvriers	total	dont employés	ouvriers
1964	542.546	183.981	356.671	555.798	190.204	363.849
1965	563.568	192.796	369.057	571.895	198.609	371.573
1966	572.235	200.448	370.102	579.148	206.839	370.621

En *France*, l'industrie chimique a poursuivi au cours de l'année 1966 le mouvement d'expansion constaté durant les années précédentes.

Les entreprises de transformation de matière plastique et les manufactures de pneumatiques ont été les entreprises les plus actives de ce secteur professionnel.

Cet accroissement de l'activité industrielle s'est traduit sur le marché de l'emploi par une augmentation sensible des offres d'emploi non satisfaites. En revanche, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites est demeuré voisin de celui enregistré au cours de l'année 1965.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites				
— avril	1.117	1.107	— 10	— 0,9
— octobre	1.156	1.201	+ 45	+ 3,8
Offres d'emploi non satisfaites				
— avril	410	857	+ 447	+ 52,1
— octobre	631	966	+ 335	+ 53,1

Les gains de productivité ont permis de réaliser une diminution des horaires de travail qui continuent de se situer à un niveau élevé.

Les effectifs se sont progressivement accrus au cours de l'année 1966.

En *Italie*, l'évolution des demandes d'emploi non satisfaites a été divergente au cours de l'année 1966, une amélioration se produisant à l'automne.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites				
— avril	7.627	7.677	+ 50	+ 0,7
— octobre	8.159	7.303	— 856	— 10,5

Au *Luxembourg*, la situation favorable qui existait dans ce secteur s'est détériorée vers la fin de l'année où une entreprise importante a dû procéder à des licenciements par suite de difficultés d'écoulement de la production.

Il serait prématuré, à l'heure actuelle, de se livrer à des conjectures sur une situation dont l'évolution sera essentiellement fonction de facteurs qui dépassent le cadre de l'économie nationale.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites était de 10 à la fin d'avril 1966 (contre 0 en 1965 et 20 en 1964), et de 0 à la fin d'octobre 1966 (contre 5 en 1965 et 5 en 1964).

Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été nul ou négligeable, si l'on exclut le transfert vers d'autres activités des travailleurs frappés par les mesures de compressions d'effectifs.

Aux *Pays-Bas*, le marché de l'emploi dans les industries chimiques a été caractérisé en 1966 par une augmentation des demandes d'emploi non satisfaites et par une diminution des offres d'emploi non satisfaites. Ces variations en sens opposé ont été plus marquées en octobre qu'en avril 1966; cependant, en valeur absolue, il s'agit de chiffres peu considérables.

	1965	1966	Différence	
			en unité	en %
Demandes d'emploi non satisfaites				
— avril	99	140	+ 41	+ 41,4
— octobre	137	207	+ 70	+ 51,1
Offres d'emploi non satisfaites				
— avril	1.661	1.468	— 193	— 11,6
— octobre	1.694	1.040	— 654	— 38,6

Le nombre de travailleurs occupés dans l'industrie chimique en mars 1966 était de 80.900, soit approximativement 2 % de plus qu'en mars 1965. Cependant, cet accroissement du nombre d'emplois a été moindre que les années précédentes. On a constaté une augmentation relativement importante dans la catégorie « matières synthétiques » (plastiques etc.), où le nombre de travailleurs s'est accru de 8 %.

TEXTILE ET VÊTEMENT

En *Belgique*, l'évolution de l'activité dans l'industrie textile a commencé en 1966 sous de bons auspices. Cette industrie, qui avait accusé un fléchissement considérable en 1965, a semblé pendant la première moitié de 1966 être en voie de se rétablir de cette récession.

Dans la plupart des branches, en effet, le taux d'utilisation de la capacité de production a suivi une courbe ascendante, ce qui a favorisé une normalisation du rythme du travail. Cependant, le volume du chômage complet ne s'est pas modifié de façon notable et, dans bon nombre d'entreprises, la situation compétitive ne se présentait pas sous un jour encourageant par suite de l'âpreté de la concurrence étrangère.

Après la période de vacances, l'évolution de l'activité s'est à nouveau orientée en sens contraire : on a vu se dessiner une tendance à raccourcir le temps du travail et à procéder à des arrêts de travail.

Beaucoup d'entreprises, en particulier dans les filatures de coton, ont eu à faire face à des problèmes financiers par suite des importations, à des prix extrêmement bas, de produits en provenance de pays en voie de développement ou de pays à commerce

étatique. Plusieurs entreprises ont vu leur situation financière compromise à tel point qu'elles ont décidé de cesser leur activité ou ont été contraintes à le faire.

Industrie textile	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	2.825	2.769	— 56	— 2,0
— octobre	2.721	2.855	+ 134	+ 4,9
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	539	765	+ 226	+ 41,9
— octobre	809	474	— 335	— 40,4

Par ailleurs, si on considère l'année dans son ensemble, l'industrie du vêtement a réalisé en 1966 un nouveau progrès important sur le plan de la production, de l'activité et des ventes.

Cette évolution favorable, qui a été caractérisée par une accélération du rythme de l'emploi, s'est poursuivie surtout pendant le premier semestre, en particulier grâce à la consolidation de la position des articles belges du vêtement sur les marchés étrangers. Cependant, il semble que ce mouvement ascendant ait été plus ou moins arrêté au cours du dernier trimestre de l'année. Cet arrêt est probablement dû en grande partie à un ralentissement des ventes sur le marché néerlandais et le marché allemand, conséquences de la stagnation conjoncturelle qui s'est manifestée également dans ces deux pays.

Sur le plan de la main-d'œuvre, bien que l'établissement de plusieurs nouvelles entreprises importantes aient créé dans plusieurs régions de larges possibilités d'emploi supplémentaires, le nombre des ouvriers du vêtement en chômage complet a légèrement augmenté par rapport à 1965. Ce phénomène s'explique en grande partie par le fait que les nouvelles unités de production se sont établies principalement dans des régions où l'emploi industriel était resté limité, et où, par conséquent, il existait une large réserve de demandeurs d'emploi non enregistrés; par contre, dans les centres traditionnels, diverses firmes, généralement de plus petite dimension, n'ont pas toujours été à l'abri des régressions structurelles, ce qui a entraîné un certain nombre de fermetures définitives.

Vêtement	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	1.938	2.189	+ 251	+ 13,0
— octobre	2.247	2.611	+ 364	+ 16,2
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	955	1.177	+ 222	+ 23,2
— octobre	981	753	— 228	— 23,2

En *Allemagne*, la situation de l'emploi, favorable depuis l'année précédente, s'est poursuivie jusqu'au milieu de 1966 dans presque toutes les branches du textile et du vêtement. Par la suite, l'évolution a été différenciée, sans qu'il y ait lieu de la considérer dans son ensemble sous un jour pessimiste. Certaines entreprises d'habillement pour hommes et pour femmes ont été cependant plus critiques dans leur appréciation de la situation et ont souligné dans leurs rapports que tant les commandes que l'écoulement des articles n'étaient pas pleinement satisfaisants, de sorte que la durée du travail a parfois dû être réduite temporairement.

Par suite de la détente générale du marché de l'emploi, le recours à la main-d'œuvre étrangère a diminué quelque peu. Toutefois, le total des travailleurs étrangers occupés — y compris une proportion considérable de femmes — s'est maintenu à un niveau élevé; il a augmenté jusqu'à la fin septembre pour le moins.

Les tableaux suivants indiquent l'évolution des effectifs occupés, des offres d'emploi insatisfaites et du chômage.

Effectifs occupés

Année	Mars			Septembre		
	total	dont employés	ouvriers	total	dont employés	ouvriers
1964	943.729	141.391	791.330	939.935	145.178	784.175
1965	943.488	144.574	788.411	945.343	148.011	786.775
1966	954.616	147.311	796.881	940.715	149.141	781.142

Offres d'emploi insatisfaites

Année	Fin avril	Fin octobre
1964	36.936	43.387
1965	43.246	48.037
1966	43.519	31.081

Chômeurs

Année	Fin avril	Fin octobre
1964	7.199	4.642
1965	5.114	3.158
1966	4.206	6.364

Par ailleurs, le recours à la main-d'œuvre étrangère a continué de s'accroître, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants :

Textile :

	Total	dont : femmes
Fin septembre 1964	47.464	24.309
Fin septembre 1965	62.178	30.596
Fin septembre 1966	72.672	36.277

Coupe, couture, confection et lingerie :

	Total	dont : femmes
Fin septembre 1964	18.244	15.481
Fin septembre 1965	24.057	20.256
Fin septembre 1966	31.215	25.991

En France, la situation de l'emploi s'est améliorée en 1966 dans les industries textiles et de l'habillement et du travail des étoffes qui avaient enregistré, au cours de l'année 1965, un net fléchissement d'activité. Au cours du premier trimestre 1966, on constate une tendance croissante, tandis qu'au second semestre, une baisse d'activité s'est traduite notamment par un certain accroissement du chômage partiel, plus sensible dans l'industrie lainière que dans l'industrie cotonnière.

A ce mouvement de reprise d'activité a correspondu sur le marché de l'emploi une diminution des demandes d'emploi non satisfaites et une augmentation des offres d'emploi non satisfaites.

Industrie textile	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	5.537	3.254	— 2.283	— 41,2
— octobre	4.537	2.819	— 1.718	— 37,8
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	1.168	2.803	+ 1.635	+ 139,9
— octobre	2.596	2.794	+ 198	+ 7,6

Industries de l'habillement et du travail des étoffes	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	5.591	4.095	— 1.496	— 26,7
— octobre	4.804	4.335	— 469	— 9,7
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	1.754	3.377	+ 1.623	+ 93,1
— octobre	2.537	4.214	+ 1.677	+ 66,1

Le niveau de l'emploi a marqué en 1966 par rapport à l'année 1965, une très nette progression résultant à la fois d'un allongement des horaires de travail et d'un accroissement des effectifs.

Les besoins en main-d'œuvre qualifiée et spécialisée demeurent importants, notamment dans la bonneterie, ce qui a incité les entreprises de cette branche industrielle à organiser des stages de formation professionnelle pour se procurer le personnel nécessaire à leur plein développement.

En *Italie*, l'emploi dans l'industrie textile a continué à diminuer en 1966, les demandes d'emploi non satisfaites ont suivi également un mouvement décroissant en 1966, tant en ce qui concerne les industries textiles que celles de l'habillement et du travail des étoffes.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
<i>Industrie textile</i>				
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	27.408	24.250	— 3.158	— 11,5
— octobre	25.477	24.531	— 946	— 3,7
<i>Industries de l'habillement et du travail des étoffes</i>				
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	46.223	40.939	— 5.284	— 11,4
— octobre	44.894	40.288	— 4.606	— 10,3

Au *Luxembourg*, à la suite d'un manque de commandes, deux entreprises textiles ont été obligées de restreindre temporairement leur production au début du dernier trimestre de 1966. Le chômage partiel qui en a résulté a été cependant de moindre importance.

A signaler également la fermeture de l'unique fabrique de chaussures au cours du 3^e trimestre 1966. Le remplacement d'une quarantaine de travailleurs a présenté certaines difficultés.

Par ailleurs, les disponibilités nationales de main-d'œuvre ont été insuffisantes pour couvrir les besoins des petits ateliers de couture et manufactures, de sorte qu'il a fallu maintenir le recours à de la main-d'œuvre étrangère.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites a été de 6 à la fin d'avril 1966 (contre 9 en 1965 et 10 en 1964) et de 4 à la fin d'octobre 1966 (contre 5 en 1965 et 8 en 1964).

Le nombre des demandes non satisfaites a été nul ou négligeable.

Aux *Pays-Bas*, dans l'industrie textile, on note, aux mois de référence, un mouvement croissant des demandes d'emploi non satisfaites et un mouvement décroissant des offres d'emploi non satisfaites.

Industrie textile	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	203	300	+ 97	+ 47,8
— octobre	196	274	+ 78	+ 39,8
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	4.579	4.431	— 148	— 3,2
— octobre	4.505	3.518	— 987	— 21,9

L'évolution a été plus différenciée en ce qui concerne le marché de l'emploi des industries de l'habillement et du travail des étoffes. Les chiffres ci-après soulignent la tendance à l'aggravation en octobre.

Industries de l'habillement et du travail des étoffes	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	400	289	— 111	— 27,7
— octobre	324	382	+ 58	+ 17,9
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	9.417	10.493	+ 1.076	+ 11,4
— octobre	10.537	10.438	— 99	— 0,9

Par ailleurs, il y a lieu d'indiquer que le nombre de personnes occupées dans l'industrie textile s'est élevé, en mars 1966, à 106.500, contre 112.000 l'année précédente, soit un recul de 5 %. C'est dans l'industrie du coton, de la rayonne et de la toile qu'on a relevé la baisse la plus forte (—12 %), suivie par celle de l'industrie lainière (—3 %).

La baisse de l'emploi dans cette catégorie d'entreprises ne se reflète que très partiellement dans le chiffre du chômage des ouvriers textiles. Le nombre des nouveaux chômeurs masculins inscrits par les bureaux de placement et provenant de l'industrie textile donne une image plus exacte de la réalité. De janvier à octobre 1966, il s'est élevé à 2.200, soit 1.000 de plus que pour la période correspondante de 1965.

ALIMENTATION

En *Belgique*, mises à part les fluctuations saisonnières qui déterminent dans une large mesure le degré d'emploi dans l'industrie alimentaire, il ne s'est pas produit en 1966 de modification notable dans la situation du marché du travail.

Il n'y a lieu de signaler qu'un affaiblissement assez sérieux dans l'industrie sucrière. Cette régression a été l'occasion de mettre en œuvre certaines mesures de réorganisation et a entraîné un certain nombre de licenciements.

Par contre, la pénurie de jeunes travailleurs constaté précédemment dans les boulangeries, pâtisseries et boucheries, s'est maintenue.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	1.916	1.885	— 31	— 1,6
— octobre	1.028	1.126	+ 98	+ 9,5
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	101	74	— 27	— 26,7
— octobre	216	153	— 63	— 29,2

En *Allemagne*, en dehors des fluctuations saisonnières traditionnelles, la situation globale de l'emploi dans l'alimentation a continué d'être satisfaisante en 1966. Cette évolution est reflétée par les chiffres relatifs à l'emploi qui ont maintenu leur mouvement ascendant. Les besoins de main-d'œuvre se sont amenuisés en 1966 entraînant un recul des offres d'emploi insatisfaites pour — travailleurs de l'alimentation (y compris les cuisiniers et cuisinières), notamment au cours du deuxième semestre.

Les besoins de main-d'œuvre étrangère ont continué à se maintenir à un niveau relativement élevé. Par conséquent, le nombre des travailleurs étrangers occupés a continué à croître.

Les tableaux suivants contiennent des indications chiffrées relatives aux effectifs occupés, aux offres d'emploi insatisfaites, au chômage ainsi qu'aux travailleurs étrangers occupés.

Effectifs occupés

Année	Mars			Septembre		
	total	dont employés	ouvriers	total	dont employés	ouvriers
1964	511.945	131.733	373.516	532.343	135.832	391.426
1965	512.082	134.993	372.069	529.800	137.351	387.453
1966	513.337	135.814	373.113	533.976	137.830	390.765

Offres d'emploi non satisfaites

Année	Fin avril	Fin octobre
1964	27.196	23.651
1965	29.174	26.929
1966	28.287	18.892

Chômeurs

Année	Fin avril	Fin octobre
1964	7.508	3.163
1965	4.471	2.701
1966	4.477	3.680

Effectifs étrangers occupés

Fin septembre 1964	33.355
Fin septembre 1965	42.341
Fin septembre 1966	50.535

En France, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites intéressant les activités des industries agricoles et alimentaires a continué de s'accroître régulièrement au cours de l'année 1966.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites s'est accru en avril 1966 par rapport à celui enregistré en avril 1965. En revanche, le nombre des offres d'emploi non satisfaites se situait en octobre 1966 à un niveau plus bas que celui atteint en octobre 1965.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	3.574	3.846	+ 272	+ 7,6
— octobre	3.598	3.875	+ 277	+ 7,7
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	888	975	+ 87	+ 9,7
— octobre	917	761	- 156	- 17

Néanmoins, la situation de l'emploi demeurait satisfaisante dans l'ensemble des industries agricoles et alimentaires ainsi que l'indique d'une part, le maintien de la durée moyenne de travail à un haut niveau, et, d'autre part, l'augmentation progressive des effectifs occupés dans ce secteur industriel.

Seules, les conserveries de poissons qui ont maintenu avec peine leurs effectifs au niveau de ceux de l'année 1965, les abattoirs de volailles et les sucreries qui ont procédé à des compressions de personnel à la suite de mesures de concentration, ont éprouvé quelques difficultés en matière d'emploi au cours de l'année 1966.

En *Italie*, les demandes d'emploi non satisfaites dans l'alimentation ont eu tendance en 1966 à diminuer, plus nettement en avril qu'en octobre.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	47.572	44.984	- 2.588	- 5,4
— octobre	34.226	34.190	- 36	- 0,1

Au *Luxembourg*, des changements notables n'ont pas eu lieu sur le marché de l'emploi de l'alimentation en 1966; le nombre des ouvriers et ouvrières à la production est en légère augmentation, tandis qu'une détente s'est manifestée en ce qui concerne l'artisanat de l'alimentation.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites a été de 14 à la fin d'avril 1966 (contre 13 en 1965 et 21 en 1964) et de 9 à la fin d'octobre 1966 (contre 9 également en 1965 et en 1964); le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été nul ou négligeable.

Aux *Pays-Bas*, le marché de l'emploi de l'alimentation a suivi une évolution défavorable en 1966, ainsi que le montrent l'augmentation des demandes d'emploi non satisfaites et la diminution sensible des besoins en main-d'œuvre, plus accusée en fin d'année.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	507	539	+ 32	+ 6,3
— octobre	243	401	+ 158	+ 65,2
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	4.450	3.742	— 708	— 15,9
— octobre	4.824	2.843	— 1.981	— 41,1

Les établissements fabriquant des produits alimentaires et assimilés occupaient, en mars 1966, 160.200 personnes, soit à peu près le même nombre qu'en 1965. Dans les fabriques de produits laitiers, le nombre de travailleurs a baissé de 2 % environ, surtout par suite des concentrations de petites entreprises. Dans les cigareries, la diminution de l'emploi a atteint 8 %. Ici encore, on peut répéter ce qu'on a dit plus haut pour plusieurs catégories d'entreprises : les chiffres du chômage ne traduisent que très partiellement l'évolution de l'emploi. Par contre, une évolution se dégage clairement de l'augmentation du nombre de nouveaux chômeurs inscrits. On en a relevé 6.000 pour les dix premiers mois de 1966, contre 4.800 pour la même période de 1965, soit une augmentation de 25 %.

SERVICES

En *Belgique*, le chômage complet a augmenté en 1966 comme en 1965 parmi les employés. Cette augmentation est imputable principalement aux difficultés structurelles, auxquelles un certain nombre d'entreprises ont dû faire face par suite du ralentissement de la conjoncture et, d'autre part, aux progrès de l'automatisation et de la rationalisation.

L'augmentation du nombre des chômeurs porte notamment sur le personnel subalterne, pour lequel les possibilités de remise au travail sont fort limitées dès que les intéressés ont atteint une limite d'âge qui se situe assez bas (40 ans).

Catégorie des employés	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	6.528	7.920	+ 1.392	+ 21,3
— octobre	8.678	10.323	+ 1.645	+ 19,0
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	828	1.007	+ 179	+ 21,6
— octobre	651	566	— 85	— 13,1

Si l'on analyse plus en détail les demandes de la catégorie des employés et si l'on établit la comparaison avec 1965 (à la fin de novembre), la situation se présente comme suit :

Demandeur d'emploi	Hommes		Femmes		Particularité
	1965	1966	1965	1966	
A aptitude normale	1.224	1.407	2.004	2.405	principalement personnel âgé
A aptitude partielle	782	769	705	756	
A aptitude très réduite	303	282	135	145	
Autres demandeurs obligatoirement inscrits	280	297	147	224	handicapés mis au travail par les pouvoirs publics
Demandeurs inscrits volontairement et non occupés	1.314	1.586	1.480	1.948	jeunes et femmes mariées
Demandeurs inscrits volontairement et occupés	423	651	308	374	
Total :	4.326	4.992	4.779	5.852	
Pourcentage des demandeurs à aptitude normale	28,2 %	28,2 %	41,9 %	41,1 %	

Le nombre des demandeurs d'emploi normalement aptes est resté stable; on constate, en outre, une augmentation du nombre de femmes sans travail inscrites volontairement comme demandeurs d'emploi, cette catégorie comprenant surtout les femmes mariées et les nouvelles employées.

En ce qui concerne les *cafés, hôtels et restaurants*, les conditions météorologiques défavorables ont gêné sérieusement l'activité. Cependant, l'emploi du personnel hôtelier n'en a pas souffert, si bien que pendant les mois de pleine saison on est revenu pratiquement à une situation de plein emploi; il a fallu, pour couvrir complètement les besoins de main-d'œuvre, faire appel à du personnel occasionnel, en particulier à des jeunes étudiants.

Quant au niveau général du nombre des demandeurs d'emploi, on constate qu'au début de l'année il se situait encore largement au-dessus de celui de l'année précédente, mais que les différences se sont estompées peu à peu, au point que finalement les chiffres des deux années se sont trouvés très proches l'un de l'autre.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	2.436	3.376	+ 940	+ 38,6
— octobre	3.442	3.534	+ 92	+ 2,7
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	813	883	+ 70	+ 8,6
— octobre	522	640	+ 118	+ 22,6

Dans la catégorie des *gens de maison* et des *soins personnels*, on constate une augmentation du chômage et une diminution des besoins en main-d'œuvre.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	2.107	2.549	+ 442	+ 8,6
— octobre	2.332	2.803	+ 471	+ 20,2
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	451	394	— 147	— 12,6
— octobre	311	264	— 47	— 15,1

En *Allemagne*, la tendance générale à la détente sur le marché de l'emploi en 1966 ne s'est pas encore nettement répercutée sur le secteur des services publics et privés. Dans certaines branches, les goulots d'étranglement ont continué à se manifester dans la couverture des besoins. La plupart des activités des services ont eu des besoins de main-d'œuvre moins élevés, ce qui doit toutefois être considéré comme significatif, ainsi que l'évolution du nombre des chômeurs, qui a été en légère augmentation, notamment au cours de la deuxième moitié de l'année. Cependant, le nombre des travailleurs étrangers occupés a continué d'augmenter, en particulier dans l'hôtellerie. Il a été, à la fin septembre, de 25.170 en 1964, de 31.007 en 1965 et de 38.080 en 1966.

En France, l'évolution des données relatives au marché de l'emploi dans le secteur des services se caractérise en avril et en octobre 1966 par rapport aux mois correspondants

SERVICES

France

	1965	1966	Différence 1966-65	
			en unités	en %
<i>Emplois de bureau et assimilés</i>				
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	18.263	19.725	+ 1.462	+ 8,0
— octobre	27.645	29.957	+ 2.312	+ 8,3
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	1.338	1.840	+ 502	+ 37,5
— octobre	802	1.099	+ 297	+ 37,0
<i>Emplois de commerce et assimilés</i>				
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	7.902	8.178	+ 276	+ 3,5
— octobre	8.901	9.470	+ 569	+ 6,4
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	995	1.291	+ 296	+ 29,7
— octobre	1.078	1.384	+ 306	+ 28,3
<i>Services hôteliers et domestiques</i>				
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	14.674	14.976	+ 302	+ 2,1
— octobre	15.832	16.305	+ 473	+ 2,9
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	3.855	4.172	+ 317	+ 8,2
— octobre	2.966	3.567	+ 601	+ 20,2
<i>Emplois de dessinateurs et agents techniques</i>				
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	2.347	2.993	+ 646	+ 27,5
— octobre	3.048	3.416	+ 368	+ 12,0
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	192	290	+ 98	+ 51,0
— octobre	155	333	+ 178	+ 114,8
<i>Emplois d'Ingénieurs</i>				
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	914	1.098	+ 184	+ 20,1
— octobre	1.006	1.078	+ 72	+ 7,1
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	55	30	— 25	— 45,5
— octobre	39	60	+ 21	+ 53,8

de l'année 1965 par un très léger accroissement des demandes d'emploi non satisfaites et par une augmentation sensible des offres d'emploi non satisfaites.

L'accroissement le plus important des demandes d'emploi non satisfaites a intéressé les emplois d'ingénieurs et ceux de dessinateurs et d'agents techniques.

L'augmentation la plus sensible des offres d'emploi non satisfaites a concerné les emplois de dessinateurs, les emplois de bureau et assimilés, ainsi que les emplois de commerce et assimilés.

Malgré la nette amélioration observée par rapport à l'année 1965, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites excède encore fortement celui des offres d'emploi non satisfaites dans tous les groupes d'emploi des Services.

En Italie, dans la catégorie des « *dirigeants, employés et subalternes* », on constate en 1966 une légère augmentation des demandes d'emploi non satisfaites en avril et une diminution un peu plus accusée en octobre.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	69.166	70.133	+ 967	+ 1,4
— octobre	93.392	90.979	— 2.413	— 2,6

Dans les « *services de vente* », on relève également une évolution divergente en cours d'année : augmentation en avril de 188 demandes (+ 1 %) et diminution en octobre 1966 de 50 demandes (— 0,2 %) par rapport à l'année précédente.

Dans les « *services d'hygiène et de santé* », le nombre des demandes n'a que légèrement diminué en avril (— 0,6 %), alors qu'en octobre il a augmenté de 3,7 %, passant de 9.046 unités en 1965 à 9.383 unités en 1966.

En ce qui concerne « *l'hôtellerie* », la situation n'a guère changé d'une année à l'autre, ainsi qu'il ressort des chiffres ci-après.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites : :				
— avril	25.115	25.211	+ 96	+ 0,4
— octobre	27.092	27.177	+ 85	+ 0,3

De même, dans les « *services domestiques* », on ne constate que des variations d'une amplitude modérée.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	7.798	7.994	+ 196	+ 2,5
— octobre	8.367	8.066	— 301	— 3,6

Au *Luxembourg*, comme au cours des années précédentes, les besoins en saisonniers de l'*industrie hôtelière* ont pu être couverts en grande partie, en 1966, grâce aux recrutements opérés en Italie au début de l'année.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites (personnel qualifié et non qualifié) a été de 45 à la fin d'avril 1966 (contre 59 en 1965 et 78 en 1964) et de 25 à la fin d'octobre 1966 (contre 25 également en 1965 et 28 en 1964); le nombre des demandes non satisfaites a été nul ou négligeable.

Dans les *services domestiques* proprement dits, la situation a été analogue à celle de l'année précédente. Des pénuries assez prononcées en personnel féminin se sont fait sentir. Le nombre des offres d'emploi non satisfaites a été de 136 à la fin d'avril 1966 (contre 163 en 1965 et 174 en 1964), et de 119 à la fin d'octobre 1966 (contre 130 en 1965 et 148 en 1964); le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été nul ou négligeable.

Quant au personnel de bureau et du commerce, le nombre moyen mensuel des offres d'emploi a fortement diminué; 58 à la fin d'avril 1966 (contre 127 en 1965) 24 à la fin d'octobre 1966 (contre 57 en 1965).

Aux *Pays-Bas*, dans la catégorie des « *employés de bureau et de commerce* », on note en 1966 une tendance à l'augmentation des demandes d'emploi non satisfaites (+ 347 unités, soit + 7 % en avril et + 2.050 unités, soit + 32 % en octobre). Les offres d'emploi non satisfaites qui ont augmenté en avril (+ 666 unités ou + 4,3 %) ont au contraire nettement diminué en octobre (— 2.000 unités ou — 14 %).

En ce qui concerne le *personnel domestique*, la situation reflète la tendance générale d'évolution du marché de l'emploi en 1966.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	621	741	+ 120	+ 19,3
— octobre	805	1.071	+ 266	+ 33,0
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	7.149	6.546	— 603	— 8,4
— octobre	6.130	5.834	— 296	— 4,8

TRANSPORTS

En *Belgique*, l'activité dans les transports s'est ressentie en 1966 du ralentissement général de l'expansion; son niveau a baissé par rapport à 1965.

En effet, la reprise saisonnière habituelle n'a pas été aussi prononcée en 1966 que les années précédentes; par suite, le chômage est resté, dans cette branche, au-dessus du niveau de 1965 pendant toute l'année. Cependant, il existe toujours une pénurie de personnel roulant dans le secteur des transports publics; de même, dans la navigation intérieure, on ne trouve pas suffisamment de personnel qualifié.

Les données suivantes soulignent l'évolution défavorable du marché de l'emploi dans les transports au cours de l'année écoulée.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	1.591	2.047	+ 456	+ 28,7
— octobre	1.859	2.203	+ 344	+ 18,5
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	187	149	— 38	— 20,3
— octobre	156	102	— 54	— 34,6

En *Allemagne*, le marché de l'emploi dans les transports qui avait été continuellement tendu, a connu pour la première fois en 1966 un assouplissement qui, cependant, n'a pas encore été sensible. Les besoins en main-d'œuvre diminuent tandis que le nombre des chômeurs suit une évolution ascendante, ce qui reflète le ralentissement général de l'expansion.

Offres d'emploi insatisfaites

Année	Fin avril	Fin octobre
1964	22.040	22.996
1965	24.576	23.683
1966	21.309	14.459

Chômeurs

Année	Fin avril	Fin octobre
1964	6.475	5.047
1965	5.747	4.198
1966	5.596	6.688

En *France*, les données relatives au marché de l'emploi dans les transports font ressortir en avril et en octobre 1966, comparativement aux mois correspondants de l'année 1965, une légère augmentation du nombre des demandes d'emploi non satisfaites et un accroissement sensible du nombre des offres d'emploi non satisfaites.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	2.899	3.076	+ 177	+ 6,1
— octobre	2.493	2.590	+ 97	+ 3,9
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	399	570	+ 171	+ 42,8
— octobre	461	617	+ 156	+ 33,8

On constate, d'autre part, le maintien des horaires de travail à un niveau élevé et une légère régression des effectifs occupés dans ce secteur d'activité.

En *Italie*, les demandes d'emploi non satisfaites dans les transports ont marqué une légère augmentation en avril 1966 et, par contre, une diminution de 1.286 unités, soit de 5,5 % en octobre 1966 par rapport à l'année précédente, passant de 23.219 à 21.933 unités.

Au *Luxembourg*, il n'y a pas de changement notable à signaler par rapport aux années précédentes. En moyenne, on note une vingtaine d'offres d'emploi non satisfaites. Les demandes d'emploi non satisfaites se sont limitées à quelques unités (travailleurs semi-qualifiés ou instables).

Aux *Pays-Bas*, le marché de l'emploi dans les transports qui était à peu près stabilisé au début de 1966 a évolué dans le sens d'une aggravation, ainsi qu'en témoignent l'augmentation des demandes et la diminution des offres d'emploi, également sensibles, en automne.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	2.531	2.523	— 8	— 0,3
— octobre	1.983	2.597	+ 614	+ 31
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	2.393	2.556	+ 163	+ 6,8
— octobre	2.491	1.646	— 845	— 34

Cette évolution traduit le fléchissement général de l'expansion. C'est surtout la relation étroite entre l'industrie des transports et celle de la construction qui a déterminé l'augmentation (+ 19 %) du nombre d'inscriptions de nouveaux chômeurs dans cette catégorie professionnelle.

MANŒUVRES

En *Belgique*, les possibilités d'emploi pour manœuvres ont encore notablement diminué par rapport à 1965. On le constate, non seulement par l'augmentation sensible du nombre de demandeurs d'emploi à aptitude normale, mais aussi par le fait que le nombre d'emplois vacants non qualifiés a continué de baisser. C'est un phénomène normal dans une économie où règne une tendance à la stagnation, qui oblige à rationaliser et à supprimer les situations exceptionnelles dues à la haute conjoncture, les mesures d'assainissement atteignant toujours en premier lieu les travailleurs sans spécialisation.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi (manœuvres à aptitude normale)				
— avril	1.802	3.736	+ 1.934	+ 107,3
— octobre	2.167	3.501	+ 1.334	+ 61,6
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	531	541	+ 10	+ 1,9
— octobre	479	377	- 102	- 21,3

En *Allemagne*, dans tous les secteurs d'activité, les besoins de main-d'œuvre non qualifiée ont diminué en 1966, ce qui se reflète aussi bien dans le recul marqué des offres d'emploi insatisfaites que dans l'augmentation relativement forte du chômage. Cette évolution reflète le ralentissement général de l'expansion.

Offres d'emploi insatisfaites

Année	Fin avril	Fin octobre
1964	51.718	52.095
1965	48.112	51.492
1966	37.647	24.037

Chômeurs

Année	Fin avril	Fin octobre
1964	24.639	18.705
1965	24.944	17.187
1966	26.372	31.031

En France, le nombre des demandes d'emploi de manœuvres en 1966 ne s'est que très légèrement accru par rapport à 1965. L'accroissement a été toutefois plus marqué au mois d'octobre qu'au mois d'avril.

La nette augmentation du nombre des offres tant en avril qu'en octobre traduit bien l'expansion de l'activité industrielle et commerciale enregistrée au cours de l'année 1966.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	35.370	35.881	+	511
— octobre	30.886	32.433	+	1.547
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	3.190	5.089	+	1.899
— octobre	3.984	5.682	+	1.698

En Italie, le nombre des demandes d'emploi des manœuvres a diminué sensiblement en 1966, de façon encore plus marquée en octobre qu'en avril, ainsi qu'il ressort des chiffres suivants. Cette évolution favorable traduit les effets de l'accentuation de la reprise générale de l'activité.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	285.940	259.023	—	26.917
— octobre	247.744	217.457	—	30.287

Au *Luxembourg*, le nombre des offres d'emploi s'adressant à la main-d'œuvre non qualifiée, agriculture, construction et services non compris, a fortement diminué au cours de l'année 1966. Cette situation s'explique par le fléchissement de l'expansion économique.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites était de 56 à la fin d'avril 1966 (contre 63 en 1965 et 96 en 1964) et de 25 seulement à la fin d'octobre 1966 (contre 147 en 1965 et 73 en 1964).

Aux *Pays-Bas*, l'évolution en 1966 du nombre des demandes émanant de travailleurs à aptitude réduite traduit aussi le fléchissement de l'activité générale, nettement plus sensible en octobre qu'en avril, ainsi qu'il ressort des données suivantes.

	1965	1966	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	11.779	11.953	+ 174	+ 1,5
— octobre	11.676	14.319	+ 2.643	+ 22,6

C. TENDANCES D'EVOLUTION PAR REGIONS

Les informations fournies ci-après s'attachent à mettre en lumière les principales modifications intervenues au niveau régional dans le domaine de l'emploi au cours de l'année 1966.

1. En *Belgique*, la répartition géographique des offres d'emploi reflète, d'une année à l'autre, le mouvement général décroissant des besoins en main-d'œuvre, ainsi qu'il ressort du tableau 6.

On notera le recul prononcé dans les deux provinces industrielles traditionnelles (Hainaut et Liège). Il y a lieu d'observer aussi le recul enregistré dans la province de Limbourg (licenciements des travailleurs à Zwartberg par suite d'une reconversion).

Par contre, on doit souligner l'augmentation sensible relevée dans la région d'Anvers, augmentation qui est due à l'industrialisation du port et du sud de la Campine.

Les tableaux 7 et 8 font apparaître les modifications de la répartition géographique des demandes d'emploi.

TABLEAU 6

Belgique

Modifications intervenues dans la répartition géographique des offres d'emploi (en %)

Provinces	Fin octobre 1964	Fin octobre 1965	Fin octobre 1966
Anvers	15,8	15,8	28,9
Flandre occidentale	14,4	14,2	16,2
Flandre orientale	16,9	20,8	18,2
Limbourg	5,8	4,4	2,8
Brabant	24,4	22,7	22,3
Hainaut	9,9	13,8	3,3
Liège	11,1	6,7	6,0
Luxembourg	0,5	0,5	1,2
Namur	1,2	1,1	1,1
%	100,—	100,—	100,—
Total (en unités)	10.777	8.577	6.637

TABLEAU 7

Modifications intervenues dans la répartition géographique des demandes d'emploi (hommes)

Provinces	Fin octobre 1964	Fin octobre 1965	Fin octobre 1966
Anvers	19,4	16,9	14,4
Flandre occidentale	14,3	14,5	11,9
Flandre orientale	16,9	15,5	13,7
Limbourg	5,5	6,1	7,4
Brabant	15,9	14,3	13,6
Hainaut	13,8	16,1	17,4
Liège	11,4	13,7	18,5
Luxembourg	0,7	0,7	0,8
Namur	2,1	2,1	2,3
%	100,—	100,—	100,—
Total (en unités)	32.661	36.667	40.534

Ici également, on doit souligner la diminution sensible survenue dans les provinces d'Anvers et de la Flandre occidentale, ainsi que l'augmentation constatée dans les provinces de Liège et du Hainaut.

TABLEAU 8

Belgique

*Modifications dans la répartition géographique
des demandes d'emploi (femmes)*

Provinces	Fin octobre 1964	Fin octobre 1965	Fin octobre 1966
Anvers	14,2	11,5	10,5
Flandre occidentale	14,3	14,6	11,1
Flandre orientale	12,2	11,2	11,1
Limbourg	3,2	4,3	5,3
Brabant	18,4	16,7	16,5
Hainaut	20,4	23,1	23,9
Liège	13,3	14,6	17,3
Luxembourg	0,4	0,6	0,7
Namur	3,6	3,4	3,6
%	100,—	100,—	100,—
Total (en unités)	14.167	15.994	17.909

On constate une augmentation dans les provinces d'Anvers et de la Flandre occidentale et une diminution dans le Hainaut et la province de Liège.

Les modifications en chiffres absolus sont récapitulées dans le tableau 9.

La tendance constatée en 1964-1965, à savoir l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi dans la quasi totalité du pays, s'est modérée. Par contre, la comparaison d'emploi de 1965 à 1966 montre, à la fin octobre 1965, dans certaines parties du pays, une diminution du nombre des demandeurs d'emploi et une augmentation du nombre des offres d'emploi non satisfaites.

Enfin, il convient de noter que l'application des mesures spéciales prises en vertu des lois du 17 et du 18 juillet 1959 s'est poursuivie en vue de favoriser l'extension et l'établissement de nouvelles industries et l'industrialisation des régions insuffisamment développées. Pendant les trois premiers trimestres de 1966, 7.480 nouveaux emplois

ont été créés dans les différentes industries, ce qui porte le total à environ 136.000 depuis la mise en application de ces lois. Compte tenu des variations saisonnières, on peut en évaluer le nombre à environ 10.000 pour l'ensemble de 1966.

TABLEAU 9

Belgique

Demandes et offres d'emploi non satisfaites par régions (1)

Régions	1965		1966		Tendance 1966 1965	
	demandes	offres	demandes	offres	demandes	offres
Anvers						
— avril	10.276	1.753	10.241	1.808	—	+
— octobre	9.462	1.354	9.300	1.917	—	+
Brabant						
— avril	9.711	2.525	10.966	2.300	+	—
— octobre	9.961	1.943	10.935	1.473	+	—
Flandre occidentale						
— avril	8.007	1.144	7.831	1.183	—	+
— octobre	8.561	1.219	7.789	1.067	—	—
Flandre orientale						
— avril	9.502	1.622	9.124	1.795	—	+
— octobre	8.690	1.791	9.027	1.200	+	—
Hainaut						
— avril	10.538	1.169	13.739	325	+	—
— octobre	12.497	1.183	14.886	221	+	—
Liège						
— avril	7.830	829	12.383	547	+	—
— octobre	9.358	575	12.712	396	+	—
Limbourg						
— avril	2.817	251	5.619	375	+	+
— octobre	3.485	377	5.647	207	+	—
Luxembourg						
— avril	403	108	512	106	+	—
— octobre	560	42	788	79	+	+
Namur						
— avril	1.525	343	1.888	113	+	—
— octobre	1.706	93	2.045	67	+	—

(1) Les demandes d'emploi figurant dans ce tableau concernent celles des chômeurs complets indemnisés à aptitude normale et à aptitude réduite, ainsi que les demandeurs inscrits volontairement.

Les prévisions pour 1967 peuvent être évaluées à 8.000 créations d'emploi environ. Le total des trois premiers trimestres de 1966 et des prévisions se répartit ainsi qu'il est indiqué aux tableaux 10 et 11.

TABLEAU 10

Belgique

Répartition régionale des emplois à créer en application des lois
du 17 et du 18 juillet 1959

Régions	de 1959 à fin 1965	1966				1967 Pré- visions (¹)
		1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre (¹)	
Flandre occidentale	21.716	174	102	247	100	600
Flandre orientale	22.931	520	479	249	400	1.300
Anvers	29.679	625	113	728	600	1.800
Limbourg	12.179	1.401	122	231	400	1.600
Brabant	13.352	349	42	195	300	600
Hainaut	15.295	866	104	180	400	1.300
Liège	11.382	181	50	262	200	600
Namur	2.083	235	3	12	90	100
Luxembourg	825	10	—	—	10	100
Total	129.442	4.361	1.015	2.104	2.500	8.000

(¹) Estimations.

TABLEAU 11

Belgique

Répartition, par branches d'activité, des emplois à créer en vertu des lois
du 17 et 18 juillet 1959

Période	Transfor- mation des métaux	Hauts fourneaux et aciéries	Chimie	Textile	Divers	Total
De 1959 à fin 1965	61.813	14.997	12.120	18.173	22.339	129.442
1 ^{er} trimestre 1966	2.756	198	593	253	561	4.361
2 ^{ème} trimestre 1966	468	55	113	256	123	1.015
3 ^{ème} trimestre 1966	837	—	139	668	460	2.104
4 ^{ème} trimestre 1966 (estimations)	1.400	400	300	100	300	2.500
Prévisions pour 1966	4.000	500	1.500	500	1.500	8.000

L'effet des lois citées plus haut a notablement diminué pendant l'année 1966. Ce fait, joint à l'évolution de la situation générale, a amené le Gouvernement belge à faire adopter par le Parlement une nouvelle loi (loi du 14 juillet 1966) instaurant temporairement des aides exceptionnelles en vue d'accélérer la reconversion et le développement économique des régions charbonnières et de certaines régions confrontées avec des problèmes aigus et urgents. Ces aides exceptionnelles ne peuvent être accordées que jusqu'au 31 décembre 1968.

La nouvelle loi s'adresse principalement aux entreprises d'une certaine importance et comporte les dispositions suivantes :

- une bonification d'intérêt de 5 % pendant 5 ans; dans des cas exceptionnels, cette bonification peut couvrir la totalité de la charge d'intérêt;
- lorsque les investisseurs contractent un emprunt auprès d'un organisme public de crédit, l'Etat leur accorde une garantie de 100 %; en cas d'emprunt auprès d'organismes privés, la garantie de l'Etat est de 75 %;
- enfin, il est accordé des primes en capital.

Les arrêtés d'exécution déterminent les régions bénéficiaires, c'est-à-dire celles « confrontées avec des problèmes »; on distingue :

- d'une part, les régions charbonnières devenues « régions en difficultés » par suite des fermetures de puits;
- d'autre part, les régions économiquement faibles, déterminées suivant une trentaine de critères, tels que les migrations journalières, les disponibilités en main-d'œuvre etc...

Cependant, la loi du 14 juillet 1966 ne se borne pas à poser des conditions économiques et sociales. Elle exige également des investisseurs certaines garanties avant de pouvoir recourir aux aides financières exceptionnelles.

Peuvent seuls entrer en ligne de compte pour l'application de la loi, les investissements entraînant la création de 50 emplois supplémentaires au moins, ou atteignant au moins un montant de 20 millions de francs. En conclusion, la loi du 14 juillet 1966 prévoit de sérieux avantages. Elle intéresse des régions qui représentent environ un tiers du pays avec une population totale de 3.380.000 habitants.

Il n'est pas douteux que l'application de cette loi favorisera l'emploi dans l'ensemble du pays et que le reclassement des travailleurs atteints notamment par les fermetures de charbonnages en sera facilité et accéléré, malgré la régression actuelle des activités économiques.

2. En *Allemagne*, les modifications sur le marché de l'emploi provoquées par l'affaiblissement de la conjoncture économique ont rendu évidentes — bien que dans une mesure encore faible les différences régionales des structures économiques existant déjà ou récemment intervenues. En Rhénanie du Nord-Westphalie, les conséquences des changements qui s'opèrent dans les charbonnages et la stagnation de l'emploi dans la sidérurgie se font jour plus nettement sur le marché du travail; il en est de même en ce qui concerne la région de la Rhénanie-Palatinat-Sarre. En Basse-Saxe-Brême, en Hesse et en Bavière du Nord, l'économie dans les zones longeant le « Rideau de Fer » réagit de façon particulièrement sensible aux changements de la conjoncture du fait que ces régions sont situées à l'écart des centres industriels et loin des principales voies de communication.

Les *taux du chômage* (calculés par rapport à la main-d'œuvre salariée) se sont modifiés assez considérablement dans les différentes circonscriptions administratives, ainsi qu'il

ressort du tableau ci-après qui met en relief la situation à la fin du mois de décembre en 1964, 1965 et 1966 :

Office régional	31-12-1964	31-12-1965	15-12-1966
Schleswig-Holstein-Hambourg	1,0	0,8	1,3
Basse-Saxe-Brême	1,2	1,2	2,0
Rhénanie du Nord-Westphalie	0,5	0,5	1,3
Hesse	0,6	0,6	1,0
Rhénanie-Palatinat-Sarre	1,0	0,9	1,9
Bade-Wurtemberg	0,2	0,2	0,5
Bavière du Nord	2,0	1,7	2,6
Bavière du Sud	2,1	1,5	2,0
Berlin	1,3	0,8	1,2

Le tableau 12 montre l'évolution au cours des ces dernières années des transferts et implantations d'entreprises ainsi que des effectifs intéressés par ces opérations.

TABLEAU 12

Allemagne

Transferts et implantations d'entreprises industrielles, par Länder et par effectifs occupés en 1964 et 1965

Land	Nombre d'entreprises recensées	Effectifs	
		en chiffres absolus	en %
Schleswig-Holstein	67	4.851	6
Hambourg	7	411	1
Basse-Saxe	204	9.465	12
Brême	7	410	1
Rhénanie du Nord-Westphalie	438	18.123	23
Hesse	151	7.063	9
Rhénanie-Palatinat	131	6.329	8
Bade-Wurtemberg	281	12.171	16
Bavière	378	18.576	24
Territoire fédéral, sans la Sarre et Berlin	1.664	77.399	100
Sarre	15	735	
Berlin (Ouest)	21	529	
Territoire fédéral	1.700	78.663	

A titre de comparaison ⁽¹⁾ :

1955-1957	820	142.796
1958-1960	963	115.973
1961-1963	1.102	128.861

Le tableau 13 comporte une confrontation des offres d'emploi insatisfaites et des chômeurs à la fin du mois d'octobre en 1965 et 1966; il montre, en chiffres absolus et relatifs, les changements intervenus par rapport aux années précédentes.

TABLEAU 13

Allemagne

Evolution, par régions, des offres d'emploi non satisfaites et des chômeurs

Régions	Offres d'emploi non satisfaites à la fin du mois				Chômeurs à la fin du mois			
	octobre 1965		octobre 1966		octobre 1965		octobre 1966	
	en unités	en %	en unités	en %	en unités	en %	en unités	en %
Schleswig-Holstein	47.237	7,2	35.234	8,0	7.954	8,6	10.275	7,1
Basse-Saxe-Brême	69.645	10,5	48.269	11,0	14.913	16,2	22.767	15,6
Rhénanie du Nord-Westphalie	192.617	29,1	120.248	27,6	29.329	31,8	51.928	35,6
Hesse	64.374	9,8	47.375	10,9	7.161	7,8	10.758	7,4
Rhénanie-Palatinat-Sarre	35.927	5,4	20.300	4,7	5.704	6,2	10.511	7,2
Bade-Wurtemberg	119.361	18,1	74.930	17,2	3.122	3,4	6.875	4,7
Bavière septentrionale	52.680	8,1	30.000	6,9	8.369	9,1	13.480	9,2
Bavière méridionale	53.074	8,1	40.515	9,3	9.681	10,4	12.645	8,7
Berlin-Ouest	24.562	3,7	19.316	4,4	5.998	6,5	6.565	4,5
Territoire fédéral (y compris Berlin-Ouest)	659.477	100,0	436.187	100,0	92.231	100,0	145.804	100,0

(1) Les périodes de référence ne peuvent être comparées que de façon approximative parce que le recensement s'est limité, jusqu'en 1963, à des entreprises qui occupaient 50 travailleurs et plus (ou qui envisageaient d'en embaucher autant).

3. En France, de fortes disparités de situation subsistent entre les régions. On observe un important excédent de population rurale notamment dans l'ouest de la France, et certaines zones de l'est présentent un déséquilibre d'emploi nécessitant la conversion d'activité d'importantes entreprises industrielles de la production des métaux.

TABLEAU 14
France
Evolution par régions des demandes d'emploi non satisfaites

(moyennes trimestrielles)

Régions de programme	1 ^{er} trimestre		2 ^{ème} trimestre		3 ^{ème} trimestre		4 ^{ème} trimestre	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Région parisienne	34.140	35.798	29.935	31.769	26.268	29.221	33.526	38.067
Champagne	1.753	1.579	1.477	1.247	1.644	1.541	1.744	1.957
Picardie	3.087	3.499	2.680	2.800	2.861	2.809	3.115	3.412
Haute-Normandie	4.640	4.259	3.601	2.841	2.992	2.662	4.263	3.800
Centre	4.346	4.494	3.373	3.352	3.740	3.598	4.271	4.777
Nord	11.642	12.007	9.967	9.595	10.528	9.953	11.982	13.081
Lorraine	3.327	3.643	2.884	3.443	3.354	4.040	3.728	4.863
Alsace	1.528	1.880	1.235	1.537	2.361	2.391	2.042	2.071
Franche-Comté	1.283	1.349	1.221	1.025	1.396	1.144	1.557	1.336
Basse-Normandie	3.523	3.597	2.508	2.813	2.395	2.630	3.140	3.372
Pays de la Loire	10.365	10.683	8.881	7.956	8.359	7.399	10.258	9.236
Bretagne	10.146	11.005	8.030	7.909	7.335	6.955	9.637	9.372
Limousin	1.690	1.634	1.532	1.117	1.375	1.047	1.569	1.323
Auvergne	3.641	3.464	2.387	2.195	1.956	1.839	3.248	3.111
Poitou-Charentes	4.457	4.364	3.580	3.103	3.513	2.902	4.246	3.878
Aquitaine	9.202	10.401	7.868	8.001	7.079	7.157	9.246	9.229
Midi-Pyrénées	7.376	7.148	6.164	5.541	5.719	5.084	6.703	6.417
Bourgogne	2.457	2.915	2.013	2.218	2.478	2.523	2.777	2.725
Rhône-Alpes	10.473	11.427	9.703	9.479	9.433	9.150	10.785	10.834
Languedoc	8.160	8.886	7.447	7.279	6.911	6.819	8.219	8.542
Provence-Azur	18.625	20.705	16.052	18.879	14.172	16.807	18.085	22.878
FRANCE ENTIERE	155.861	164.737	132.538	134.109	125.869	127.671	154.141	164.281

TABLEAU 15
France

Evolution par régions des offres d'emploi non satisfaites

(moyennes trimestrielles)

Régions de programme	1 ^{er} trimestre		2 ^{ème} trimestre		3 ^{ème} trimestre		4 ^{ème} trimestre	
	1965	1966	1965	1966	1965	1966	1965	1966
Région parisienne	3.402	3.982	4.203	4.184	4.150	3.372	3.597	2.898
Champagne	976	1.612	1.165	1.864	1.047	2.033	1.052	1.743
Picardie	1.034	1.575	1.157	1.914	979	1.602	856	1.352
Haute- Normandie	379	807	481	1.083	602	1.384	702	1.091
Centre	1.292	2.067	1.704	2.851	1.513	2.932	1.463	2.553
Nord	6.292	7.912	7.756	9.790	8.582	9.761	7.593	7.517
Lorraine	1.787	2.570	2.391	3.619	2.397	4.173	2.018	3.070
Alsace	2.986	2.685	3.641	3.576	3.879	4.276	2.387	2.884
Franche-Comté	392	972	728	928	769	736	768	984
Basse- Normandie	507	588	686	718	743	792	380	601
Pays de la Loire	193	413	354	683	240	439	228	388
Bretagne	517	543	736	744	621	684	494	437
Limousin	130	237	165	316	124	302	117	341
Auvergne	440	486	513	673	271	539	301	460
Poitou- Charentes	236	424	418	503	367	421	358	367
Aquitaine	548	610	809	1.123	775	1.047	534	800
Midi-Pyrénées	595	796	904	1.130	669	921	666	857
Bourgogne	1.418	1.519	1.724	2.159	1.557	1.837	1.359	1.495
Rhône-Alpes	1.486	3.213	1.972	4.644	1.943	4.223	2.067	3.919
Languedoc	230	232	407	340	396	267	295	182
Provence-Azur	808	351	532	502	492	526	342	280
FRANCE ENTIERE	25.648	33.594	32.446	43.344	32.116	42.267	27.577	34.219

On constate, en revanche, dans d'autres régions, des pénuries de main-d'œuvre accusées qui ralentissent le développement des entreprises en extension.

Les régions dans lesquelles on a enregistré en 1966, par rapport à 1965, le plus fort accroissement du nombre des demandes d'emploi non satisfaites, avaient déjà accusé en 1965, par rapport à 1964, une augmentation sensible du nombre des demandes. C'est le cas notamment, de la région parisienne et des régions de Lorraine, Provence-Côte-d'Azur, Basse-Normandie et Aquitaine.

En revanche, plusieurs régions qui avaient enregistré en 1965, par rapport à 1964, un accroissement des demandes d'emploi non satisfaites, ont vu le nombre des demandeurs d'emploi diminuer en 1966. Il en est ainsi, en particulier pour les régions de Champagne, Haute-Normandie, Limousin, Auvergne, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées.

Les offres d'emploi non satisfaites se sont accrues dans la plupart des régions. Seules, les régions de Languedoc-Roussillon et de Provence-Côte-d'Azur ont enregistré en 1966, par rapport à 1965, une diminution du nombre des offres d'emploi non satisfaites. Ces deux régions avaient déjà accusé, en 1965, comparativement à 1964, une régression des offres d'emploi non satisfaites.

L'accroissement sur le plan national des offres d'emploi non satisfaites, constaté en 1966 par rapport à 1965, n'a pas toutefois permis de retrouver le niveau élevé de l'année 1964. Seules, les régions de Haute-Normandie, du Limousin et du Rhône-Alpes comptent en 1966 un nombre d'offres d'emploi non satisfaites supérieur à celui enregistré en 1964.

Les tableaux 14 et 15 font ressortir cette évolution.

4. En *Italie*, l'examen au niveau régional des demandes d'emploi non satisfaites fait apparaître une tendance générale à la diminution en 1966, tant en avril qu'en octobre (tableaux 16 et 17).

Au premier mois considéré, seules, font exception à cette constatation générale, les régions suivantes : le Val d'Aoste, la Ligurie, le Latium, la Campanie et la Sardaigne. Au second mois de référence, le nombre des régions où l'on constate une augmentation des demandes se réduit encore — le Latium et la Campanie — avec un pourcentage d'augmentation d'ailleurs presque négligeable.

En valeur relative, l'augmentation la plus forte en avril a eu lieu au Val d'Aoste (14,4 %) et la plus faible dans le Latium (1,5 %). Par contre, les diminutions ont été appréciables dans les régions suivantes : Trentino — Haut-Adige (— 18,1 %), Marches (— 13,4 %), Pouilles (— 10,5 %), Frioul - Vénétie - Julienne (— 9,6 %), Piémont (— 6,3 %).

En octobre, les diminutions les plus importantes s'observent dans les régions ci-après :

Val d'Aoste (— 19,3 %) — dans cette région se produit un renversement de tendance par rapport au mois d'avril — Lombardie (— 18,4 %), Trentino - Haut-Adige (— 14,5 %), Marches (— 14,2 %), Emilie-Romagne (— 13,8 %), Piémont (— 12,7 %), Vénétie (— 12,4 %).

TABLEAU 16

Italie

Répartition par régions, des demandes d'emploi non satisfaites
(données relevées à fin avril)

Régions	1964	1965	1966	Différences			
				1965-1964		1966-1965	
				en unités	en %	en unités	en %
Piémont	51 415	64 409	60 328	+ 12 994	+ 25,3	- 4 081	- 6,3
Val d'Aoste	1 119	1 328	1 519	+ 209	+ 18,7	+ 191	+ 14,4
Lombardie	83 970	125 427	116 658	+ 41 457	+ 49,4	- 8 769	- 7,0
Trentino-Haut-Adige	15 518	17 748	14 533	+ 2 230	+ 14,4	- 3 215	- 18,1
Vénétie	73 846	96 577	87 441	+ 22 731	+ 30,8	- 9 136	- 9,5
Frioul-Vénétie-Julienne	24 214	28 231	25 522	+ 4 017	+ 16,6	- 2 709	- 9,6
Ligurie	17 522	23 921	27 060	+ 6 399	+ 36,5	+ 3 139	+ 13,1
Emilie-Romagne	136 446	154 707	141 809	+ 18 261	+ 13,4	- 12 898	- 8,3
Toscane	50 210	64 510	61 400	+ 14 300	+ 28,5	- 3 110	- 4,8
Ombrie	27 742	29 574	27 293	+ 1 832	+ 6,6	- 2 281	- 7,7
Marches	30 864	35 694	30 925	+ 4 830	+ 15,6	- 4 769	- 13,4
Latium	51 878	58 360	59 223	+ 6 482	+ 12,5	+ 863	+ 1,5
Abbruzzes-Molise	40 327	43 592	43 288	+ 3 265	+ 8,1	- 304	- 0,7
Campanie	181 989	168 691	173 749	- 13 298	- 7,3	+ 5 058	+ 3,1
Pouilles	129 739	131 832	117 963	+ 2 093	+ 1,6	- 13 869	- 10,5
Basilicate	20 607	22 909	22 705	+ 2 302	+ 11,2	- 204	- 0,8
Calabre	58 726	64 498	62 383	+ 5 772	+ 9,8	- 2 115	- 3,3
Sicile	118 572	119 119	114 186	+ 547	+ 0,5	- 4 933	- 4,1
Sardaigne	25 641	31 189	31 878	+ 5 548	+ 21,6	+ 689	+ 2,2
Total	1 140 345	1 282 316	1 219 863	+ 141 971	+ 12,4	- 62 453	- 4,9

TABLEAU 17

Italie

Répartition par régions, des demandes d'emploi non satisfaites
(données relevées à fin octobre)

Régions	1964	1965	1966	Différences			
				1965-1964		1966-1965	
				en unités	en %	en unités	en %
Piémont	55 137	59 790	52 185	+ 4 653	+ 8,4	- 7 605	- 12,7
Val d'Aoste	1 217	1 384	1 116	+ 167	+ 13,7	- 268	- 19,4
Lombardie	102 136	120 714	98 465	+ 18 578	+ 18,2	- 22 249	- 18,4
Trentino-Haut-Adige	14 373	13 706	11 717	- 667	- 4,6	- 1 989	- 14,5
Vénétie	76 463	82 057	71 845	+ 5 594	+ 7,3	- 10 212	- 12,4
Frioul-Vénétie-Julienne	25 111	26 084	22 978	+ 973	+ 3,9	- 3 106	- 11,9
Ligurie	22 136	29 104	25 706	+ 6 968	+ 31,5	- 3 398	- 11,7
Emilie-Romagne	138 241	147 149	126 865	+ 8 908	+ 6,4	- 20 284	- 13,8
Toscane	55 725	60 464	53 132	+ 4 739	+ 8,5	- 7 332	- 12,1
Ombrie	28 011	25 154	23 017	- 2 857	- 10,2	- 2 137	- 8,5
Marches	31 781	30 485	26 164	- 1 296	- 4,1	- 4 321	- 14,2
Latium	59 869	60 889	62 042	+ 1 020	+ 1,7	+ 1 153	- 1,9
Abbruzzes-Molise	35 592	35 863	34 177	+ 271	+ 0,8	- 1 686	- 4,7
Campanie	171 881	158 200	159 128	- 13 681	- 8,0	+ 928	+ 0,6
Pouilles	155 331	142 937	131 029	- 12 394	- 8,0	- 11 908	- 8,3
Basilicate	17 926	19 201	17 995	+ 1 275	+ 7,1	- 1 206	- 6,3
Calabre	59 925	58 729	53 719	- 1 196	- 2,0	- 5 010	- 8,5
Sicile	133 931	125 174	118 850	- 8 757	- 6,5	- 6 324	- 5,1
Sardaigne	30 127	31 259	31 084	+ 1 132	+ 3,8	- 175	- 0,6
Total	1 214 913	1 228 343	1 121 212	+ 13 430	+ 1,1	- 107 131	- 8,7

5. Aux Pays-Bas, l'évolution comparée du marché de l'emploi au niveau des régions peut être appréciée en établissant le rapport, d'une part, entre le volume du chômage et celui de la population active masculine salariée (tableau 8) et, d'autre part, entre le volume des offres d'emploi non satisfaites et celui de la population active masculine salariée (tableau 19).

TABLEAU 18

Pays-Bas

Réserve de main-d'œuvre (hommes), par régions, en pourcentage de la population active masculine salariée

Provinces	Fin avril			Fin octobre		
	1964	1965	1966	1964	1965	1966
Groningue	2,5	2,9	2,3	1,6	1,7	2,2
Frise	1,8	2,5	1,8	1,6	1,5	1,8
Drenthe	3,4	4,2	3,8	2,9	3,0	3,8
Overijssel	0,9	1,2	1,3	1,0	1,1	1,6
Gueldre	0,6	0,8	0,8	0,7	0,8	1,3
Utrecht	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,8
Hollande du Nord	0,5	0,6	0,5	0,6	0,6	0,7
Hollande du Sud	0,5	0,6	0,5	0,5	0,6	0,7
Zélande	1,8	1,9	1,9	1,3	1,3	1,6
Brabant du Nord	0,8	1,1	1,2	0,8	1,0	1,7
Limbourg	0,5	0,5	0,8	0,6	0,6	1,8
Pays-Bas	0,8	1,0	0,9	0,8	0,8	1,3

Il ressort du premier tableau visé que si, en avril 1966, le taux du chômage a encore diminué dans certaines provinces, par contre, en octobre, il s'est élevé dans toutes les provinces. Les augmentations les plus fortes ont eu lieu dans les provinces suivantes : Drenthe (3,8 %), Limbourg (1,8 %) et Brabant du Nord (1,7 %).

TABLEAU 19

Pays-Bas

Répartition, par régions, des offres d'emploi non satisfaites (hommes),
en pourcentage de la population active masculine salariée

Provinces	Fin avril			Fin octobre		
	1964	1965	1966	1964	1965	1966
Groningue	1,6	1,5	1,5	1,7	1,7	1,1
Frise	2,1	2,2	1,7	2,1	1,8	1,4
Drenthe	2,3	1,6	1,5	2,1	1,7	1,1
Overijssel	3,1	2,9	2,3	3,4	2,6	1,7
Gueldre	2,6	2,5	2,0	2,8	2,6	1,7
Utrecht	2,5	2,5	2,5	2,7	2,8	2,4
Hollande du Nord	3,0	3,2	2,9	3,3	3,4	2,6
Hollande du Sud	3,4	3,4	3,3	3,8	3,7	3,1
Zélande	1,9	1,4	1,5	1,8	1,5	1,6
Brabant du Nord	3,4	3,3	2,8	3,8	3,3	2,3
Limbourg	3,7	3,4	2,2	3,8	3,3	1,3
Pays-Bas	3,0	3,0	2,6	3,3	3,1	2,3

Au contraire, l'évolution des offres d'emploi se traduit sur le plan régional par un mouvement décroissant qui intéresse, tant en avril qu'en octobre, toutes les provinces, à l'exception, toutefois, de la Zélande qui enregistre une augmentation relative, d'ailleurs minime, des offres d'emploi non satisfaites. Les diminutions les plus marquées ont eu lieu dans les provinces suivantes : Limbourg (1,3 % en octobre 1966), Brabant du Nord (2,3 %) et Hollande du Sud (3,1 %).

En ce qui concerne l'évolution de la répartition, par régions, du nombre de personnes occupées, on ne possède que peu d'indications numériques. D'après les données disponibles, le nombre de travailleurs qui ont quitté l'agriculture n'a été qu'imparfaitement compensé, en 1966, par une augmentation de l'emploi dans d'autres secteurs. Il en est résulté, dans les provinces du Nord, dans le Brabant septentrional et dans le Limbourg, un accroissement relativement considérable du chômage. Dans le Limbourg, ce phénomène coïncide avec le recul de l'activité des charbonnages, qui a eu pour résultat une diminution de l'emploi, non seulement dans le secteur minier, mais aussi dans un certain nombre d'entreprises connexes. D'autre part, la détente sur le marché de

l'emploi n'ayant pas été très marquée dans l'ouest du pays, la différence au point de vue du chômage s'est trouvée accentuée entre la région occidentale et le reste du pays.

Pour l'industrie de la *construction*, on a relevé le nombre de travailleurs occupés par provinces dans le secteur « immeubles » (ouvrages d'un montant de 10.000 florins et plus). Le tableau 19bis montre que l'expansion de l'emploi dans ce secteur, de 1965 à 1966, diffère d'une province à l'autre.

TABLEAU 19bis

Pays-Bas

Travailleurs occupés, par provinces, dans le secteur « immeubles » de la construction (1)
(travaux d'un montant de 10.000 florins ou plus)

Provinces	1965	1966	Différences (en %)
Groningue	5.600	6.000	+ 7
Frise	5.600	6.000	+ 7
Drenthe	4.500	5.200	+ 16
Overijssel	12.500	12.700	+ 2
Gueldre	18.300	18.600	+ 2
Utrecht	7.000	8.800	+ 26
Hollande du Nord	24.900	25.800	+ 4
Hollande du Sud	34.300	34.900	+ 2
Zélande	3.700	4.000	+ 8
Brabant du Nord	22.000	22.600	+ 3
Limbourg	12 800	13.100	+ 2
Pays-Bas	151.200	157.700	+ 4,3

(1) moyennes annuelles d'après les relevés d'avril, de juillet et d'octobre.

En ce qui concerne l'*emploi industriel*, par provinces, on ne possède aucune donnée statistique pour l'année 1966. Par contre, au cours de l'année écoulée, on a publié des chiffres relatifs à l'année 1965. Le tableau 19ter qui donne l'évolution par provinces des indices des effectifs occupés dans l'industrie, de 1960 à 1965, fait notamment ressortir que l'expansion de l'emploi industriel a marqué un fléchissement dans le nord du pays en 1965 par rapport aux années précédentes.

TABLEAU 19ter

Pays-Bas

*Indice du nombre global de travailleurs occupés dans l'industrie,
par provinces (1958 = 100)*

Provinces	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Groningue	109	115	118	121	123	124
Frise	112	117	124	128	130	131
Drenthe	117	129	138	141	147	149
Overijssel	105	107	107	107	107	106
Gueldre	107	109	110	111	113	115
Utrecht	107	109	110	111	111	111
Hollande du Nord	101	102	104	104	104	104
Hollande du Sud	102	102	103	102	102	103
Zélande	104	105	108	113	116	117
Brabant du Nord	109	112	113	113	114	114
Limbourg	100	100	100	101	101	101
Pays-Bas	104	107	108	108	109	109

Source : Bureau central de Statistiques

Les perspectives d'évolution du marché de l'emploi en 1967

Les principales tendances de l'activité économique dans la Communauté en 1966 et celles qui sont prévues pour 1967 ont été exposées en détail dans le rapport trimestriel n° 4-1966 sur « La situation économique de la Communauté ». Ce document comporte également des estimations pour 1966 et des prévisions d'évolution, pour 1967, des principaux agrégats de la comptabilité nationale, pour la Communauté et pour chacun des pays membres, ainsi qu'un aperçu rétrospectif et prévisionnel de la situation sur les marchés de l'emploi. L'exposé ci-dessous reprend et complète les éléments les plus importants de ce rapport trimestriel pour l'appréciation des besoins et des ressources de main-d'œuvre dans les pays de la Communauté en 1967.

La pénurie de main-d'œuvre a continué, tout au moins jusqu'au milieu de l'année 1966, de caractériser le marché de l'emploi dans la plupart des Etats membres, en particulier en Allemagne et aux Pays-Bas, comme en témoigne le nombre assez élevé des offres d'emploi non satisfaites. Mais des tendances à la détente sont apparues en cours d'année. Dans la plupart des Etats membres, en effet, les demandes d'emploi non satisfaites ont été orientées à la hausse pendant la majeure partie de l'année, tandis que le nombre des emplois vacants tendait à diminuer. En France, si le nombre de chômeurs a augmenté, c'est en raison surtout de l'accroissement sensible de la population active — auquel a notamment contribué la forte augmentation de l'immigration nette — et peut-être aussi en raison de l'accalmie de la conjoncture dans le secteur de la construction de logements; mais l'essor conjoncturel a influé assez nettement sur l'évolution du nombre des emplois vacants. En Italie, une certaine tendance à l'amélioration de la situation de l'emploi s'est amorcée dans le courant de l'année. Cependant, dans la plupart des pays de la Communauté et en comparaison annuelle, le nombre de chômeurs, qui avait déjà augmenté de 1964 à 1965, a continué de progresser de 1965 à 1966.

L'expansion de l'activité économique de la Communauté accusera sans doute un certain ralentissement en 1967, tant la demande en provenance des pays non membres que les diverses composantes de la demande intérieure devant perdre de leur dynamisme. En Allemagne, il faut même s'attendre — du moins pendant une partie de l'année — à une diminution des dépenses d'investissement. Au total, l'accroissement en volume du produit brut de la Communauté devrait s'établir à quelque 4 % de 1966 à 1967, contre 4,5 % de l'année précédente.

En raison notamment de ce ralentissement attendu du rythme de croissance de la production intérieure, des tendances à la détente continueront de prédominer sur le marché de l'emploi dans la Communauté. Ce sera surtout le cas en Allemagne et aux Pays-Bas, où les pénuries de main-d'œuvre n'auront plus qu'un caractère localisé. La détente — moins prononcée il est vrai qu'aux Pays-Bas — persistera également en Belgique et au Luxembourg. Dans ces conditions, on peut s'attendre à une certaine augmentation du chômage dans ces divers pays. Par contre, la tendance à la diminution du chômage devrait se poursuivre, voire s'accroître légèrement en Italie, tandis qu'une stabilisation pourrait, en moyenne annuelle, être observée en France. Dans ces deux pays, toutefois, l'aisance relative du marché de l'emploi n'exclut pas la réapparition,

en cours d'année, de certaines difficultés en matière de recrutement de main-d'œuvre qualifiée.

D'après les prévisions actuellement disponibles, en 1967, la population totale de la Communauté n'augmentera plus que de 0,7 % contre 0,9 % en 1966, ce dernier taux étant déjà légèrement inférieur à celui de 1965. Etant donné la poursuite des tendances à la réduction du taux d'activité, l'accroissement de la population active de la Communauté serait, comme en 1966, sensiblement moindre (+ 0,1 %) que celui de la population totale. En effet, la population active ne s'accroîtra notablement qu'en France, où cette évolution sera encore imputable à l'arrivée sur le marché du travail des classes à forte natalité de l'après-guerre. D'autre part, une nouvelle diminution de la population active est attendue en Italie, sous l'effet, entre autres, des divers facteurs structurels (exode rural, prolongation de la scolarité, etc...). Comme, d'une année à l'autre, une réduction de l'activité — notamment dans l'industrie et surtout dans la première moitié de l'année — est attendue en Allemagne et dans les pays du Benelux, l'emploi ne devrait s'accroître que dans une mesure assez limitée pour la Communauté prise dans son ensemble. Toutefois, l'incidence de ces réductions d'activité sur les effectifs occupés sera atténuée par une diminution de la durée hebdomadaire du travail.

L'évolution économique en 1967 sera caractérisée, dans quelques pays membres, par la coexistence de hausses des prix et des coûts, de tendances plus ou moins accentuées à la régression des investissements, ainsi que d'un notable ralentissement de l'expansion. En Allemagne, en particulier, où la réduction de l'emploi affecte davantage les travailleurs étrangers que les nationaux, cette évolution pourrait avoir des répercussions notamment sur les mouvements migratoires, sous la forme d'un retour de travailleurs étrangers dans leur pays d'origine, principalement l'Italie, dont le marché de l'emploi reste caractérisé par un chômage important.

D'autres pays également ont déjà réduit leur appel à la main-d'œuvre étrangère. Les informations disponibles ne permettent cependant pas de prévoir avec suffisamment de précision dans quelle mesure cette évolution se répercutera sur la main-d'œuvre recrutée dans les pays non membres, d'une part, et sur celle des pays membres, d'autre part. Quoi qu'il en soit, les pays membres devraient cependant veiller, dans le cadre de leur politique de l'emploi et conformément à l'esprit de solidarité et à la réglementation communautaire en vigueur, à appliquer à la main-d'œuvre des autres Etats membres, un traitement égal à celui des ressortissants nationaux, en matière notamment de licenciement. En outre, bien que les tensions doivent s'atténuer sensiblement sur les marchés de l'emploi de l'Allemagne et des pays du Benelux, il est douteux que cette évolution entraîne un arrêt de la hausse des coûts unitaires. Eu égard à la nécessité de stimuler à nouveau la propension aux investissements dont la stabilisation des coûts est un élément essentiel, la politique budgétaire et de crédit devra tenir compte de cette double exigence.

En France et en Italie, où les risques de tensions sur les prix et les coûts sont moins apparents, il importe que la politique de l'emploi favorise plus nettement la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre et une meilleure adaptation des qualifications des travailleurs aux besoins des entreprises. En même temps, il conviendrait de s'assurer que l'expansion de la demande globale reste dans des limites permettant de prévenir, au moyen de la politique conjoncturelle, l'apparition de nouveaux déséquilibres sur le marché de l'emploi.

Dans les tableaux ci-après, concernant les divers pays, la *production* est entendue au sens de la valeur ajoutée à prix constants; *l'industrie* inclut la construction et l'artisanat, et le secteur des *services* comprend la contribution de l'Etat au produit national brut. En général, les estimations ont été établies à la mi-mars 1967.

A. PAYS A PENURIES ET DISPONIBILITES LIMITEES

1. BELGIQUE

En 1966, l'expansion économique s'est poursuivie, mais à un rythme légèrement inférieur à celui qui avait été observé l'année précédente. La croissance du produit national brut à prix constants devrait avoir été de l'ordre de 3 %, contre 3,3 % en 1965.

Le facteur principal du ralentissement de la demande globale réside dans l'affaiblissement de la demande étrangère émanant aussi bien des pays tiers que des pays membres. En revanche, la demande intérieure a marqué une légère accélération qui doit être attribuée à une progression plus rapide des dépenses d'investissement des entreprises, surtout étrangères, ainsi qu'à une expansion plus forte des dépenses d'investissement des administrations. En moyenne annuelle, l'augmentation des dépenses de consommation s'est ralentie par rapport à 1965.

Aucun progrès appréciable n'a été obtenu en 1966 dans la voie du rétablissement des équilibres fondamentaux, malgré l'atténuation de la pression de la demande globale. Au contraire, la hausse des prix a été aussi vive qu'en 1965 et une détérioration sensible de la balance des opérations courantes est intervenue. Enfin, le rythme d'augmentation des salaires ne s'est ralenti que légèrement d'une année à l'autre, malgré la persistance des tendances à la détente sur le marché de l'emploi. Ainsi, la hausse des coûts salariaux par unité produite s'est poursuivie à un rythme rapide, comme l'année précédente.

Le ralentissement de l'expansion de la production survenu en 1966 s'est, semble-t-il, répercuté davantage sur le niveau de l'emploi que sur l'accroissement de la productivité par salarié. Cette tendance était moins nette en 1965, année au cours de laquelle le fléchissement du rythme de production s'était traduit davantage par une progression nettement moins vive de la production par salarié.

Dans ces conditions, l'augmentation de la population active occupée a été assez faible en 1966, tandis que le nombre des chômeurs accusait une nouvelle progression (6.000 environ, au lieu de 5.500 l'année précédente). Compte tenu du net accroissement de la population totale (68.000 personnes, contre 70.000 en 1965) on peut noter que le taux de participation s'est sensiblement réduit en 1966.

Certes, la diminution de ce taux est une caractéristique structurelle de l'économie belge, étant donné qu'un ensemble de facteurs récurrents, tels que l'élévation du degré de scolarisation agissent dans ce sens depuis de nombreuses années. Toutefois, l'importance du recul observé en 1966 est telle que l'on peut y voir une incidence appréciable des facteurs conjoncturels. Ainsi, le nombre de personnes à la recherche d'un premier emploi, qui ne ressort qu'imparfaitement des statistiques disponibles, s'est sans doute accru par rapport à 1965 et le taux de participation de la main-d'œuvre féminine n'a vraisemblablement plus progressé.

TABLEAU 20

Belgique

Production, emploi salarié et productivité
(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1964 ⁽¹⁾	1965 ⁽¹⁾	1966 ⁽²⁾	1967 ⁽³⁾
<i>Industrie</i>				
(y compris l'artisanat et la construction)				
1. Production	+ 10,5	+ 2,5	+ 2	+ 2
2. Emploi salarié	+ 2,1	+ 0,1	- 0,5	- 1
3. Production par salarié	+ 8,2	+ 2,4	+ 2,5	+ 3
<i>Services</i>				
(y compris les administrations)				
1. Production	+ 4,6	+ 4,5	+ 4	+ 4
2. Emploi salarié	+ 2,7	+ 3,4	+ 2	+ 1,5
3. Production par salarié	+ 1,9	+ 1,1	+ 2	+ 2,5

⁽¹⁾ Sources : Office statistique des Communautés européennes.

⁽²⁾ 1966 : estimations des services de la Commission.

⁽³⁾ 1967 : prévisions des services de la Commission.

Les perspectives d'évolution de la demande globale en 1967 ne permettent pas d'escompter une croissance plus vive qu'en 1966 du produit national brut, en termes réels. Celle-ci devrait être comprise entre 2,5 et 3 %.

En effet, ni la demande étrangère, ni la demande intérieure ne fourniront des impulsions plus fortes qu'en 1966. La progression des exportations devrait se poursuivre, dans la meilleure des hypothèses, au rythme enregistré en 1966, étant donné l'évolution conjoncturelle assez hésitante dans les principaux pays clients de la Belgique. Par contre, la formation brute de capital fixe devrait s'accroître au moins aussi vivement qu'en 1966, grâce, notamment aux investissements des entreprises étrangères et aux dépenses des pouvoirs publics. L'augmentation des revenus disponibles des particuliers manifesterà un certain ralentissement en 1967 par rapport à 1966, eu égard notamment au ralentissement probable de la hausse des salaires conventionnels et à la stabilisation du niveau de l'activité. Ainsi, les dépenses de consommation privée connaîtront vraisemblablement une croissance légèrement moins vive qu'en 1966, tout au moins en valeur. En ce qui concerne l'évolution de l'offre, il y a lieu d'escompter un léger ralentissement de la progression des importations, tandis que l'offre intérieure devrait s'accroître à peu près au même rythme qu'en 1966. Aucune différence notable par rapport à l'année précédente ne sera vraisemblablement enregistrée quant à la structure de l'offre intérieure, sauf en ce qui concerne le secteur de la construction, dont la croissance devrait être légèrement plus rapide que celle des autres composantes.

La similitude existant entre l'évolution économique observée en 1966 et celle qui est généralement prévue pour 1967, donne à penser que les tendances qui ont caractérisé l'évolution du marché de l'emploi, de la population occupée, et de la productivité par personne active, en 1966, se maintiendront au cours de cette année.

Il y a lieu ainsi de prévoir une nouvelle détente sur le marché de l'emploi, qui pourrait connaître en 1967, sauf pour quelques régions ou secteurs particuliers, une situation à

peu près équilibrée entre l'offre et la demande globales de main-d'œuvre. Déjà, au cours de 1966, il est apparu que le manque de main-d'œuvre ne constituait plus, pour les entreprises industrielles, un obstacle important à l'accroissement de la production. Le taux de chômage (nombre de chômeurs complets indemnisés dont l'aptitude au travail est normale ou partielle, par rapport à la population active occupée) devrait néanmoins se maintenir en-deçà de 2 %, en moyenne annuelle.

L'hypothèse d'une nouvelle augmentation du chômage résulte des prévisions émises en matière de production intérieure et de l'évolution récente de la productivité par personne occupée.

Au total, pour l'ensemble de l'économie, il n'y a pas lieu de prévoir des variations appréciables du niveau de la main-d'œuvre salariée d'autant plus qu'une réduction de la durée moyenne du travail semble exclue pour 1967.

En raison de l'influence importante des situations sectorielles particulières sur l'immigration nette de main-d'œuvre, il est actuellement difficile de prévoir l'apport de population active constitué par des travailleurs étrangers. Etant donné les perspectives de l'évolution des principaux secteurs employeurs de cette main-d'œuvre (les charbonnages, la sidérurgie et la construction), un recul appréciable devrait cependant être observé en 1967.

Sur le plan des secteurs, on s'attend à une évolution différenciée en matière de production et d'emploi.

Pour le secteur agricole, la production augmentera légèrement. Les tendances à une légère réduction des emblavements (principalement en céréales) et à l'augmentation du cheptel se maintiendront, non seulement pour des raisons de rendement plus favorable, mais aussi pour des raisons d'économie de main-d'œuvre. On verra donc se poursuivre l'exode des travailleurs de ce secteur (travailleurs salariés mais surtout indépendants et aides familiaux). Cependant, on ne risque pas de voir apparaître une pénurie de main-d'œuvre parce que cette contraction est rendue possible par la mécanisation, la rationalisation et la concentration des entreprises. Une part importante de cette main-d'œuvre passera au secteur de la construction et lui apportera le supplément de travailleurs dont il a besoin.

Dans les industries extractives, du côté des charbonnages, la production et l'emploi diminueront encore. Etant donné le peu d'attrait que présente le secteur minier pour les travailleurs nationaux, et la mobilité considérable des travailleurs étrangers, on doit prévoir pour ce secteur le recrutement d'environ 2.000 étrangers. Dans les autres industries extractives, l'amélioration à laquelle on s'attend dans le secteur de la construction procurera un léger relèvement de l'activité.

Dans la sidérurgie, la mise en activité complète du complexe de Sidmar augmentera la capacité de production de 6 %. L'augmentation de l'emploi à laquelle on peut normalement s'attendre de ce côté compensera en partie l'abaissement du niveau moyen d'emploi des autres entreprises qui réalisent des économies de main-d'œuvre grâce à leur programme de rationalisation. Ceci n'exclut cependant pas la possibilité de voir dans ce secteur le chômage augmenter temporairement dans certaines régions, ni non plus la nécessité de recruter des travailleurs étrangers.

Dans les fabrications métalliques, la diversité des produits constitue une certaine garantie de stabilité de l'évolution conjoncturelle. Les investissements considérables réalisés à des fins de rationalisation ont fait augmenter la productivité au point qu'on

a pu, l'année précédente, augmenter la production malgré une légère diminution de l'emploi.

Dans l'industrie textile, les difficultés continueront, au moins provisoirement, et rien n'indique qu'on doive s'attendre à une expansion notable de cette branche d'activité.

Dans la construction et les activités connexes, les prévisions sont favorables surtout à partir du second semestre. La main-d'œuvre supplémentaire sera constituée principalement par les travailleurs qui quittent le secteur agricole ainsi que par le recrutement de quelque 3.000 travailleurs étrangers.

Dans le secteur tertiaire auquel revient la part principale dans la formation du produit national et du revenu national, on assistera à une augmentation importante de l'emploi. Ce secteur occupera une proportion considérable de femmes et d'employés. Il y a lieu de supposer que les réserves de main-d'œuvre existantes suffiront à éviter des tensions excessives dans cette partie du marché de l'emploi.

Ce bref examen permet de constater que le plein-emploi se maintiendra en 1967 dans l'ensemble du marché national du travail, et qu'on ne doit pas prévoir de grandes tensions quantitatives ou qualitatives.

Au niveau régional et dans les secteurs d'activité confrontés avec des difficultés structurelles, il est possible qu'on constate une augmentation temporaire du chômage. Cependant, l'assainissement de la situation financière du pays et l'arrêt du danger d'inflation permettraient, d'une part, de donner une force suffisante à l'impulsion que devraient fournir les mesures de reconversion prévues par la loi du 14 juillet 1966 et le programme gouvernemental d'investissements pour 1967; d'autre part, ils stimuleraient la tendance aux investissements privés, ce qui limiterait le volume et la durée du chômage régional et structurel.

Le renforcement des tendances à la différenciation, selon les secteurs et les régions, de la situation du marché de l'emploi, intervenu en 1966 et qui se maintiendra vraisemblablement en 1967, assigne aux autorités responsables, entre autres tâches, l'amélioration de la mobilité sectorielle et géographique de la main-d'œuvre. Une intervention particulièrement énergique dans ce sens s'avère indispensable en vue de réduire les points de tensions existants et d'éviter des taux de chômage excessifs dans certaines régions.

2. ALLEMAGNE

L'année 1966 a été caractérisée par une nette modification des tendances conjoncturelles. L'économie a, en effet, perdu de plus en plus de son dynamisme au cours de l'année et a été placée à la fin de l'année sous le signe de la stagnation. Alors que, pendant les premiers mois de l'année, la demande était encore excédentaire, une composante importante de la demande intérieure, à savoir les dépenses d'investissement, a, par la suite, accusé un net recul. A partir de l'automne, cette tendance s'est étendue progressivement aux dépenses de consommation privée qui, dès lors, ont augmenté à une cadence de plus en plus lente, du fait du moindre accroissement des revenus. En revanche, le rythme d'expansion de la consommation publique est demeuré rapide pendant toute l'année. C'est en partie par suite du ralentissement de la demande intérieure que les exportations ont pu progresser à une cadence accélérée. Celles-ci ont également bénéficié de conditions favorables découlant de l'expansion très vigoureuse de la demande sur plusieurs importants marchés extérieurs. Le ralentissement conjoncturel de la demande dans le domaine de la construction a également été un trait important de l'évolution économique en 1966. Après la pause d'été, la

production industrielle a nettement diminué en tendance. Au total, le produit national brut à prix constants s'est accru d'environ 3 % de 1965 à 1966, contre 4,8 % un an auparavant et 6,6 % en 1964.

L'accalmie conjoncturelle a, au cours de l'année, entraîné une détente croissante sur le marché de l'emploi. Initialement, celle-ci s'est principalement traduite par un recul du nombre des offres d'emploi non satisfaites, lequel, à fin septembre, était inférieur de 23 % à son niveau d'il y a un an. A la même date, le taux de chômage (nombre des chômeurs par rapport à la population active occupée) n'était passé qu'à 0,5 %. C'est seulement dans les derniers mois de l'année que l'on a pu observer un net changement sur le marché du travail. A fin décembre, le nombre des emplois vacants est tombé, pour la première fois depuis six ans, à un niveau inférieur à celui des chômeurs. A la fin de l'année, on ne comptait plus que 252.000 emplois vacants pour 372.000 chômeurs. Parallèlement, le taux de chômage a atteint 1,3 %. De même, au cours de l'année, l'afflux de main-d'œuvre étrangère s'est sensiblement affaibli, et a même fait place à une émigration nette, d'autant que la demande de main-d'œuvre s'est surtout réduite dans les secteurs qui occupent, en chiffres absolus autant que relatifs, la plupart des travailleurs étrangers (construction, industrie des métaux). A fin décembre 1966, environ 1 million de travailleurs étrangers étaient occupés dans la République fédérale d'Allemagne, soit 10 % de moins qu'un an auparavant.

En 1966, le nombre de salariés n'a plus progressé que de 0,2 % environ. Dans l'industrie (y compris la construction et l'artisanat), on a même observé une régression de 0,8 %. Bien que l'expansion de la production industrielle ait marqué un important ralentissement, la productivité (production par salarié) s'est encore accrue assez sensiblement (2,7 %). Dans le secteur des services, la demande de main-d'œuvre s'est, en revanche, maintenue à un niveau élevé et le nombre des salariés a pu s'y accroître d'environ 1,5 %.

TABLEAU 21

Allemagne

Production, emploi salarié et productivité
(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1964 (1)	1965 (1)	1966 (2)	1967 (3)
<i>Industrie</i>				
(y compris l'artisanat et la construction)				
1. Production	+ 8,5	+ 5,7	+ 1,9	+ 1,3
2. Emploi salarié	+ 0,5	+ 1,6	- 0,8	- 1,1
3. Production par salarié	+ 8,0	+ 4,0	+ 2,7	+ 2,4
<i>Services</i>				
(y compris les administrations)				
1. Production	+ 4,6	+ 4,8	+ 4,6	+ 3,8
2. Emploi salarié	+ 2,7	+ 1,3	+ 1,7	+ 1,5
3. Production par salarié	+ 1,8	+ 3,4	+ 2,9	+ 2,2

(1) Source : Calculé d'après les indications de l'Office fédéral des Statistiques, publiées dans « Wirtschaft und Statistik », de septembre 1966.

(2) : 1966 estimations des services de la Commission.

(3) : 1967 prévisions des services de la Commission.

En 1967, il faut probablement s'attendre encore à ce que l'évolution économique soit surtout caractérisée durant le premier semestre par une persistance des tendances au ralentissement. Mais une amélioration progressive du climat économique pourrait apparaître en cours d'année. Cette prévision se fonde notamment sur le maintien prévisible d'une rapide progression des exportations, qui s'accompagnerait d'une détente dans le domaine monétaire. Elle repose également sur la mise en œuvre de certaines mesures de relance déjà adoptées, (budget d'investissements, facilités d'exonération fiscale, assouplissement de la politique monétaire) et sur le fait que, vers le milieu de 1967, le niveau des stocks au stade de la production pourrait avoir atteint son point le plus bas.

En particulier, les services de la Commission prévoient que, d'une année à l'autre, les dépenses d'investissements fixes bruts diminueront légèrement, soit d'environ 2 % en 1967, le recul étant un peu plus fort pour les investissements sous forme de construction que pour les investissements d'équipement. Cette prévision implique d'ailleurs une certaine reprise des investissements vers la fin de l'année. Les dépenses de consommation privée devraient s'accroître à un rythme nettement ralenti. Etant donné l'affaiblissement de la progression des revenus, la progression de la consommation privée, en valeur, peut être estimée à 3,5 % (soit 2 % en volume). En revanche, les dépenses de consommation publique devraient se développer à un rythme un peu plus rapide qu'en 1966 et augmenter d'environ 7,5 % en valeur.

Etant donné la réduction du taux d'utilisation des capacités, la croissance de la production en 1967 sera déterminée dans une large mesure par l'évolution de la demande et non plus par la pénurie de main-d'œuvre. Depuis le début des années soixante, époque où l'économie de l'Allemagne est entrée dans une phase de pénuries persistantes et accentuées de main-d'œuvre, on observe, en effet, pour la première fois, une détente réelle du marché de l'emploi qui influera probablement sur l'attitude des partenaires sociaux; les entreprises réduisent progressivement leurs réserves de main-d'œuvre et l'évolution des salaires semble s'adapter dans une mesure croissante à l'évolution de la productivité. Cette élasticité plus grande du marché de l'emploi devrait permettre, tout en évitant l'apparition d'un chômage plus important, de rétablir l'équilibre interne et de prendre des mesures sélectives en vue d'écarter le risque d'un chômage partiel.

Le nombre des chômeurs, sur base annuelle, pourrait être en 1967 environ le double de celui de l'année précédente (160.000 en 1966, 300.000 en 1967), ce qui correspondrait à un taux de chômage annuel supérieur à 1 %. Simultanément, il y a lieu de prévoir que la main-d'œuvre étrangère tombera, en moyenne annuelle, en-dessous d'un million de travailleurs.

Si le marché du travail, considéré globalement, connaîtra en 1967 une nouvelle détente plus ou moins accentuée, les tendances resteront assez diversifiées dans les différentes branches et régions et certaines pénuries de main-d'œuvre subsisteront. Dans l'agriculture, on peut s'attendre à une poursuite en 1967 de l'évolution récessive du nombre des travailleurs agricoles. Compte tenu de la situation générale du marché de l'emploi, on ne peut actuellement prévoir si les taux d'émigration de ce secteur observés jusqu'ici seront aussi atteints en 1967. Dans l'industrie, le recul du nombre des salariés devrait, initialement, être encore un peu plus marqué que l'année précédente. La diminution effective de l'emploi est en fait plus forte si l'on considère que dans plusieurs branches d'industrie les fluctuations de la production se traduisent moins par des licenciements que par des modifications de la durée du travail. Tout au moins pendant le premier semestre de 1967, le chômage partiel sera relativement important.

Dans l'industrie de la construction, la diminution de l'emploi devrait même être encore plus forte, ce qui aura pour effet une réduction des possibilités d'emploi de la main-d'œuvre étrangère. Des mesures de politique conjoncturelle visant à relancer l'activité dans ce secteur pourraient tout au plus entraîner un retournement de ces tendances d'évolution, sans provoquer pour autant déjà, en 1967, une augmentation notable de l'emploi. En effet, d'éventuelles mesures de relance aboutiraient probablement à stimuler surtout les travaux de construction dans le secteur des communications pour lesquels le rôle des équipements est important; par ailleurs, les capacités de l'industrie de la construction ont continué de croître jusque tout récemment en dépit du fléchissement de la demande. Dans des conditions normales, les besoins en main-d'œuvre de ce secteur seront inférieurs au 1,6 million de travailleurs qui y sont actuellement occupés. D'où la nécessité de libérer des travailleurs qui, jusqu'à leur intégration dans d'autres branches économiques toujours en expansion, se manifesteront sur le marché du travail comme chômeurs appartenant aux professions de la construction. Par conséquent, leur nombre devrait croître plus nettement à partir de janvier 1967 et se maintenir vraisemblablement plus longtemps à un niveau élevé que pendant les années précédentes. En particulier, les besoins en manœuvres n'auront généralement plus la même importance tandis que la demande d'ouvriers qualifiés se maintiendra; toutefois, les aptitudes des candidats appartenant à cette catégorie seront sans doute soumises à des critères d'appréciation plus stricts.

Dans l'industrie des métaux, notamment dans la sidérurgie, la demande de main-d'œuvre ne devrait guère augmenter. Les dispositions en matière d'embauchage, déjà assez prudentes, seront probablement maintenues en liaison avec des mesures progressives de rationalisation.

Face à la réduction de l'emploi dans l'industrie et dans la construction, il existe toutefois une demande toujours très soutenue de main-d'œuvre dans le secteur des services. La transformation que subit la structure de la demande permet actuellement aux entreprises du secteur des services de couvrir plus facilement leurs besoins en main-d'œuvre et d'accroître vigoureusement leur production.

La croissance du produit national brut, en termes réels, pourrait encore atteindre près de 2 % en 1967. Au total, l'activité (nombre de personnes actives multiplié par la durée du travail par salarié) pourrait marquer un nouveau et léger recul.

3. FRANCE

La situation économique en 1966 a été caractérisée par la prolongation et la consolidation, au niveau de la demande intérieure, de la reprise conjoncturelle qui s'était amorcée au printemps de 1965. L'élément moteur de cette évolution a été la reprise de plus en plus nette de la propension à investir des entrepreneurs: les effets de l'amélioration des résultats d'exploitation et du degré croissant d'utilisation des capacités de production se sont ajoutés à l'incidence de la déduction fiscale temporaire accordée pour les achats de biens d'équipement. Le développement de la consommation privée a été plus soutenu qu'en 1965, en raison de la progression un peu plus rapide des revenus, imputable notamment à un certain relèvement du niveau de l'activité et à une augmentation plus nette des revenus de la propriété et de l'entreprise. Toutefois, l'affaiblissement de plus en plus sensible de la demande extérieure au cours de la seconde moitié de l'année a entraîné un certain ralentissement de la croissance écono-

mique globale : celle-ci n'en reste pas moins, pour l'ensemble de 1966, relativement élevée puisque le taux d'accroissement du produit national brut, en volume, aura atteint environ 5 % par rapport à 1965.

L'offre s'est encore adaptée de façon relativement souple à cette expansion, d'abord forte, puis un peu ralentie de la demande globale. Exprimé en taux annuel, le rythme de croissance de la production industrielle — selon l'indice désaisonnalisé de l'I.N.S.E.E. (bâtiment exclu) — a atteint environ 8 % au premier semestre et près de 4 % au second semestre 1966. Pour l'ensemble de cette année, l'accroissement de la production industrielle s'est élevé à 7 % par rapport à 1965. La production du bâtiment et des travaux publics, en croissance modérée malgré la faiblesse de la construction de logements, et la vive expansion du secteur des services ont également contribué à la progression annuelle de 5 % du produit national brut en volume, bien que la production agricole n'ait guère dépassé, dans son ensemble, le niveau de l'année précédente.

Cette expansion économique relativement forte a été rendue possible par une nouvelle accentuation des progrès de productivité (définis comme représentant la progression du produit national brut en volume par heure ouvrée) et par un certain relèvement du niveau de l'activité. En effet, la plupart des entreprises disposaient encore, à la fin de 1965, d'importantes capacités inutilisées, et elles ont sans doute été incitées à utiliser de façon plus intensive leur appareil de production; de ce fait, la reprise du recrutement de la main-d'œuvre, bien qu'elle ait été nettement perceptible en 1966, n'en a pas moins été limitée. En outre, les chefs d'entreprise qui, au cours des années « cinquante » et jusqu'en 1963, avaient tendance à « thésauriser » la main-d'œuvre, surtout qualifiée, semblent avoir modifié leur comportement dans ce domaine en raison de l'augmentation de la population active, qui résulte de l'arrivée sur le marché du travail des classes à forte natalité de l'après-guerre et qui donne à ce marché une « fluidité » plus grande. Enfin, l'accélération du mouvement de fusion, de concentration et de décentralisation des entreprises industrielles, observée depuis quelques années, conduit à des rationalisations et à des réorganisations qui freinent l'augmentation générale de l'emploi.

Selon l'enquête du Ministère des Affaires sociales, la durée hebdomadaire du travail se serait quelque peu allongée en 1966; cependant, cette évolution paraît s'être ralentie en cours d'année. L'augmentation des effectifs s'est surtout manifestée à partir du début de 1966, alors que les effectifs avaient diminué durant presque toute l'année 1965. Mais un certain ralentissement semble de nouveau s'être produit à partir du milieu de l'année, en relation avec la moindre progression de la production industrielle. Sur la base des estimations faites à partir des résultats de l'enquête mentionnée ci-dessus, la progression du nombre des salariés dans les secteurs non agricoles pourrait avoir atteint environ 1,2 %.

L'évolution de l'emploi qui s'est quelque peu raffermie en 1966 est cependant restée différenciée d'un secteur à l'autre. Les branches proches de la consommation qui, les premières, avaient bénéficié de la reprise de l'expansion, ont continué d'accroître leurs effectifs, mais à un rythme légèrement ralenti. La reprise des recrutements a été plus tardive dans les branches productrices de biens d'équipement, mais elle n'a pas été moins nette, en particulier dans certaines industries de la mécanique générale et de la construction électrique. Dans les industries de base, l'évolution de l'emploi a été variable, selon la situation propre à chaque secteur : progression rapide des effectifs occupés dans l'industrie chimique, mais diminution dans les industries extractives, dans l'industrie

pétrolière et dans la production des métaux. Le niveau de l'emploi dans le bâtiment a été affecté par la faiblesse de la construction de logements.

L'augmentation globale du nombre de salariés n'a fait sans doute que compenser la diminution du nombre de travailleurs indépendants, imputable essentiellement à la poursuite de l'émigration rurale : la population active occupée en 1966 n'a été qu'à peine supérieure à celle de l'année précédente. Par contre, la population active disponible a continué de se développer en raison à la fois de l'évolution démographique et de l'immigration de travailleurs étrangers ⁽¹⁾. De ce fait, une légère extension du chômage a été observée : en moyenne annuelle, il aura touché 280.000 personnes en 1966, contre 269.000 en 1965. Considérée globalement, la détente sur le marché du travail s'est donc poursuivie en dépit du maintien de l'expansion économique. Pour l'appréciation de ces données d'ensemble, il convient de tenir compte d'une certaine inadaptation de la main-d'œuvre disponible aux besoins de l'économie, comme le montre la progression, d'une année à l'autre, du nombre des demandes et des offres d'emploi non satisfaites.

L'analyse des informations disponibles laisse à penser que l'expansion se poursuivra en 1967, mais à un rythme qui sera, au moins pendant la première partie de l'année, relativement modéré. L'élément moteur de la croissance résidera surtout dans un développement accentué de la demande intérieure, la demande extérieure offrant, quant à elle, dans l'immédiat, des perspectives moins favorables. D'une part, les dépenses de formation brute de capital fixe progresseront sans doute plus fortement que l'an dernier, du fait de l'amélioration des marges bénéficiaires, de l'exécution des commandes de biens d'équipement introduites en 1966 et de la nécessité d'étendre les capacités de production; certains facteurs font également présumer que la demande de construction de logements pourrait se relever graduellement au cours de l'année. D'autre part, l'accroissement des dépenses de consommation privée devrait rester soutenu, par suite de l'évolution prévisible des revenus disponibles; la masse salariale, en particulier, marquerait une augmentation au moins aussi nette qu'en 1966, en raison surtout d'un nouveau développement de l'activité.

Dans ces conditions, il convient de prévoir un nouvel accroissement de la production intérieure, qui devrait être à peine moins élevé qu'en 1966. Les contributions des divers secteurs seront essentiellement déterminées par la structure de la demande; en particulier, la progression de l'activité devrait être très marquée dans les industries de biens d'équipement et dans les services. Au total, alors que l'accroissement annuel de la production industrielle n'atteindrait que 5 % en 1967, contre 7 % en 1966, le taux d'accroissement du produit national brut en termes réels progressera sans doute de presque 5 % dans l'hypothèse d'une production agricole normale.

Cette augmentation implique une accentuation du volume de l'activité de la main-d'œuvre, étant donné que les progrès de productivité devraient plutôt avoir tendance à se ralentir. La situation sur le marché de l'emploi qui se caractérisera par le développement persistant de la population active disponible, rendra possible un recours un peu plus large à la main-d'œuvre, d'autant que la marge qui subsiste pour l'allongement de la durée hebdomadaire du travail paraît assez étroite.

(1) Immigration nette des Algériens incluse.

TABLEAU 22

France

Production, emploi salarié et productivité

(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1964 (1)	1965 (1)	1966 (2)	1967 (3)
<i>Industrie</i>				
(y compris la construction)				
1. Production	+ 6,4	+ 3,1	+ 6,7	+ 5,0
2. Emploi salarié	+ 2,1	+ 0,5	+ 0,7	+ 1,5
3. Production par salarié	+ 4,2	+ 2,6	+ 5,9	+ 3,4
<i>Services</i>				
1. Production	+ 6,1	+ 3,6	+ 5,0	+ 5,2
2. Emploi salarié	+ 2,6	+ 1,1	+ 1,1	+ 1,3
3. Production par salarié	+ 3,4	+ 2,5	+ 3,8	+ 3,8

(1) Source : O.S.C.E., I.N.S.E.E. (Paris)

(2) 1966 : estimations des services de la Commission.

(3) 1967 : prévisions des services de la Commission.

L'augmentation des effectifs salariés devrait donc marquer une certaine accélération, qui se traduirait par le recrutement de quelque 150.000 personnes, contre près de 100.000 en 1966 (soit respectivement 1,4 % et 0,9 %). Comme le mouvement de diminution du nombre de travailleurs indépendants ne subira sans doute guère de changement — et portera donc sur près de 100.000 personnes — la population active occupée, qui était proche de la stagnation en 1966, devrait accuser une légère reprise, sa progression atteignant 0,5 %. L'accroissement de la population active salariée non agricole — environ 1,5 % — portera de nouveau en 1967, comme au cours des deux années précédentes, sur les activités commerciales, les services et les administrations, mais la reprise des recrutements pourrait devenir plus sensible dans l'industrie.

L'augmentation de la population active, calculée en tenant compte de l'évolution prévisible des taux d'activité et de la poursuite de l'immigration étrangère, devrait atteindre 0,8 % environ, ce qui implique, dans cette hypothèse, en comparaison avec le développement attendu de l'emploi, un niveau de chômage un peu plus élevé qu'en 1966 (soit près de 300.000 personnes).

Ces prévisions globales concernant l'évolution du marché de l'emploi en 1967 laissent donc à penser que la détente devrait persister; toutefois, l'augmentation des besoins des entreprises en main-d'œuvre pourrait se heurter, dans certaines branches à l'insuffisance fréquente de qualification et au manque de mobilité régionale et professionnelle des travailleurs disponibles. En effet, les qualifications offertes sur le marché du travail ne correspondent que d'une façon insuffisante à la structure des besoins de l'économie.

Dans ces conditions, les pouvoirs publics ont été conduits à mettre en œuvre une « loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle », dont bénéficieraient en particulier les jeunes gens âgés de quinze à vingt-et-un ans. Cette loi prévoit notamment l'instauration d'un « Conseil national pour la formation professionnelle et la promotion sociale », et la création d'un « Fonds national » qui sera

surtout alimenté par les versements des entreprises effectués au titre de la taxe d'apprentissage, dont le taux sera majoré; les crédits prévus à cet effet par le V^e Plan, pour la période 1965-1970, seront en fait programmés sur une période de trois ans. Enfin, le Gouvernement étudie les moyens de faire face à un chômage croissant des « cadres âgés », notamment par voie de reclassement dans le secteur public.

L'ensemble de ces mesures pourrait permettre de résoudre, à plus ou moins brève échéance, le problème posé par la concomitance d'une évolution démographique nouvelle et de mutations importantes dans la structure des entreprises industrielles en France.

4. LUXEMBOURG

Comme en 1965, l'économie luxembourgeoise n'a connu, en 1966, qu'une croissance modérée, par suite surtout du fléchissement de la conjoncture dans l'industrie sidérurgique. L'expansion du produit national brut à prix constants ne devrait pas avoir dépassé 2 %, contre 1,5 % en 1965.

La progression des exportations de biens et services s'est encore ralentie, malgré les impulsions particulièrement vigoureuses émanant des ventes des nouvelles industries. Les dépenses de formation brute de capital fixe, malgré la forte reprise des dépenses d'investissement des administrations publiques, se sont encore réduites, tant dans les secteurs « traditionnels » que dans les secteurs « modernes ». Par contre, aucun fléchissement du rythme d'expansion n'est à signaler pour l'ensemble des dépenses de consommation.

Dans le secteur de l'industrie, y compris la construction, la production ne devrait pas s'être accrue de plus de 1 %, même en y comprenant l'apport considérable des entreprises étrangères d'implantation récente. La baisse du niveau de l'emploi dans ce secteur n'a vraisemblablement été que légère (— 0,5 %); l'amélioration de la productivité par personne occupée a donc de nouveau été très faible. Bien que le chômage soit encore pratiquement inexistant, une nouvelle et légère détente s'est produite sur le marché de l'emploi. Ainsi, le recrutement des travailleurs étrangers a été nettement moins important qu'en 1965, et le nombre d'offres d'emplois a considérablement diminué.

Selon toute vraisemblance, les exportations de produits sidérurgiques ainsi que les investissements fixes cesseront de diminuer en 1967. Les exportations des industries nouvellement implantées et les dépenses de consommation aussi bien publique que privée, devraient s'accroître de nouveau, mais à un rythme légèrement ralenti. Ainsi, une progression un peu plus rapide peut être escomptée pour les différentes composantes de l'offre intérieure. La production industrielle, y compris la construction, devrait s'accroître de 2 % environ et une légère accélération de la production pourrait caractériser le secteur des services. Dans ces conditions, la progression du produit national brut à prix constants devrait atteindre quelque 2,5 %.

Malgré la progression un peu plus vive de la production, il y a lieu d'escompter, pour 1967, la persistance des tendances à la détente sur le marché de l'emploi. En effet, les progrès prévus pour le produit national brut en termes réels resteront assez nettement inférieurs à ceux qui pourraient être atteints grâce à l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre actuellement employée. Toutefois, le marché de l'emploi sera encore caractérisé par un excédent de la demande de main-d'œuvre. Au total, en dépit des difficultés relatives aux prévisions de recrutement, on peut estimer que le nombre

des nouveaux embauchages (placements de travailleurs étrangers) sera de l'ordre de 3.000 personnes en 1967, dont 2.200 environ travailleurs masculins. Cependant, les besoins additionnels seront nuls ou relativement faibles dans plusieurs branches d'activité telles que l'agriculture, les industries extractives, les industries manufacturières en général, la construction et l'industrie hôtelière. Dans la construction, compte tenu de la situation économique générale et du faible nombre des projets de grands travaux dont la mise en chantier est prévue pour 1967, on s'attend à un recul des nouveaux embauchages dans cette branche (environ 1.500 travailleurs).

Afin de faciliter le processus de détente sur le marché de l'emploi, les autorités luxembourgeoises devraient encourager la mobilité professionnelle des travailleurs qui pourraient être rendus disponibles par la diminution des besoins de main-d'œuvre dans les secteurs traditionnels. D'une part, les tensions qui pourraient résulter de la demande additionnelle de main-d'œuvre émanant des nouvelles entreprises étrangères qui n'ont pas encore atteint leur dimension optimale, pourraient ainsi être considérablement atténuées. D'autre part, cette action pourrait favoriser la recherche d'une plus grande productivité ainsi que la poursuite des efforts de diversification de la structure de l'industrie luxembourgeoise.

5. PAYS-BAS

Après l'expansion très rapide observée au cours des dernières années, l'économie néerlandaise a été caractérisée, en 1966, par un affaiblissement conjoncturel qui est devenu sensible dans le courant du deuxième semestre. D'une part, le ralentissement de la croissance de la demande étrangère et la forte perte progressive de l'avantage compétitif des Pays-Bas en matière de prix et de coûts ont limité le développement des exportations — en moyenne annuelle — à un rythme comparable à celui de la demande mondiale. D'autre part, l'évolution de la demande intérieure est devenue de moins en moins dynamique, sous l'effet du freinage exercé sur les dépenses d'investissement par les pénuries de moyens de financement, et par suite d'une certaine réserve dont les ménages ont fait preuve, vers l'automne, dans leurs dépenses de consommation. La hausse des prix à la consommation aura d'ailleurs été sensiblement plus importante qu'en 1965 (6 % contre 4 %).

Bien que l'offre intérieure ait réagi depuis le milieu de l'année à l'affaiblissement de l'expansion de la demande globale, la progression de la production industrielle (y compris la construction) a été à peu près la même qu'en 1965. En revanche, un ralentissement assez net de la croissance de la production a été observé dans le secteur des services, sous l'effet notamment d'un moindre développement des transactions avec l'étranger et du net affaiblissement de l'augmentation de la consommation en volume. Pour l'ensemble du produit national brut à prix constants, le taux de croissance aura été de quelque 4,5 %, contre 5,4 % en 1965.

Si les tensions très vives régnant sur le marché de l'emploi n'ont guère diminué jusqu'à l'été, les symptômes d'une atténuation des pénuries se sont précisés par la suite. C'est ainsi qu'à fin novembre 1966 le nombre des chômeurs (60.000) dépassait de 13.600 unités celui qui avait été enregistré un an plus tôt. Abstraction faite des facteurs saisonniers, le taux de chômage (nombre de chômeurs par rapport à la population active occupée) s'établissait à cette époque à 1,3 %. Simultanément, le nombre des emplois vacants était tombé à 85.300, ce qui est, depuis 1959, le niveau le plus bas enregistré pour cette période de l'année.

La tendance au rétablissement d'un équilibre global sur le marché de l'emploi a tenu notamment à l'évolution dans le secteur de la construction, où la pénurie de moyens de financement, l'introduction de méthodes de rationalisation et l'incidence des mesures restrictives en matière d'investissements publics ont eu, vers l'automne, pour résultat d'équilibrer, sur le plan national, la demande et l'offre de main-d'œuvre. De même, une détente assez nette semble avoir caractérisé le secteur des services. Toutefois, dans l'industrie, le nombre d'offres dépassait encore sensiblement, à la fin de l'année, celui des demandes d'emploi, malgré l'accroissement du chômage « structurel ». Dans l'ensemble, l'augmentation du nombre des salariés, de 1965 à 1966, n'aura pas atteint 1,5 %, alors qu'elle s'était chiffrée à 2 % environ de 1964 à 1965.

TABLEAU 23

Pays-Bas

Production, emploi salarié et productivité
(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1964 ⁽¹⁾	1965 ⁽¹⁾	1966 ⁽²⁾	1967 ⁽³⁾
<i>Industrie</i> (y compris l'artisanat et la construction)				
1. Production	+ 10	+ 7	+ 6,5	+ 4,5
2. Emploi salarié	+ 2	+ 1,5	+ 0,5	- 0,5
3. Production par salarié	+ 8	+ 5,5	+ 6,0	+ 4,0
<i>Services</i> (y compris les administrations)				
1. Production	+ 6	+ 5	+ 4	+ 2,5
2. Emploi salarié	+ 2	+ 2	+ 2	+ 1,0
3. Production par salarié	+ 4	+ 3	+ 2	+ 1,5

(¹) Sources : Office statistique des Communautés européennes et Statistiques néerlandaises.

(²) 1966 : estimations des services de la Commission.

(³) 1967 : prévisions des services de la Commission.

Le relâchement des tensions, au moyen d'une résorption de la demande excédentaire, devrait se confirmer en 1967. Certes, les exportations globales pourraient montrer un accroissement légèrement plus important qu'en 1966, par suite notamment de l'augmentation des livraisons de gaz naturel et de produits agricoles. Mais la progression de la demande intérieure accusera sans doute un ralentissement notable, qui devrait être particulièrement marqué pour les investissements fixes, en raison surtout de la quasi-stabilisation, en moyenne annuelle, des investissements fixes des entreprises. Au niveau de celles-ci, la formation de stocks sera sans doute, elle aussi, beaucoup moins importante qu'en 1966. De plus, la croissance des investissements sous forme de construction tant dans le secteur du logement que dans celui des travaux publics devrait être inférieure à celle qui avait été enregistrée l'année précédente.

Eu égard au ralentissement de l'expansion des revenus des ménages et à un léger accroissement du taux d'épargne, il y a lieu d'escompter une augmentation moins forte, bien qu'encore appréciable de la consommation privée (plus de 8 % en valeur et

environ 3,5 % en volume). L'augmentation de la masse salariale par salarié ne devrait pas dépasser 8 % (contre 10,5 % en 1966). Il convient toutefois de prendre en considération les effets de la réduction de l'impôt sur les revenus et les salaires, qui devrait être introduite au milieu de l'année. Enfin, les dépenses de consommation des administrations publiques en 1967 croîtront vraisemblablement à un rythme assez vif, un peu moins rapide cependant qu'en 1966.

Dans ces conditions, le développement de l'offre devrait accuser un ralentissement assez net en 1967, surtout en ce qui concerne les importations. L'élasticité de la production sera largement suffisante pour assurer l'expansion de l'offre intérieure requise par l'évolution ralentie de la demande globale, grâce à l'importance des investissements fixes réalisés au cours des dernières années et à la tendance à la résorption des pénuries de main-d'œuvre. La progression, d'une année à l'autre, de la production industrielle (sans la construction) pourrait atteindre quelque 4,5 %. L'accroissement de la production se ralentira nettement dans l'industrie du bâtiment et, dans une moindre mesure, dans le secteur des services. Compte tenu de conditions climatiques normales, le taux d'augmentation du produit national brut en termes réels dépassera à peine 3 % en 1967, taux très proche de celui de la productivité globale de l'économie.

Il découle de ces perspectives que, pour la première fois depuis de longues années, les besoins supplémentaires de main-d'œuvre seront vraisemblablement, en 1967, inférieurs à l'accroissement des ressources correspondantes. Certes, les prévisions sont, cette fois, particulièrement incertaines à cet égard. Il semble néanmoins fondé d'avancer l'hypothèse que le meilleur équilibre qui s'annonce entre l'offre et la demande de travail au niveau national, implique le maintien de tensions aux niveaux sectoriel et professionnel, ainsi que sur le plan géographique.

La détente sera notamment limitée par un ralentissement de l'augmentation de la population active, et par le fait que les tendances récentes, en matière de variations du taux d'activité de la population, devraient se poursuivre en 1967. Par ailleurs, l'ampleur des transferts de main-d'œuvre entre les différents secteurs de l'économie sera sensiblement inférieure à celle qui avait été observée les années précédentes, surtout en ce qui concerne la réduction de la population active non salariée. De plus, la migration nette de la population active, qui était encore positive en 1966, pourrait présenter un solde négatif en 1967, malgré la diminution probable du nombre des travailleurs néerlandais occupés en Allemagne.

Au total, le nombre des salariés pourrait s'accroître, en 1967, de 10.000 à 15.000 unités environ, contre 60.000 en 1966. L'évolution par secteur sera assez différenciée, une progression encore assez sensible de l'emploi dans les services et les administrations publiques devant s'accompagner d'une diminution des effectifs dans la construction et dans une moindre mesure de l'emploi dans l'industrie au sens restreint. Dans ce secteur, l'application des accords relatifs à la réduction de la durée hebdomadaire du travail au milieu de 1967, devrait engendrer, sur base annuelle, une diminution de l'activité (nombre total d'heures de travail) d'environ 0,7 % et limiter, de ce fait, l'atténuation des tensions sur le marché de l'emploi.

En raison du jeu des différents facteurs mentionnés ci-dessus, il y a lieu d'escompter une sensible augmentation du chômage. Le nombre des chômeurs qui se chiffrait, en

moyenne annuelle, à près de 45.000 unités en 1966 pourrait s'élever à plus de 85.000 en 1967. Le taux de chômage (nombre de chômeurs par rapport à la population active occupée) serait ainsi de l'ordre de 2 %, contre un peu plus de 1 % en 1966.

B. PAYS A EXCEDENTS LOCALISES

ITALIE

En 1966, l'évolution conjoncturelle de l'activité économique a été plus nettement orientée à l'expansion que l'année précédente. D'une part, la reprise des investissements d'équipement s'est faite plus rapide au cours du second semestre. D'autre part, on a pu noter, à partir du printemps, un redressement progressif de la conjoncture dans la construction, après la régression qui avait caractérisé les deux années antérieures. L'expansion économique n'a pas seulement été soutenue par la demande intérieure, mais aussi par la demande extérieure, bien que le rythme de croissance des exportations se soit ralenti vers le milieu de l'année.

Du côté de l'offre, la production s'est développée à une cadence accélérée. La production industrielle (à l'exclusion de la construction) a accusé une progression particulièrement rapide; de 1965 à 1966, elle s'est accrue de 11,2 %. Pour le produit national brut à prix constants, le taux d'expansion s'est élevé à 5,5 %, contre 3,4 % de 1964 à 1965. Les prix se sont stabilisés dans une large mesure.

En dépit de l'accroissement rapide dont la productivité horaire a de nouveau témoigné en 1966, le développement de la production s'est accompagné d'une augmentation — à vrai dire encore limitée — de l'activité (nombre des salariés multiplié par le nombre d'heures ouvrées par personne occupée) tant par rapport à l'année précédente que dans le courant de 1966. Par ailleurs, la tendance à l'allongement de la durée moyenne du travail par personne occupée, déjà observée un an plus tôt, a persisté, à l'exception de l'agriculture; elle semble toutefois s'être affaiblie progressivement, ce qui peut s'expliquer par le fait que la durée du travail est redevenue normale dans la plupart des cas. D'une manière générale, le nombre des salariés a, lui aussi, légèrement augmenté; mais, par suite de la faiblesse relative de la conjoncture au début de l'année, il a encore été pour l'ensemble de l'année 1966, inférieur de 1,1 % aux effectifs enregistrés en 1965, bien qu'il se fût déjà réduit de 2,6 % de 1964 à 1965.

La tendance structurelle à la réduction des effectifs occupés dans l'agriculture est réapparue en 1966 (— 5,8 %) après avoir été momentanément masquée, l'année précédente, par l'incidence de certains facteurs conjoncturels. En outre, par suite des variations limitées des effectifs dans le secteur des services et dans celui de l'industrie, la population active a marqué une nouvelle régression (— 1,4 %), qui, de nouveau, semble due surtout à l'allongement de la scolarité et à la propension accrue des femmes, dans le secteur agricole, et des salariés arrivés à l'âge de la retraite, à quitter la vie active. Au total, l'évolution de l'emploi n'a entraîné au cours de l'année qu'une diminution modérée du nombre de chômeurs.

Il semble que l'évolution de la conjoncture doit être caractérisée, en 1967, par une expansion économique assez rapide, l'équilibre restant général au début, et probablement encore assez satisfaisant par la suite. Les prévisions quantitatives comportent, à cet égard, une large part d'incertitude. D'une part, en effet, les perspectives conjoncturelles sont des moins sûres pour plusieurs grands pays importateurs de produits italiens. D'autre part, il n'est pas encore possible de déterminer avec une exactitude suffisante les répercussions des inondations qui ont ravagé certaines régions de l'Italie en novembre dernier. On peut néanmoins prévoir que cette catastrophe, si tragique sur le plan humain, donnera une impulsion supplémentaire à la demande.

Il ne faut pas exclure un nouveau ralentissement de l'expansion des exportations de biens et services, étant donné notamment la faiblesse de la conjoncture dans certains pays et l'accélération escomptée de l'expansion de la demande intérieure. Néanmoins, le taux de croissance, de 1966 à 1967, devrait encore être appréciable et se chiffrer à quelque 7 % en volume, contre 12,5 % de 1965 à 1966.

L'accélération de la croissance de la demande intérieure touchera sans doute surtout les investissements. En particulier, la reprise des investissements sous forme de construction, qui a débuté dès 1966, mais n'a réalisé apparemment que des progrès limités, pourrait connaître un nouvel essor en 1967, d'autant que les inondations ont précisément causé des dégâts dans le secteur des travaux publics. Dans l'ensemble, de 1966 à 1967, une progression de 9 % environ des investissements fixes bruts, à prix constants, paraît plausible. La consommation publique pourrait s'accroître un peu plus fortement qu'au cours de l'année précédente et on peut escompter également une expansion accélérée des dépenses de consommation privée. Il est, en effet, vraisemblable que la masse des salaires et traitements augmentera également à un rythme plus rapide, par suite notamment du développement de l'activité attendu dans le secteur de la construction. D'autre part, plus qu'au cours des dernières années, l'évolution de l'emploi bénéficiera désormais de l'expansion économique qui jusqu'à présent donnait surtout lieu à des progrès de productivité. De 1966 à 1967, les dépenses de consommation privée pourraient progresser d'environ 6 % en volume, contre 5,7 %, l'année précédente.

Eu égard à ces perspectives, le développement de la production s'accélénera en 1967 tant au cours de l'année — abstraction faite des variations saisonnières — que par rapport à 1966. Pour la production industrielle (sans la construction), on prévoit un taux de croissance annuelle presque égal à celui de 1966, alors que la construction (valeur ajoutée) à prix constants pourrait progresser de quelque 6 %, contre 0,3 % en 1966. Dans l'hypothèse d'un accroissement à peu près normal de la production agricole et d'une nouvelle augmentation de l'ordre de 4,5 % de la valeur ajoutée à prix constants dans le secteur des services, le produit national brut en termes réels accuserait une progression d'environ 6 % de 1966 à 1967.

Ces hypothèses laissent prévoir que l'augmentation des importations de biens et services s'accélénera également au cours de l'année 1967. Mais d'une année à l'autre, les importations pourraient, en 1967, progresser à un taux sensiblement égal, à celui de 1966, soit d'environ 13 % en volume. Il n'est pas exclu que la hausse des prix qui a été très faible en 1966, ne se renforce progressivement au cours de l'année 1967.

TABLEAU 24

Italie

Production, emploi salarié et productivité

(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1964 ⁽¹⁾	1965 ⁽¹⁾	1966 ⁽²⁾	1967 ⁽³⁾
<i>Industrie</i>				
(y compris l'artisanat et la construction)				
1. Production	+ 2,0	+ 3,8	+ 8,0	+ 10,0
2. Emploi salarié	- 0,8	- 3,7	- 1,4	+ 2,5
3. Production par salarié	+ 2,8	+ 7,8	+ 9,5	+ 7,3
<i>Secteur des services</i>				
(y compris les administrations)				
1. Valeur ajoutée	+ 3,7	+ 4,1	+ 4,6	+ 4,5
2. Emploi salarié	+ 3,2	- 1,5	+ 1,0	± 0,5
3. Production par salarié	+ 0,5	+ 5,7	+ 3,6	+ 4,0

⁽¹⁾ Sources : Office statistique des Communautés européennes; ISTAT (Institut central de la Statistique). « Relazione Generale sulla situazione Economica del Paese (1966) ».

⁽²⁾ 1966 : estimations des services de la Commission.

⁽³⁾ 1967 : prévisions des services de la Commission.

Etant donné ces perspectives d'évolution de la production, la demande de main-d'œuvre devrait, abstraction faite des variations saisonnières, accuser en 1967 un développement plus vigoureux qu'en 1966. D'une part, on escompte une accélération de la croissance de la production, principalement dans le secteur de la construction, où la main-d'œuvre joue un rôle particulièrement important. Il est, d'autre part, vraisemblable que le taux d'augmentation de la durée du travail par personne occupée, qui était devenu relativement normal dès la fin de 1966, se réduira encore en 1967. Enfin, il semble bien que les progrès de la productivité se ralentiront également : en effet, les possibilités de rationalisation, largement utilisées au cours des dernières années, par la voie de simples mesures d'organisation, pourraient, à présent, être largement épuisées; il se peut que les effets de nouveaux investissements de rationalisation ne suffiront pas à compenser cette évolution.

Dans ces conditions, le nombre des salariés (agriculture exclue) augmenterait d'environ 1 % de 1966 à 1967. Dans le même temps, le nombre de chômeurs qui représentait encore 4 % de la population active occupée en 1966, continuera sans doute de se réduire en 1967, tant par rapport à 1966 qu'en ce qui concerne la tendance au cours de l'année. Cependant, le recul pourrait être relativement faible, car l'émigration nette de main-d'œuvre italienne devrait au moins diminuer, en raison de la faiblesse de la conjoncture qui se manifeste dans certains pays membres.

Si l'on admet ces hypothèses, le marché du travail serait encore assez nettement excédentaire en 1967, mais pourrait quelque peu se resserrer, notamment vers la fin de

l'année. Eu égard à ces perspectives, il conviendrait d'intensifier dans toute la mesure du possible les efforts visant à augmenter la mobilité de la main-d'œuvre et à améliorer la formation professionnelle. Sinon, on s'exposerait au danger de voir bientôt réapparaître localement, sur le marché du travail, des goulots d'étranglement et des pénuries, en dépit d'un nombre relativement élevé de chômeurs, faute d'une qualification suffisante de la main-d'œuvre, et de se trouver, de ce fait, dans l'impossibilité d'assurer une expansion rapide et équilibrée.

Problèmes et mesures

Il ressort des constatations précédentes que la physionomie générale du marché de l'emploi dans la Communauté s'est assez sensiblement modifiée au cours de l'année écoulée. Les écarts importants qui existaient encore en 1965 entre les besoins et les disponibilités de travailleurs ont perdu de leur amplitude en 1966, notamment sous l'aspect quantitatif. Cependant, dans tous les Etats membres, subsistent des déséquilibres localisés de l'emploi sur le double plan professionnel et régional.

C'est en Allemagne, aux Pays-Bas et au Luxembourg que les problèmes de pénuries aiguës de personnel font place à des problèmes d'une nature différente, du fait de ressources en main-d'œuvre croissantes et de besoins au contraire décroissants. Cette évolution rapproche le cas de ces trois pays de celui de la Belgique et de la France dont la situation de l'emploi est caractérisée par des pénuries et des excédents limités dans certaines professions et régions. Seule, l'Italie connaît encore des excédents de travailleurs relativement élevés. Si ce dernier pays, conformément aux objectifs fixés, parvenait à réduire encore dans une mesure appréciable ces excédents, sa situation se rapprocherait également de celle de cinq autres Etats membres. En toute hypothèse, la physionomie du marché de l'emploi dans les six Etats voit d'ores et déjà s'atténuer l'opposition des situations extrêmes pour prendre une allure générale plus homogène.

Les gouvernements des Etats membres poursuivent leurs efforts en vue de résoudre ces problèmes d'adaptation numérique et qualitative des ressources en main-d'œuvre aux exigences de l'évolution économique. Avec des méthodes et moyens d'action variables, ils ont continué, intensifié ou préparé l'application de diverses mesures destinées à favoriser le maintien d'une expansion régulière en même temps que l'équilibre général de l'emploi.

A. DISPOSITIONS D'ORDRE INTERNE

1. En *Belgique*, les pénuries de main-d'œuvre qui, jusqu'en 1962, étaient surtout d'ordre qualitatif et qui, depuis 1963, sont devenues en même temps d'ordre quantitatif, ont conservé en 1966 cette double caractéristique, bien que l'aspect qualitatif soit actuellement moins marqué.

Aussi, ne s'est-il pas posé de problème réellement nouveau pendant l'année écoulée. Cependant, le ralentissement de l'expansion de la production dans certains secteurs d'activité a conduit à une plus grande prudence dans le recrutement de travailleurs étrangers en provenance des pays tiers, ainsi qu'il ressort des chiffres indiqués au paragraphe B ci-dessous. Et il se pourrait que la fermeture de certains charbonnages et la stabilisation de la conjoncture suscitent, au cours des prochains mois, des difficultés temporaires.

A l'heure actuelle, il y a lieu de considérer que les mesures prises ou à prendre sont et seront surtout le prolongement des mesures antérieures; on se limitera à signaler ci-après les modifications les plus importantes.

Dans le paragraphe consacré à l'examen des tendances d'évolution par régions, ont été déjà mentionnées les dispositions relatives aux aides exceptionnelles en vue d'accélérer la *reconversion* et le *développement économique* des régions charbonnières et de certaines régions confrontées avec des problèmes aigus et urgents (loi du 14 juillet 1966).

En dehors de ces mesures de développement équilibré des régions, le Gouvernement a continué, intensifié ou prévu différentes actions.

Le Conseil consultatif de l'emploi et de la main-d'œuvre créé par le Ministère de l'Emploi et du Travail, consacrerait en 1967 un examen général aux problèmes de l'emploi, dans le cadre de la question du plein emploi. A cette fin, la Sous-Commission « politique d'emploi » continuera à étudier les problèmes suivants :

- action et contrôle en matière de politique d'emploi;
- formation professionnelle et prévisions qualitatives;
- informations concernant l'emploi;
- fluctuations saisonnières de l'emploi et du chômage.

En outre, les renseignements statistiques concernant l'emploi n'étant plus adaptés à la situation actuelle, un groupe de travail établira l'inventaire des renseignements qu'on possède et apportera en 1967 certaines adaptations et modifications aux *statistiques de l'emploi*, notamment en ce qui concerne la périodicité et les méthodes.

En ce qui concerne la *formation et la rééducation professionnelles*, l'Office national de l'Emploi a déployé en 1966 une grande activité, notamment en matière de formation professionnelle accélérée pour adultes.

Peuvent bénéficier d'une formation collective dans les centres de formation professionnelle accélérée, les chômeurs ainsi que les travailleurs non chômeurs qui désirent acquérir une meilleure qualification ou apprendre un nouveau métier, et les travailleurs indépendants qui désirent inaugurer une activité salariée.

Au cours de 1966, 6.902 personnes au total ont achevé une période de formation professionnelle accélérée, dont 1.227 chômeurs, 5.540 travailleurs salariés et 135 indépendants. Sur ce total, on comptait 29 handicapés. Environ 30 % des intéressés ont reçu une formation professionnelle en vue d'un métier de la construction, 13 % pour un métier de la métallurgie et 25 % pour une activité relevant de l'industrie minière.

A la fin de novembre 1966, on comptait 285 centres en activité répartis comme suit :

- 228 centres gérés directement par l'Office national de l'Emploi
- 29 centres créés avec la collaboration des entreprises
- 21 centres reconnus
- 4 centres spéciaux pour handicapés et
- 3 centres d'observation et de sélection.

L'Office National de l'Emploi prévoit qu'en 1967, il existera 188 centres de formation permanents et 97 temporaires, gérés directement par lui et capables d'assurer la formation professionnelle d'environ 7.400 personnes. On prévoit, en même temps, la création de deux centres d'observation et de sélection pour une population totale de 240 salariés chômeurs.

Par ailleurs, en ce qui concerne la formation de moniteurs, le Centre national de formation et d'études pédagogiques, créé en 1964 dans le cadre de l'Office national de l'Emploi avec la collaboration du Bureau International du Travail, a poursuivi ses activités. Ce centre est à la disposition non seulement de l'Office national de l'Emploi, mais également des entreprises privées qui désirent donner une formation pédagogique à certains membres de leur personnel.

En 1966, ont été organisés :

- 11 stages au Centre de formation et d'études pédagogiques, au profit de : 79 moniteurs de l'Office national de l'Emploi; 14 moniteurs destinés aux entreprises; 3 techniciens destinés aux pays en voie de développement et 32 techniciens destinés à d'autres pouvoirs publics;
- 1 stage au profit de 10 techniciens ressortissants de pays en voie de développement;
- enfin, 2 stages pour les personnes enseignant au Congo, auxquels ont participé 37 personnes.

Dans le domaine de la *promotion sociale*, il faut mentionner l'application des dispositions prises en vertu de la loi du 1^{er} juillet 1963, à savoir :

— d'une part, l'arrêté royal du 28 août 1963 concernant l'attribution d'une allocation de promotion sociale aux jeunes travailleurs qui ont suivi des cours en vue de perfectionner leur formation intellectuelle, morale et sociale. De janvier à novembre 1966, des allocations ont été accordées à 2.421 travailleurs pour un montant de 875.280 francs. Suivant les estimations faites, cette somme s'élèverait pour toute l'année à environ 1.180.000 francs, soit une augmentation de 13 % par rapport à 1965;

— d'autre part, l'arrêté royal du 20 juillet 1964 concernant les conditions d'attribution d'une allocation de promotion sociale aux travailleurs qui ont terminé avec fruit un cycle complet de cours du soir ou du dimanche. Des calculs provisoires indiquent que le nombre de bénéficiaires et le montant total des allocations accordées en 1966 seront à peu près égaux à ceux de 1965. En ce qui concerne le dernier exercice, au 30 novembre 1966, des allocations avaient été accordées à 7.527 travailleurs, pour un montant total de 17.315.000 francs.

Enfin, en application des articles 76 et 81 de l'arrêté royal du 20 décembre 1963 concernant le placement et le chômage, les entreprises récemment créées ou qui font l'objet d'extensions ou de transferts peuvent bénéficier d'une *intervention dans les frais de formation et de réinstallation du personnel*.

Au cours des trois premiers trimestres de 1966, 17 entreprises ont bénéficié d'interventions de ce genre, pour un montant global de 12.476.399 francs se répartissant ainsi : 12.434.844 francs au titre des frais de formation (2.792 bénéficiaires) et 41.555 francs pour les frais de réinstallation (15 bénéficiaires).

2. En *Allemagne*, afin d'éviter des pertes de croissance notables et d'arriver plus rapidement à la relance conjoncturelle, la Banque et le Gouvernement fédéraux se sont décidés à poursuivre une politique conjoncturelle active. C'est ainsi que la Banque fédérale a assoupli son orientation restrictive par un abaissement des réserves minima et du taux d'escompte. Le Gouvernement fédéral donnera des impulsions directes à l'activité d'investissement par un « budget éventuel » et incitera la progression à l'investissement des entreprises par des avantages fiscaux.

En dépit de l'affaiblissement conjoncturel du marché du travail qui se manifeste de plus en plus nettement, les pénuries structurelles de main-d'œuvre et l'intégration inter-

nationale de l'économie rendent nécessaire l'utilisation optimale de la main-d'œuvre. C'est pourquoi il sera indispensable d'appliquer en 1967 toutes les mesures visant à mettre au travail les réserves de main-d'œuvre encore existantes, une partie d'entre elles ayant déjà été mises en œuvre au cours des années précédentes.

Dans le domaine de la *réhabilitation professionnelle*, le Gouvernement fédéral a poursuivi les efforts destinés à procurer un emploi approprié à toutes les personnes qui, en raison d'un handicap physique ou mental, ne suffisent pas aux exigences normales d'un poste de travail. Le nombre des personnes assistées par les services de l'Office fédéral du Placement et de l'Assurance-chômage, en collaboration avec les institutions d'assurances des Länder, les associations professionnelles, les offices de prévoyance en faveur des victimes de la guerre et autres instances publiques, qui était de 50.000 en 1965, est passé à 54.000 en 1966. Les tendances d'évolution observées au cours des dernières années se confirment. C'est ainsi que, en considérant les causes des handicaps respectifs, la proportion des invalides de guerre a diminué tandis que celle des personnes ayant des infirmités héréditaires ou souffrant de séquelles de maladies a augmenté. D'autres progrès ont pu être obtenus en matière de réhabilitation professionnelle des aveugles auxquels un nombre croissant de postes de travail sont offerts dans l'industrie.

L'Office fédéral du Placement et de l'Assurance-chômage a renforcé l'*information professionnelle* en faveur des jeunes qui vont passer de l'enseignement général à la formation professionnelle. Les moyens d'information destinés aux élèves de l'enseignement primaire ont été améliorés et de nouvelles brochures et dépliants ont été publiés à l'intention des jeunes fréquentant les lycées et les collèges. En plus, des informations sur les professions susceptibles d'être utilisées dans l'enseignement ont été mises à la disposition des instituteurs. Outre les conférences faites par le personnel préposé à l'orientation dans les classes, de nombreuses réunions de parents, des expositions sur les professions, des conférences accompagnées de projections de diapositives, de projections de films, des émissions de radio et de télévision ont été utilisées pour l'information sur les professions. Les centres d'orientation professionnelle ont dispensé des conseils individuels à 764.000 jeunes et adultes. L'orientation des adultes gagne en importance.

Après avoir quitté les établissements de l'enseignement général, la plupart des jeunes acquièrent une formation dans les entreprises et fréquentent simultanément les écoles de formation professionnelle. Dans presque tous les métiers, l'offre de postes d'apprentissage a continué à être très élevée. Sur les 632.000 postes de formation enregistrés auprès des services de main-d'œuvre, 267.000 n'ont pu être pourvus, bien que très peu de jeunes aptes à une formation professionnelle y aient renoncé.

A côté des interventions d'autres instances, l'Office fédéral du Placement et de l'Assurance-chômage accorde des aides de formation aux jeunes dont la subsistance n'est pas assurée pendant la durée de la formation. A cet effet, il a dépensé 35,7 millions de DM en 1965; au même titre, 42 millions de DM ont été utilisés en 1966.

Pour l'appréciation des données chiffrées relatives à l'emploi, il y a lieu de tenir compte de l'évolution suivante. Les jeunes admis à la formation professionnelle dans les entreprises sont recensés comme salariés occupés, bien que leur contribution au produit national brut soit peu importante. En raison de l'introduction progressive de la neuvième année scolaire obligatoire et de la fréquentation plus forte des établissements d'enseignement secondaire, un nombre croissant de jeunes entrent dans la vie active plus tard que ce n'a été le cas jusqu'ici; par conséquent, le nombre des effectifs au

travail diminue. D'autre part, étant donné que les jeunes qui obtiennent actuellement une formation professionnelle dans les entreprises, appartiennent à des générations d'importance croissante, leur nombre global a augmenté. De 1964-65 à 1965-66, le nombre des apprentis et candidats à une formation semi-qualifiée est passé de 1.298.000 à 1.332.000.

En ce qui concerne l'analyse de l'évolution du marché du travail et celle des professions, l'*Institut de Recherches sur les problèmes de main-d'œuvre et les professions* qui sera prochainement instauré auprès de l'Office fédéral du Placement et de l'Assurance-chômage, devra contribuer à recueillir une meilleure documentation et des informations plus approfondies, notamment en matière de prévisions susceptibles de faciliter l'accomplissement des tâches de cet Office.

Par ailleurs, le Gouvernement fédéral s'est efforcé de coordonner autant que possible les mesures des différentes instances publiques visant à promouvoir le *perfectionnement professionnel*. En vertu de la loi du 23 décembre 1966, le programme individuel et institutionnel de promotion et d'encouragement du rendement a été conféré, comme tâche propre, à partir du 1^{er} janvier 1967, à l'Office fédéral du Placement et de l'Assurance-chômage. Dans le cadre de ce programme, la Fédération a dépensé, jusqu'au 31 décembre 1966, 194 millions de DM, dont 38 millions de DM pour la promotion institutionnelle et 156 millions de DM pour la promotion individuelle.

Dans le contexte des dispositions dérogatoires à la loi sur le placement et l'assurance-chômage, préparées par le Ministère du Travail et de l'Ordre social, il est envisagé d'améliorer les mesures de *promotion professionnelle*, en vue de permettre, dans tous les secteurs de la formation professionnelle des travailleurs, une adaptation à la situation du marché de l'emploi. Un premier pas dans cette direction a été fait par la septième loi modifiant la loi sur le placement et l'assurance-chômage du 10 mars 1967. Les nouvelles dispositions qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 1967 introduisent une allocation spéciale de subsistance en faveur des travailleurs participant à des mesures de formation ou de perfectionnement professionnels. Peuvent participer à de telles mesures, les chômeurs et autres demandeurs d'emploi dont la promotion est justifiée du point de vue de la politique de la main-d'œuvre. L'allocation de subsistance remplace l'allocation de chômage ou les prestations d'assistance-chômage accordées jusqu'ici aux chômeurs. Elle s'élève à 120 % de l'allocation de chômage. En outre, la loi introduit d'autres améliorations en matière d'aides et de subventions destinées à faciliter la réintégration des demandeurs d'emploi; ces améliorations concernent les ayants droit (jusqu'ici seulement les chômeurs, dorénavant, les demandeurs d'emploi dont la mise au travail est difficile dans les conditions normales du marché de l'emploi), la durée et le montant des prestations.

Par ailleurs, les efforts visant à *réduire les écarts régionaux* existants dans la situation de l'emploi ont été poursuivis, bien que ces écarts n'aient été, pendant les dernières années, que très faibles. Pour l'application des mesures s'insérant dans le cadre du programme fédéral d'*action régionale*, un montant de 140 millions de DM a été octroyé. Peuvent notamment bénéficier de ces mesures les régions de développement reconnues par le Gouvernement fédéral auxquelles appartiennent les régions d'extension, la zone longeant la frontière orientale du territoire et les localités dites d'extension. Pendant l'été 1966, 16 nouvelles localités d'extension ont été reconnues, ce qui porte leur total à 64. Les crédits fédéraux sont utilisés notamment en vue de créer des postes de travail nouveaux et de consolider les possibilités d'emploi existantes. Ces crédits sont complétés par des prêts à faible taux d'intérêt en provenance des fonds de l'Office fédéral du Placement et de l'Assurance-chômage pouvant être utilisés à des investissements; ces

crédits sont destinés à l'implantation de nouvelles entreprises dans les régions de développement et à l'extension ainsi qu'à la rationalisation d'établissements de travail y existants. En même temps, l'implantation d'entreprises industrielles dans les localités d'extension reconnues doit servir à transformer des villes de petites et de moyennes dimensions, situées dans des régions à prédominance agricole et susceptibles d'être développées en de véritables centres économiques.

Les services de l'Office fédéral ont poursuivi leurs recherches qu'ils ont commencé à effectuer il y a plusieurs années sur le choix d'*implantations d'entreprises industrielles*. Une étude réalisée sur la base de cette documentation a abouti à des résultats intéressants. Le nombre des entreprises transférées et nouvellement implantées a continué à croître. Au cours des années 1965 et 1966, 1.700 nouveaux établissements ont été recensés, occupant environ 79.000 travailleurs. Sur ce total, 1.276 entreprises, c'est-à-dire 75 %, se sont implantées dans des régions rurales et 424 ou 25 % dans des régions à forte concentration industrielle. La proportion des femmes par rapport au total des effectifs occupés dans ces entreprises a été de 50 % et, par conséquent, nettement plus élevée que le taux de l'emploi féminin dans l'ensemble de l'industrie de la République fédérale.

Le nombre des entreprises transférées ou implantées dans les régions de développement a été de 503, ce qui correspond à environ 30 % de l'ensemble des nouvelles implantations dans le territoire fédéral. Près de la moitié des implantations ont eu lieu dans la zone longeant la frontière orientale. Cette évolution favorable doit être imputée tant à la conjoncture et à la situation de la main-d'œuvre qu'aux mesures de développement prises par les pouvoirs publics.

Le tableau 12 fait ressortir la répartition des entreprises transférées ou récemment implantées, par Länder et par effectifs occupés.

L'implantation des entreprises a contribué à utiliser des réserves de main-d'œuvre existant dans les régions moins développées de l'Allemagne et à les affecter à l'industrie. De même, il a été possible par ces mesures d'éviter aux travailleurs de faire des déplacements quotidiens sur de longues distances qui, assez souvent, s'avèrent difficilement supportables. En outre, l'implantation d'entreprises a permis d'assouplir la structure peu différenciée de certaines régions. Dans les districts affectés par des fermetures d'entreprises, les travailleurs licenciés ont trouvé de nouvelles possibilités d'emploi dans les industries de remplacement.

Selon toute probabilité, l'ampleur du mouvement d'implantation d'entreprises diminuera à l'avenir. Par contre, des modifications structurelles de l'économie gagneront en importance. Il est prévu d'observer de près ces futurs changements structurels.

3. En France, le gouvernement s'est attaché en 1966 à poursuivre l'application des mesures répondant aux objectifs prévus dans le domaine de l'emploi par le V^e Plan de développement économique et social.

Pour assurer la meilleure efficacité possible des interventions des Pouvoirs publics, un certain nombre de mesures d'organisation structurelle du ministère des Affaires sociales, créé en janvier 1966 ⁽¹⁾, ont été prises.

(1) Le ministère des Affaires sociales a fusionné l'ancien ministère du Travail et l'ancien ministère de la Santé Publique et de la Population.

Pour ne citer que celles de ces mesures qui concernent plus particulièrement les problèmes de l'emploi, il y a lieu d'insister sur la création de la Direction de la population et des migrations qui est chargée notamment d'assurer la synthèse de tous les problèmes concernant l'immigration étrangère et d'appliquer la politique décidée par les Pouvoirs publics dans ce domaine, qui met en jeu des préoccupations démographiques, économiques et d'emploi. Cette Direction exerce une tutelle sur l'Office national d'Immigration et le Fonds d'Assistance sociale pour les travailleurs étrangers. Une collaboration étroite est assurée en matière d'emploi avec la Direction générale du Travail et de l'Emploi, chargée notamment d'élaborer les prévisions globales de l'emploi et de suivre l'évolution de l'emploi.

Par ailleurs, une réorganisation interne de la Direction générale du Travail et de l'Emploi tend à valoriser les problèmes de l'emploi, notamment par la création d'un Service de l'Emploi qui coordonne l'ensemble des études et des interventions du ministère tant en matière d'emploi que de formation professionnelle des adultes et d'apprentissage.

Dans le domaine des interventions de l'Etat, il y a lieu de noter que l'ensemble des actions menées par le Fonds National de l'Emploi et la formation professionnelle des adultes ont été renforcées.

En vue d'accroître la mobilité géographique des travailleurs, l'octroi d'un certain nombre d'aides nouvelles a été prévu dès le premier trimestre 1967 (bons de transport gratuit, indemnisation des frais engagés par les travailleurs privés d'emploi pour la recherche d'un emploi éloigné de leur domicile, indemnité de double résidence pour les travailleurs qui vivent temporairement éloignés de leur domicile...).

Le nécessaire développement de la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs, sur lequel le V^e Plan a mis l'accent, ne peut être réalisé sans un développement de l'activité des services chargés d'assurer la compensation entre l'offre et la demande d'emploi. La réalisation de cet objectif a amené le ministère des Affaires sociales à prendre ou poursuivre deux séries de mesures :

1. Renforcement en personnel des services de main-d'œuvre par la création de nouveaux emplois (plus de 300), d'agents contractuels spécialisés en matière de prospection d'offres d'emploi et de placement des travailleurs. Compte tenu de la séparation déjà effectuée des tâches administratives et des tâches techniques, il s'agit d'un effort considérable en faveur de ces dernières tâches.

2. Mise en place progressive à partir du deuxième trimestre de l'année 1967 d'une Bourse Nationale de l'Emploi, conçue, non comme un nouveau service, mais comme un ensemble de moyens supplémentaires attribués au service public de l'emploi pour rendre plus efficaces ses actions de placement. Cette Bourse Nationale aura recours à un ordinateur et assurera les liaisons avec les services régionaux, départementaux et locaux de l'emploi par un système des télécommunications suffisamment développé.

On a dégagé 3 phases de prise en charge, par la Bourse nationale de l'Emploi, des opérations relatives au traitement des offres et des demandes d'emploi :

— à partir du 15 avril 1967, l'ordinateur est appelé à enregistrer et à diffuser, dans le cadre de la région parisienne, les offres d'emploi non satisfaites dans les 24 heures et recueillies par chacune des sections locales de l'emploi de cette région.

L'ordinateur prendra également en charge les offres d'emploi collectives enregistrées par les sections locales situées en province pour des emplois de cadres, d'ingénieurs,

d'agents de maîtrise ou de techniciens. Une diffusion de ces offres sera faite sur l'ensemble du territoire.

— au cours de l'année 1967, une extension sera progressivement faite à la province du système de compensation mis en place à Paris. Quelques sections locales seront équipées d'appareils « terminaux » permettant d'entrer en contact par télécommunication avec l'ordinateur en vue de la réalisation d'un système d'exploitation des offres et des demandes d'emploi par télégestion.

— à partir de 1968, l'ordinateur sera appelé à confronter l'ensemble des offres et des demandes non satisfaites que les sections locales de l'emploi lui communiqueront.

Au dernier stade de l'évolution du système, on tentera d'aboutir à l'exploitation des renseignements disponibles selon la formule dite « en temps réel »; en d'autres termes, au niveau de chacun des services dotés des moyens appropriés, les possibilités de compensation d'une offre et d'une demande devraient apparaître de façon instantanée aux agents chargés du placement.

En attendant que soient mis en place les moyens électroniques de traitement des offres et des demandes d'emploi, qui viennent d'être indiqués, une solution transitoire est appliquée dans le double souci de disposer immédiatement de possibilités de compensation à l'échelle nationale et de familiariser le personnel des services de l'emploi avec de nouvelles méthodes de travail. Les Echelons régionaux de l'Emploi, sous l'autorité des Directeurs régionaux du Travail et de la Main-d'Œuvre concernés ont reçu mission d'aménager chacun un centre régional de compensation (au total : 10).

La communication d'informations qui s'applique essentiellement aux offres d'emploi, est sélective (emplois pour cadres, ingénieurs et techniciens, offres assorties de possibilité de logement, rareté de la qualification exigée...).

Par ailleurs, le Fonds national de l'Emploi a poursuivi son action dans ses trois domaines d'activité : information professionnelle, études systématiques et spécifiques de l'emploi et interventions en cas de déséquilibres graves de l'emploi. Aux 21 conventions de formation passées antérieurement, se sont ajoutées 19 conventions conclues en 1966 et portant sur la création de 57 sections qui ont intéressé plus de 1.100 stagiaires. De plus, des allocations de transfert de domicile ont été versées à 2.300 personnes environ. En outre, des allocations spéciales ont été accordées à 3.000 personnes de plus de 60 ans comprises dans des licenciements collectifs au titre de 36 conventions. Enfin, 3 conventions pour allocations dégressives ont été également conclues.

En ce qui concerne la formation professionnelle des adultes, un effort accru doit être réalisé qui résulte de la loi-programme sur la formation professionnelle. 1967 est la première année du plan triennal s'intégrant dans les prévisions du V^e Plan. Ainsi, 625 millions de francs seraient dans les cinq années du Plan consacrés à la formation professionnelle des adultes dont une part importante à la création de 600 sections nouvelles de formation. La capacité des centres devrait être graduellement portée de 50.000 à 74.500 en 1970. Au cours du premier semestre 1966, 47 sections se sont ajoutées aux 1.626 existant déjà; 90 sections nouvelles étaient prévues avant la fin de 1966 et 170 en 1967.

En outre, il faut noter l'action en faveur des immigrants. Le Fonds d'action sociale pour les travailleurs étrangers a continué de jouer un rôle important. Les fonds utilisés (70 millions de francs en 1965 et 100 millions de francs en 1966) ont permis de développer le logement des travailleurs isolés et les foyers de jeunes travailleurs,

l'habitat familial, l'action éducative, la préformation et la formation professionnelles ainsi que la promotion sociale.

Il y a lieu de mentionner également différentes actions spécifiques en faveur de catégories déterminées de personnes, notamment : les travailleurs handicapés, les jeunes et les cadres. En ce qui concerne ces derniers, le ministère des Affaires sociales a approuvé une convention passée le 18 novembre 1966 entre les organisations professionnelles de travailleurs et le Conseil national du Patronat français, en vue d'organiser notamment des mécanismes plus efficaces de compensation des offres et des demandes d'emploi concernant cette catégorie de travailleurs.

Enfin dans le cadre des actions engagées par les Pouvoirs publics en vue de réaliser les objectifs prévus par le V^e Plan, notamment d'assurer la diminution de la durée du travail de 1 heure 30 en moyenne (pour 1970) et d'écrêter les horaires de travail excessifs, des mesures législatives ont été prises en vue du plafonnement des horaires de travail à 54 heures par semaine au lieu de 60.

4. En *Italie*, les pouvoirs publics se sont fixé pour objectif essentiel, dans le domaine de l'emploi, d'atténuer et de corriger les déséquilibres structurels et conjoncturels qui subsistent encore, d'assurer un développement plus harmonieux des activités et d'éviter le retour de situations critiques.

Dans le cadre de cette politique, il faut mentionner les dispositions prises pour stimuler les investissements productifs encore insuffisants dans certains secteurs d'activité. Une première mesure vise à contenir les dépenses publiques courantes qui ont atteint ces dernières années une expansion incompatible avec les lignes de développement du Plan quinquennal ⁽¹⁾. Parallèlement, est prévue une intensification des dépenses publiques pour investissements productifs ainsi qu'une accélération des procédures administratives correspondantes. Les programmes des entreprises publiques prévoient une augmentation des investissements de 7 % environ en 1967. En outre, des programmes de financement sont établis en faveur des petites et moyennes industries. A cet égard, le Gouvernement étudie la possibilité d'une prise en charge par l'Etat d'une partie des charges sociales des entreprises (notamment des petites et moyennes entreprises) qui créent de nouveaux postes de travail.

Des interventions particulières sont également prévues pour la relance de l'activité dans la construction, grâce à une large application des dispositions déjà adoptées en faveur surtout de la construction de logements subventionnés. Un projet de loi a été établi en vue de stimuler la construction par l'utilisation rapide de fonds disponibles auprès de la G.E.S.C.A. (Gestione Case Lavoratori), organisme national qui s'occupe de la construction d'habitations pour les travailleurs.

Dans le secteur agricole, 1967 verra la mise en œuvre du nouveau Plan vert et l'application de programmes organiques de restructuration foncière, de reboisement des territoires montagneux, d'organisation et de consolidation des bassins fluviaux. En même temps, les mesures prévues visent l'augmentation de la productivité par l'introduction de techniques plus adaptées à une agriculture moderne et l'accroissement du revenu des personnes occupées dans ce secteur d'activité. Par ailleurs, devrait se réaliser, par la mise en œuvre du Plan quinquennal, une parité substantielle entre la rémunération du travail agricole et celle des secteurs non agricoles.

(1) Voir le rapport « Relazione previsionale e programmatica per il 1967 ».

Comme les années précédentes, le ministère du Travail a continué son action de formation et de qualification professionnelles des travailleurs. De janvier à septembre 1966, 60.977 personnes (contre 56.440 pour la même période de 1965) ont été admises au cours de préformation, de formation et de haute qualification professionnelles, se répartissant ainsi : Italie septentrionale (23.842), Italie méridionale (16.976), Italie centrale (13.654) et Italie insulaire (6.505).

Dans la même période, 6.051 chômeurs ont suivi des cours organisés au profit des travailleurs inoccupés.

Par ailleurs, entre les dates considérées, le nombre des apprentis inscrits aux cours complémentaires a été au total de 334.248 dont 158.795 dans des entreprises artisanales et 175.453 dans des entreprises non artisanales.

Enfin, il convient de signaler l'établissement d'un projet de loi concernant une nouvelle réglementation de l'ensemble des mesures relatives à la formation professionnelle.

5. *Au Luxembourg*, les pouvoirs publics s'attachent, dans le domaine de l'emploi, à résoudre deux problèmes en partie contradictoires.

D'une part, le marché de l'emploi ayant perdu et étant susceptible de perdre encore de sa stabilité, il y a lieu de se préparer à faire face à une situation nouvelle et à résorber éventuellement un excédent de main-d'œuvre. D'autre part, certains déficits de personnel plus ou moins prononcés continueront probablement à faire sentir leurs effets.

En ce qui concerne le premier problème, les services de l'emploi estiment opportun de suivre une politique très prudente de recrutement de travailleurs étrangers jusqu'à ce que la situation de l'emploi soit de nouveau stable et équilibrée. Après la fermeture d'une fabrique de chaussures et d'une mine de fer, il faut s'attendre, au cours des prochains mois, à la fermeture d'une deuxième mine de fer ainsi qu'à des transferts de personnel à l'intérieur de l'industrie lourde.

Quant au deuxième problème, il demeure rattaché à celui de la formation professionnelle et de l'adaptation des qualifications aux techniques et aux besoins nouveaux. Ainsi, les écoles professionnelles de l'Etat et les milieux patronaux intéressés coopèrent notamment en matière de formation professionnelle accélérée dans l'industrie sidérurgique, l'industrie textile et l'industrie hôtelière. En outre, les chambres professionnelles organisent des cours, en grande partie subventionnés par l'Etat, pour contribuer à la rationalisation et à la modernisation des méthodes de travail des entreprises artisanales et commerciales les plus touchées par les pénuries de main-d'œuvre.

6. *Aux Pays-Bas*, les actions poursuivies dans le domaine de l'emploi visent principalement à réduire les déséquilibres constatés sur les plans sectoriel et régional. Ainsi, à partir du 1^{er} octobre 1966, 80 nouveaux projets de travaux publics complémentaires ont été mis en œuvre pour procurer un emploi à 2.000 travailleurs en chômage.

Par ailleurs, en raison de l'augmentation du chômage, le Gouvernement a décidé, en janvier 1967, d'étendre les mesures spéciales destinées à stimuler les investissements et,

par là, l'emploi, aux provinces qui, en dehors du Limbourg, sont les plus touchées par la baisse de l'activité générale.

En outre, le Gouvernement a pris différentes mesures. D'une part, en matière de politique fiscale qui vise à une détente du marché des capitaux, afin d'atténuer la situation financière difficile de plusieurs communes, ce qui présente également un intérêt pour l'emploi.

D'autre part, les facilités de subventions sont élargies en ce qui concerne les implantations industrielles dans le nord du pays et dans le sud du Limbourg.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé que les communes des trois provinces du Nord et du Sud du pays peuvent recevoir des prêts de l'Etat jusqu'à un montant total de 100 millions de florins, lorsque le chômage dépasse 5 % de la population active.

En outre, le montant du crédit destiné à l'exécution des travaux publics complémentaires a été porté de 21,5 à 40 millions de florins; 3.900 ouvriers sont occupés à ces travaux. On étudie actuellement un nouveau système de travaux publics complémentaires. D'autre part, il faut noter les mesures prises pour que les jeunes travailleurs occupés dans la construction soient à même de compléter leur formation professionnelle.

Enfin, un crédit de 100 millions de florins a été affecté à l'exécution d'un programme de lutte contre le chômage régional, portant sur des travaux normaux, des travaux destinés à améliorer l'infrastructure et des travaux publics complémentaires.

B. MOUVEMENTS INTERNATIONAUX DE MAIN-D'ŒUVRE

Sur ce point, il y a lieu de se référer aux renseignements plus détaillés contenus dans le rapport ⁽¹⁾ établi chaque année par la Commission en application des dispositions du Règlement n° 38/64 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté. Ce rapport analyse les mouvements de main-d'œuvre non nationale et comporte, outre les prévisions des Etats membres sur leurs besoins et disponibilités, le résultat des mouvements enregistrés au cours de l'année écoulée.

D'après les données disponibles, pour l'ensemble des six pays de la Communauté, près de 606.000 permis de travail ont été délivrés à l'immigration de travailleurs permanents et saisonniers au cours des neuf premiers mois de 1966, contre 687.000 au cours de la même période de l'année 1965, soit une diminution totale de 81.000 unités ou de — 11,8 %.

La répartition, par pays, qui figure ci-après, du nombre de *permis délivrés* au cours de cette même période, en 1966 et 1965, fait apparaître une diminution sensible du recours à la main-d'œuvre étrangère, notamment en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne et en France; par contre, aux Pays-Bas, on constate une augmentation appréciable du nombre de permis délivrés et, dans une mesure beaucoup moindre, en Italie.

(1) « La libre circulation de la main-d'œuvre et les marchés du travail dans la C.E.E. — 1967 ».

Pays	1965			1966			Variations en % 1966-1965		
	Total	dont		Total	dont		Total	CEE	Pays tiers
		CEE	Pays tiers		CEE	Pays tiers			
Belgique	22 008	6 964	15 044	14 436	6 987	7 449	- 34	+ 0,3	- 51
Allemagne	392 403	179 955	212 448	337 651	152 586	185 065	- 14	- 15	- 13
France	239 085 (a)	22 633 (b)	216 452 (c)	219 210 (a)	16 311 (b)	202 899 (c)	- 8	- 28	- 6
Italie	3 798	1 302	2 496	3 852	1 438	2 414	+ 1,4	+ 10	- 3,3
Luxembourg	6 707	4 929	1 778	4 792	3 637	1 155	- 29	- 26	- 35
Pays-Bas	23 625	4 060	19 565	25 999	3 459	22 540	+ 10	- 15	+ 15

(a) dont travailleurs saisonniers : 1965 : 124.040 1966 : 119.076
(b) dont travailleurs saisonniers : 1965 : 6.611 1966 : 4.381
(c) dont travailleurs saisonniers : 1965 : 117.429 1966 : 114.695

C. COLLABORATION COMMUNAUTAIRE

Au cours de l'année 1966, différents travaux de collaboration intéressant l'emploi ont été achevés, poursuivis ou entrepris. Les principaux d'entre eux sont indiqués ci-dessous.

1. Après avoir consulté le Parlement européen et le Comité économique et social, la Commission a adopté le 18 juillet 1966 une *Recommandation* tendant à développer l'*orientation professionnelle*.⁽¹⁾ Le texte de cette Recommandation a été adressé aux Etats membres le 24 août 1966.

2. Par ailleurs, les travaux qui contribuent à *améliorer la connaissance de la situation actuelle et prévisible de l'emploi* ainsi que des activités exercées dans ce domaine, ont été continués. La Commission vient d'approuver le texte d'une étude comparative qui sera prochainement publiée, sur « Les Services de main-d'œuvre des Etats membres de la Communauté — Exposé de Synthèse ». Les conclusions de cette étude ont été utilisées pour l'établissement d'un projet de Plan de collaboration des Services de main-d'œuvre des six Etats. Ce projet a été soumis à un premier examen des représentants des administrations nationales intéressées.

⁽¹⁾ Cette Recommandation a été publiée au Journal officiel des Communautés européennes, n° 154 du 24 août 1966.

En outre, il y a lieu d'indiquer la continuation des études de caractère sectoriel : sont actuellement en cours d'examen les aspects spécifiques de l'emploi dans certaines branches d'activité (notamment : construction, chantiers navals, industrie textile, électrotechnique).

En ce qui concerne les travaux prévisionnels, une étude vient d'être engagée en vue d'examiner les méthodes de prévision de la population active et de l'emploi, à la lumière des expériences réalisées dans les six États.

Enfin, les travaux d'*harmonisation des données statistiques* sont également poursuivis. La définition des notions relatives aux mouvements de main-d'œuvre enregistrés en compensation internationale (offre d'emploi, demande d'emploi, placement), au sens du Règlement n° 38/64, a fait l'objet d'un avis des Comités technique et consultatif prévus par ce Règlement. En outre, l'Office statistique des Communautés européennes a, de son côté, poursuivi les travaux d'harmonisation des statistiques de l'emploi. Ainsi, dans la série « Statistiques sociales » n° 2/2967, ont été publiés, pour la première fois, les résultats d'une statistique harmonisée de la durée du travail dans l'industrie, en octobre 1965 et avril 1966, selon la classification prévue par la Nomenclature des Industries établies dans les Communautés européennes (N.I.C.E.). Cette série statistique sera régulièrement poursuivie. Les travaux d'harmonisation des données concernant l'emploi salarié ont eu aussi pour premiers résultats des statistiques également réparties d'après la classification visée ci-dessus. A l'avenir, cette série sera établie chaque année.

3. Au cours de la réunion du Conseil des ministres des affaires sociales, le 19 décembre 1966, l'attention a été appelée sur l'opportunité d'examiner spécialement l'évolution du marché de l'emploi dans les États membres. Afin de faciliter l'examen de cette question au niveau du Conseil, la Commission a établi une note d'information. Celle-ci contient, outre la description des principales tendances d'évolution de ce marché en 1966 et 1967, un aperçu des principales mesures prises ou envisagées par les États membres ainsi que certains éléments de nature à orienter la recherche au niveau communautaire des solutions appropriées à l'évolution actuelle de l'emploi.

Le Conseil a adopté le 22 décembre 1966 une *Recommandation* relative à la politique conjoncturelle à observer en 1967. La mise en œuvre de cette Recommandation devrait exercer des effets favorables dans l'ensemble de la Communauté et permettre de rétablir et de maintenir une expansion régulière et harmonieuse; elle devrait également favoriser un meilleur équilibre général de l'emploi.

Pour atteindre efficacement ce dernier objectif, il apparaît nécessaire, en outre, de *diversifier, de renforcer et de coordonner les mesures spécifiques qui, au niveau national, relèvent de la politique de l'emploi.*

Dans les pays notamment où l'on constate un ralentissement du rythme d'expansion, il importe de poursuivre et d'intensifier l'application des mesures destinées à accroître la *mobilité professionnelle et géographique* des chômeurs et à favoriser leur *réemploi productif.*

Parmi les aides prévues à ces fins, il faut mentionner notamment : le développement des informations et des conseils professionnels, les indemnités de transfert de résidence pour les chômeurs et leur famille, les allocations de compensation de pertes de salaires, l'accès aux cours de réadaptation, de formation accélérée et l'octroi des indemnités correspondantes.

En raison de leur urgence, l'application de ces mesures devrait être accélérée, grâce notamment à des procédures simplifiées.

En outre, il apparaît indispensable, afin de compléter ces mesures de caractère conjoncturel, d'élargir l'application de mesures à plus longue échéance, plus particulièrement en ce qui concerne : d'une part, les *adaptations structurelles* des professions et des entreprises, les implantations, les reconversions, les extensions ou suppressions d'activité, et, d'autre part, le développement de la *formation professionnelle*, afin de combler les déficits constants en main-d'œuvre qualifiée.

4. Le Conseil a décidé le 22 décembre 1966 d'octroyer à la République italienne un *concours communautaire* d'un montant maximum de 4.200.000 unités de compte afin de lui permettre d'accorder certaines aides aux *travailleurs des mines de soufre* touchés par les licenciements ainsi qu'un certain nombre de bourses aux enfants de ces travailleurs. La Commission a été chargée par le Conseil d'établir, en accord avec le Gouvernement italien, les modalités d'octroi de ces aides et de ces bourses.

5. Enfin, en matière de *formation professionnelle*, il y a lieu d'indiquer brièvement le développement des travaux au niveau communautaire.

Le Comité consultatif pour la formation professionnelle a émis un avis favorable sur la liste communautaire des connaissances et aptitudes requises pour l'exercice de la profession de tourneur. Deux nouvelles listes étant achevées pour les professions de fraiseur et de rectifieur, la Commission poursuit l'élaboration de « profils » pour quatre autres professions de la métallurgie (ajusteur-outilleur, mécanicien d'entretien, ajusteur-monteur, dessinateur technique); elle envisage d'étendre cette action, dans un proche avenir, à des professions du bâtiment et des transports.

La profession de chef d'exploitation agricole a fait l'objet d'un premier examen portant sur l'évolution probable de cette profession dans les quinze années à venir, examen auquel ont participé le Comité permanent des structures agricoles et le Comité consultatif pour les problèmes sociaux des exploitants agricoles.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi l'établissement de l'inventaire des méthodes pédagogiques et des moyens didactiques utilisés pour la formation professionnelle. En outre, et dans le but d'observer les expériences faites et de discuter en commun les résultats obtenus sur le plan pédagogique et didactique en ce qui concerne la formation des formateurs dans l'industrie et le commerce, un programme destiné à permettre l'observation directe des réalisations dans les Etats membres et à favoriser entre ces derniers les échanges d'expériences, a été arrêté à l'intention du groupe de travail compétent du Comité consultatif pour la formation professionnelle.

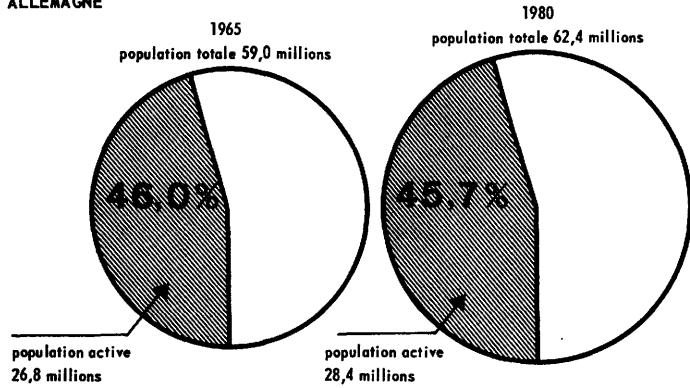
Enfin, compte tenu des dispositions relatives à la formation professionnelle des jeunes contenues dans le chapitre IV du programme de politique économique à moyen terme adopté par le Conseil, la Commission a estimé souhaitable d'entreprendre une étude portant sur les programmes de formation professionnelle et les moyens de favoriser l'acquisition de connaissances suffisamment polyvalentes. La première phase de cette étude actuellement en cours comporte l'établissement d'un bilan de la recherche de cette polyvalence (aspects théoriques et applications pratiques).

GRAPHIQUES ET TABLEAUX

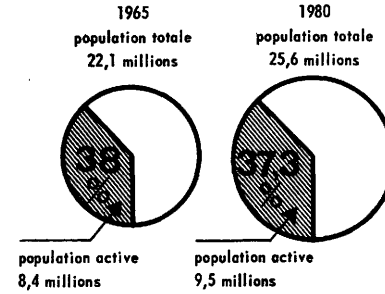
GRAPHIQUE n° 1

Situation et perspectives de la population active par rapport à la population totale (1966-1980)

ALLEMAGNE



BENELUX

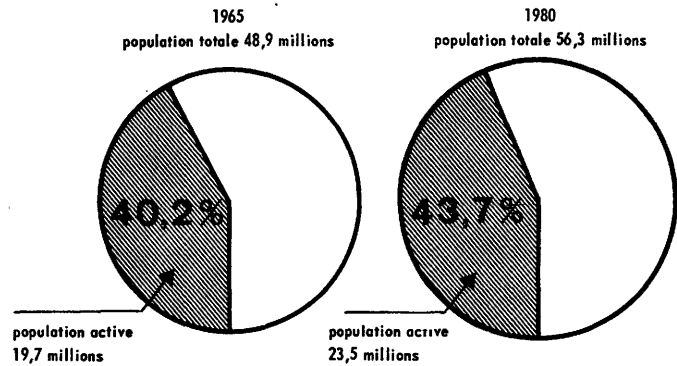


BENELUX

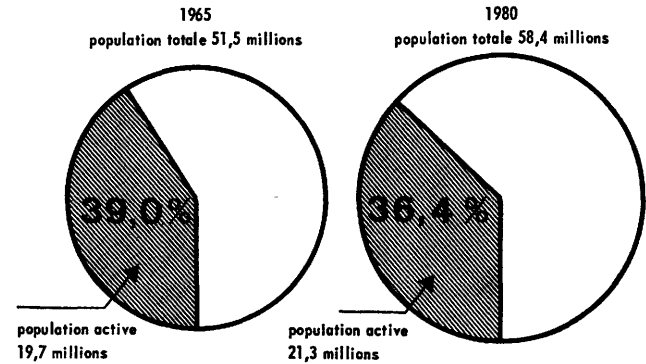
Population active en %

Pays	1966	1980
Belgique	39,4	40
Luxembourg	42	41,8
Pays-Bas	36,8	35,4

FRANCE



ITALIE

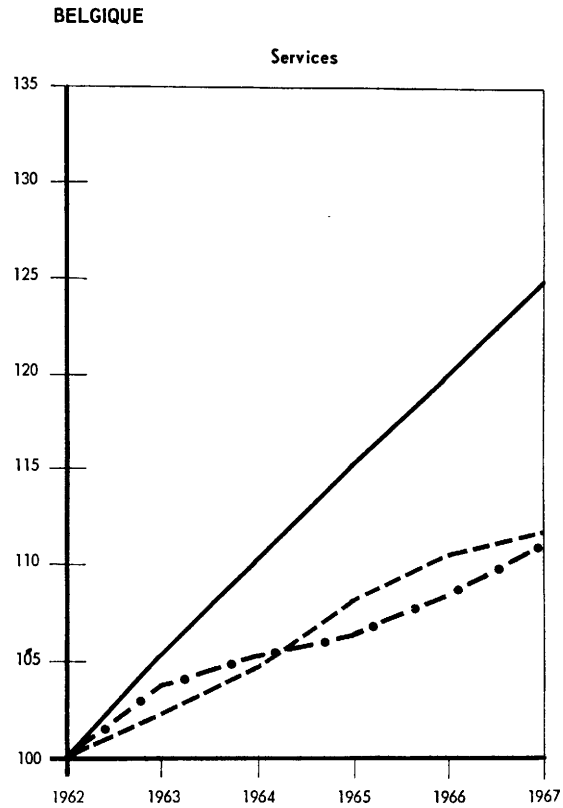
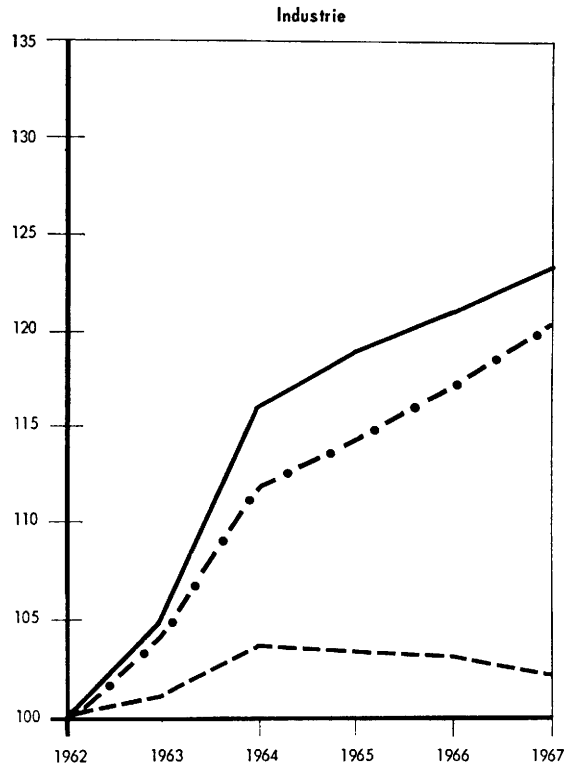


Source : Statistiques de base de la Communauté, OSCE (1966)

GRAPHIQUE n° 2

Evolution de la production, de l'emploi salarié et de la production par salarié

(indice 1962 = 100)

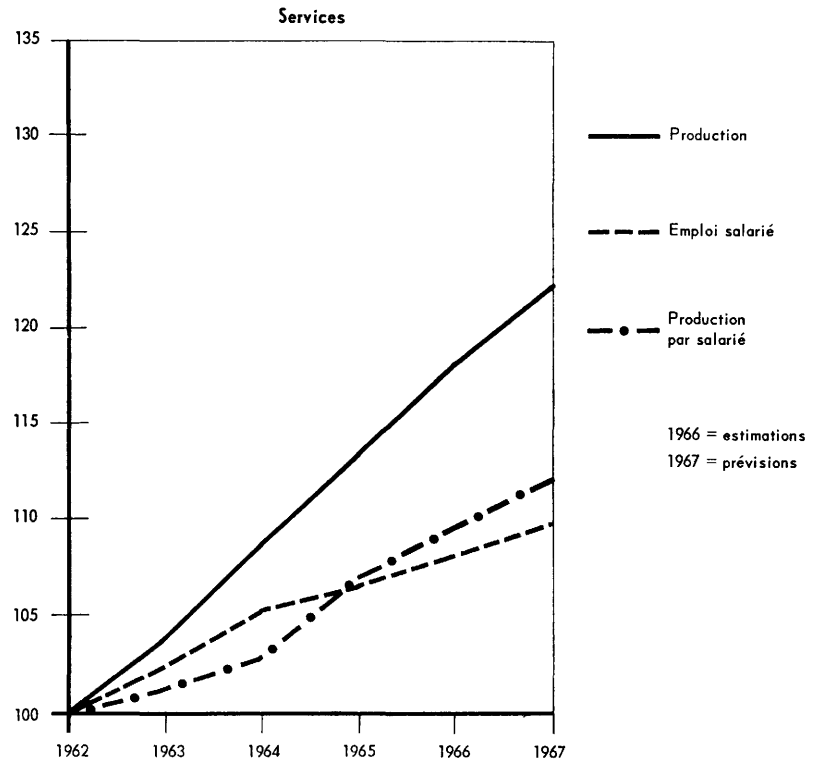
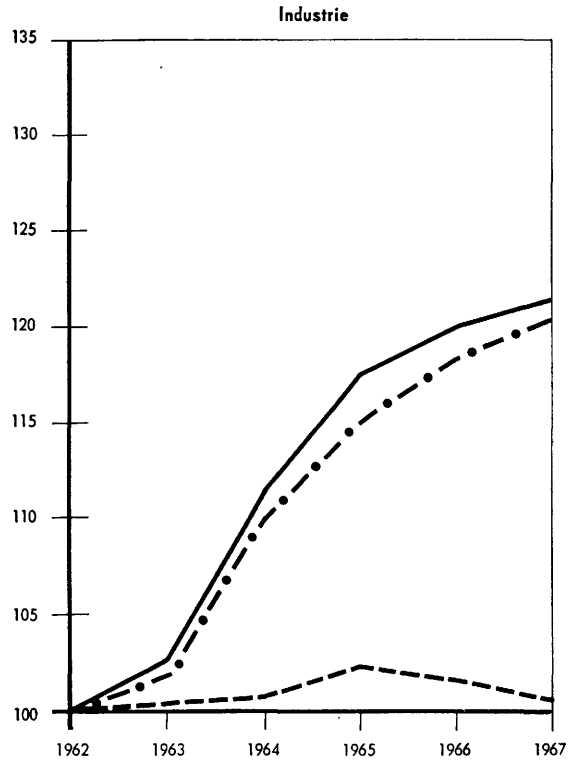


GRAPHIQUE n° 2 (suite)

Evolution de la production, de l'emploi salarié et de la production par salarié

(indice 1962 = 100)

ALLEMAGNE



— Production
- - - Emploi salarié
- • - Production par salarié

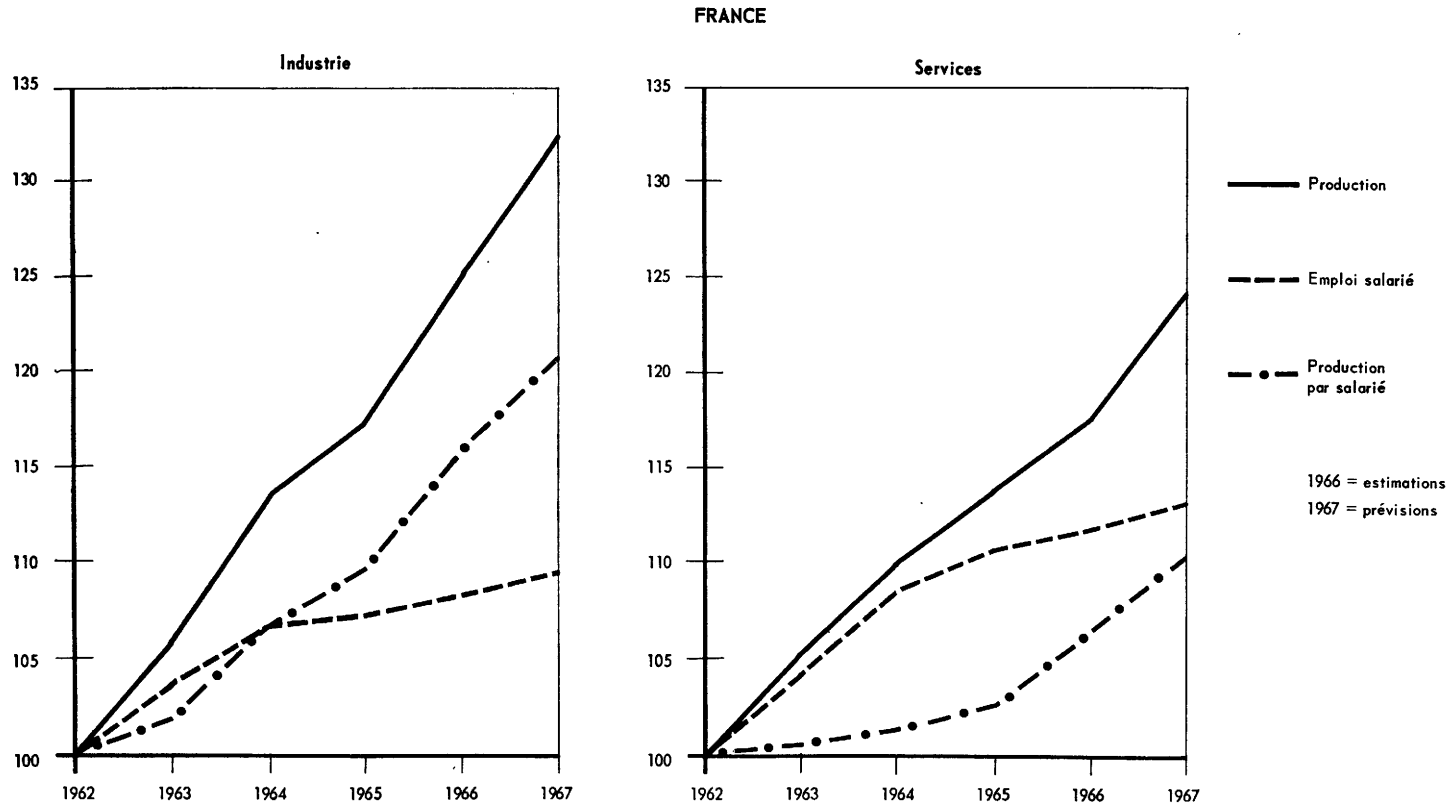
1966 = estimations
1967 = prévisions



GRAPHIQUE n° 2 (suite)

Evolution de la production, de l'emploi salarié et de la production par salarié

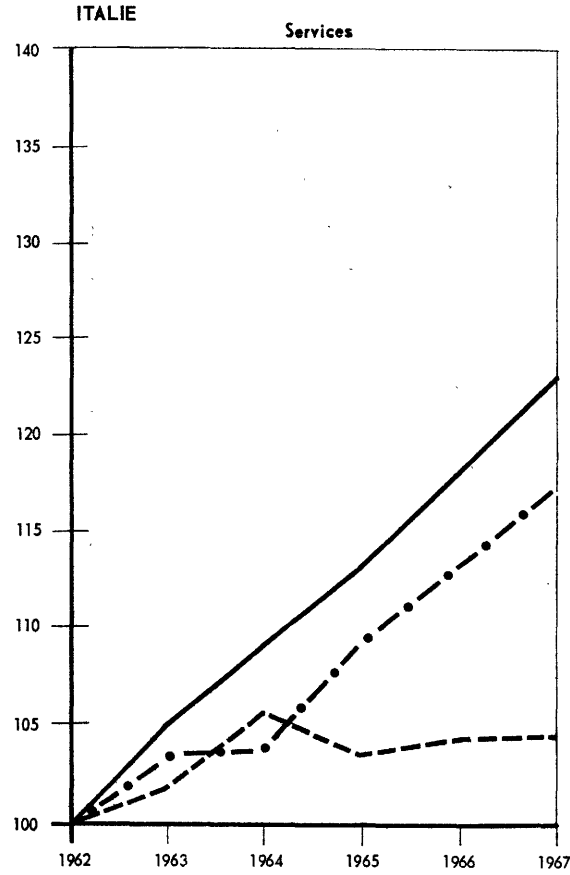
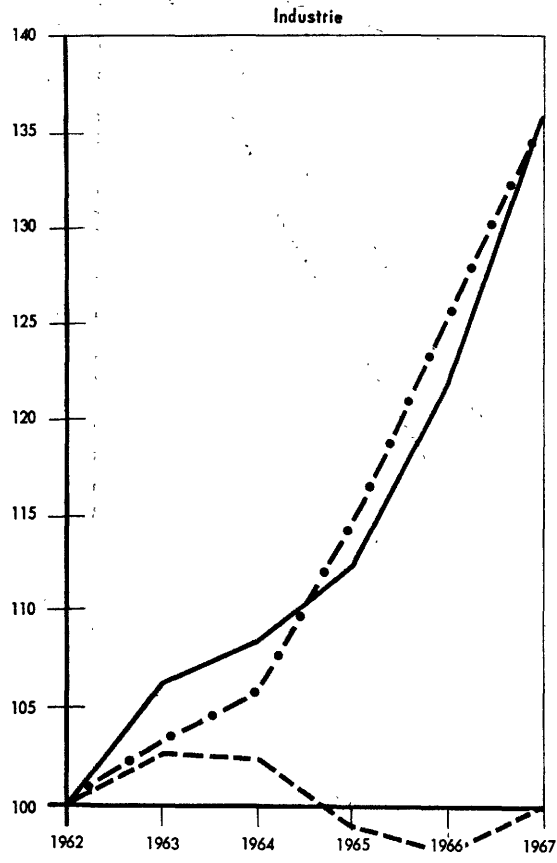
(indice 1962 = 100)



GRAPHIQUE n° 3

Evolution de la production, de l'emploi salarié et de la production par salarié

(indice 1962 = 100)



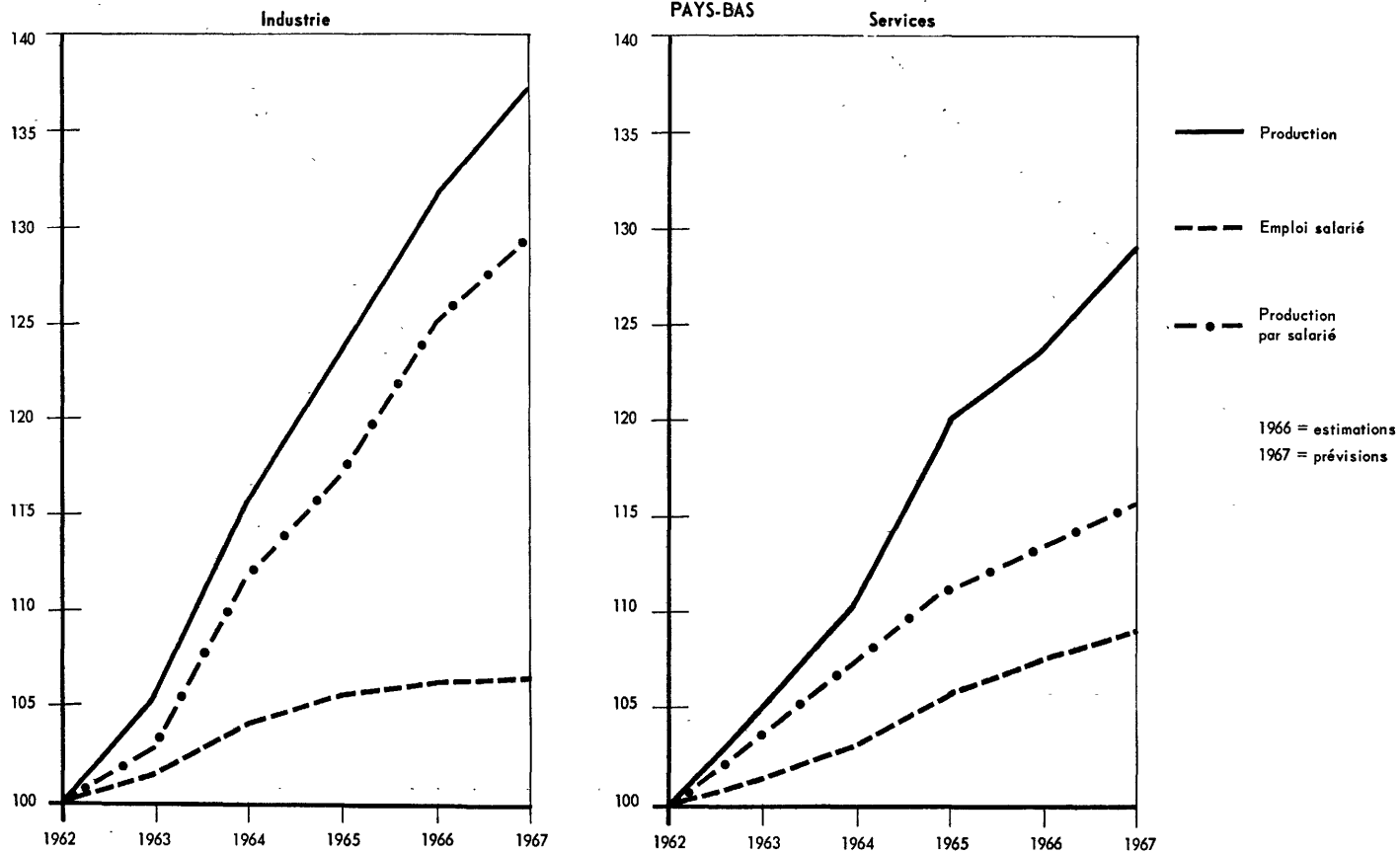
- Production
- - - Emploi salarié
- • - Production par salarié

1966 = estimations
1967 = prévisions

GRAPHIQUE n° 3 (suite)

Evolution de la production, de l'emploi salarié et de la production par salarié

(indice 1962 = 100)



GRAPHIQUE n° 4

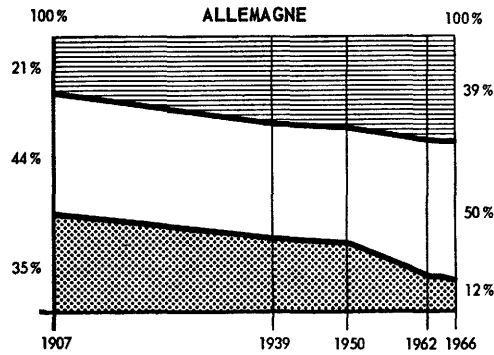
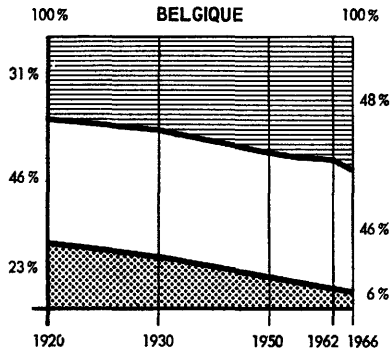
L'évolution de l'emploi dans la Communauté

(en milliers)

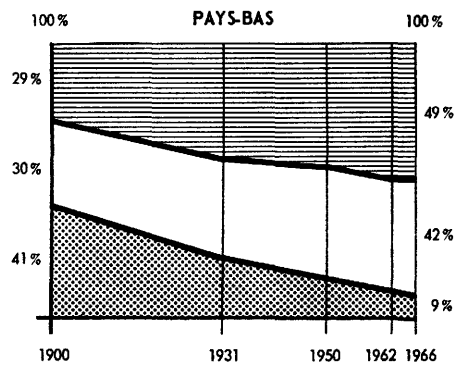
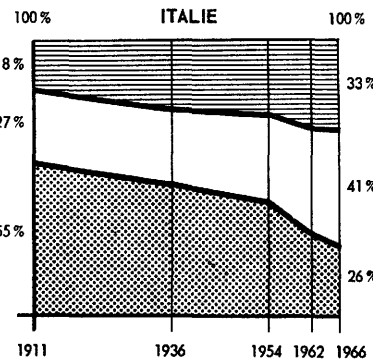
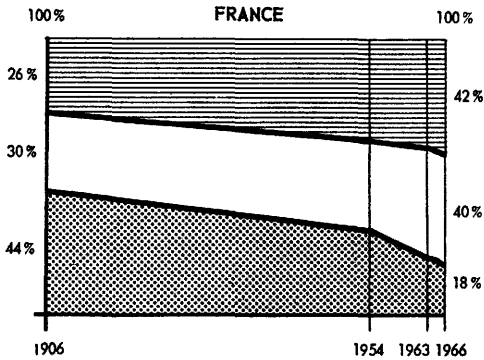
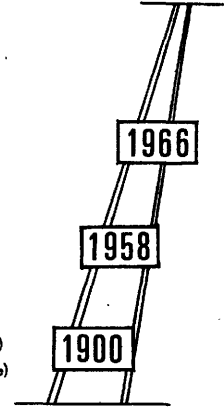
	BELGIQUE	ALLEMAGNE	FRANCE	ITALIE	LUXEMBOURG	PAYS-BAS	
MAIN-D'ŒUVRE CIVILE	1958 →	3 512	25 100	18 577	19 828	137	4 185
	1965 →	3 642	26 846	19 688	19 732	139	4 630
	Evolution en % →	+ 4	+ 7	+ 6	- 0,5	+ 1,5	+ 11
EMPLOI TOTAL	1958 →	3 392	24 415	18 394	18 506	137	4 087
	1965 →	3 580	26 699	19 419	19 011	139	4 595
	Evolution en % →	+ 6	+ 9	+ 5,5	+ 3	+ 1,5	+ 12
EMPLOI SALARIE	1958 →	2 576	18 400	12 582	10 774	93	3 174
	1965 →	2 852	21 387	14 346	12 111	102	3 720
	Evolution en % →	+ 11	+ 16	+ 14	+ 12	+ 10	+ 17

GRAPHIQUE n° 5

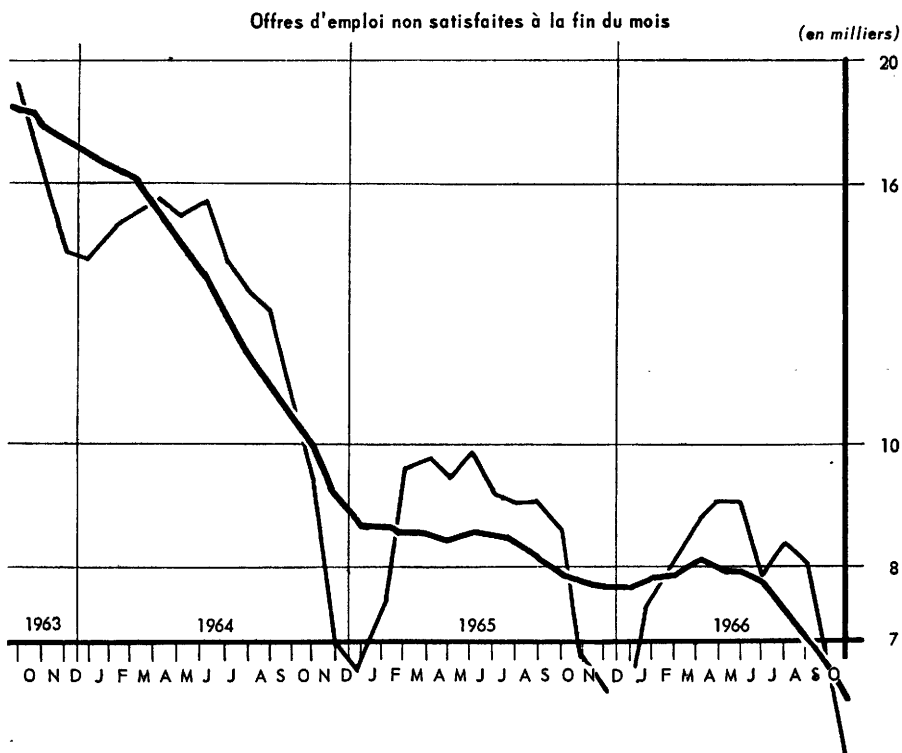
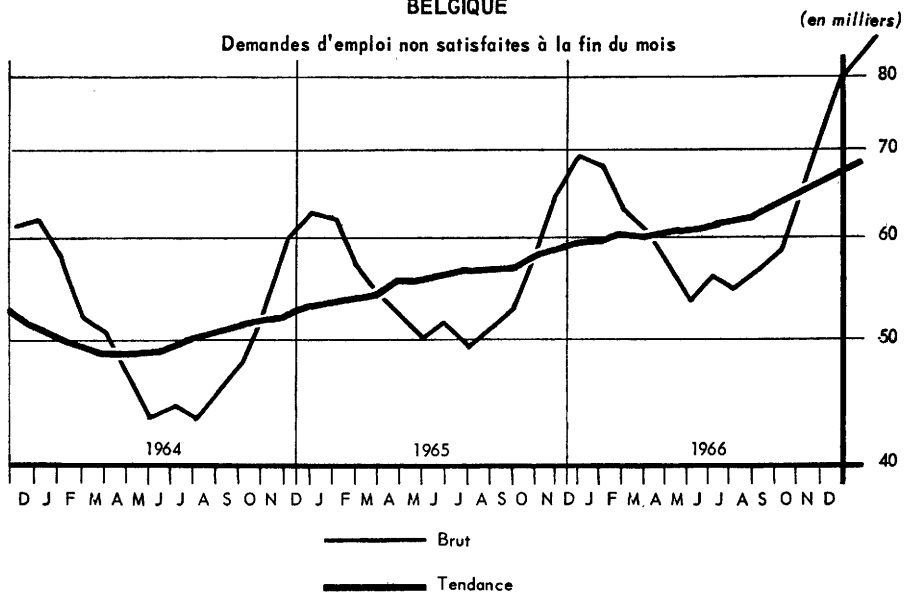
Evolution de l'emploi total par secteurs



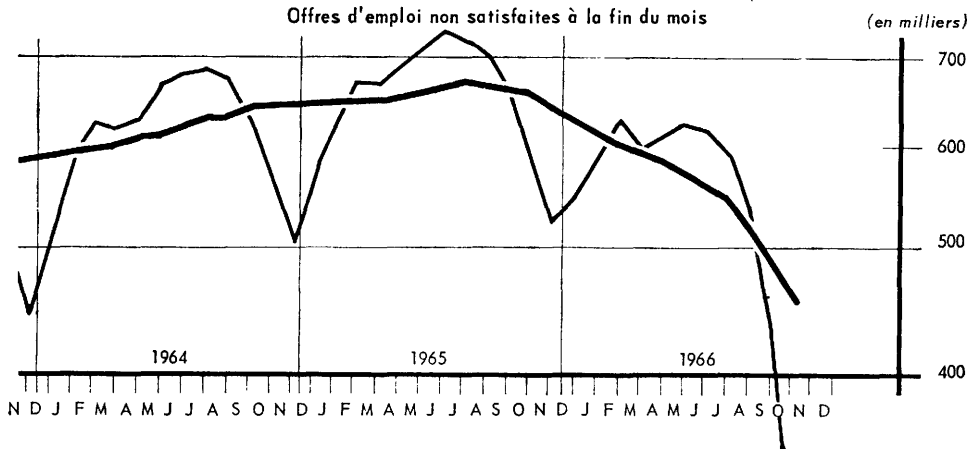
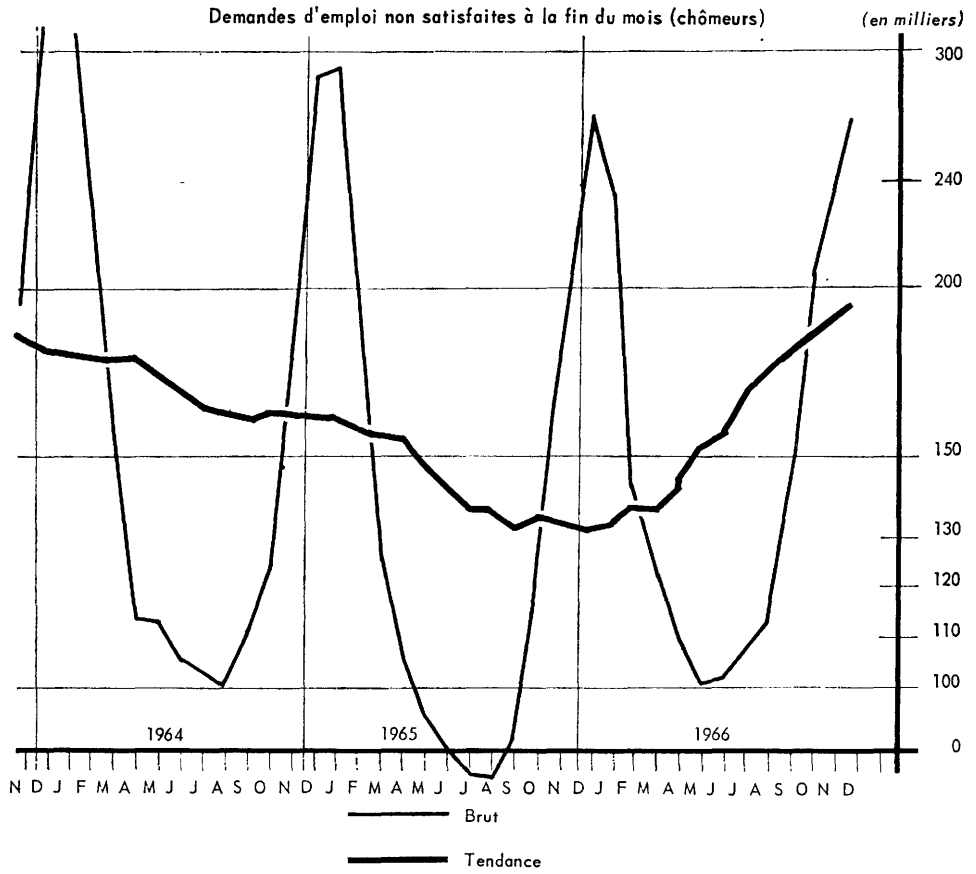
(secteur primaire = agriculture)
 (secteur secondaire = industrie)
 (secteur tertiaire = services)



GRAPHIQUE n° 6
Evolution du marché de l'emploi
BELGIQUE



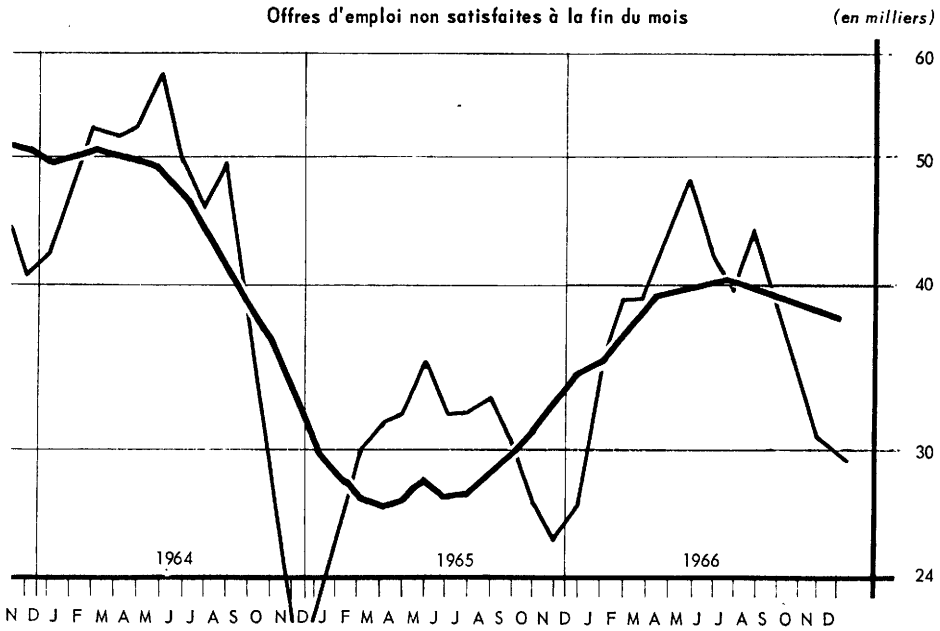
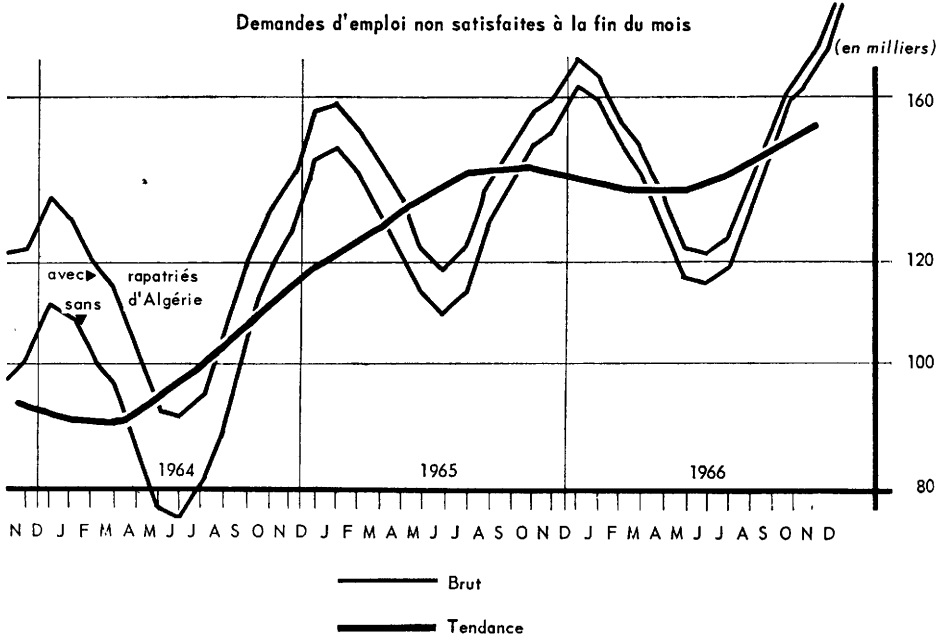
GRAPHIQUE n° 7
 Evolution du marché de l'emploi
 ALLEMAGNE



GRAPHIQUE n° 8

Evolution du marché de l'emploi

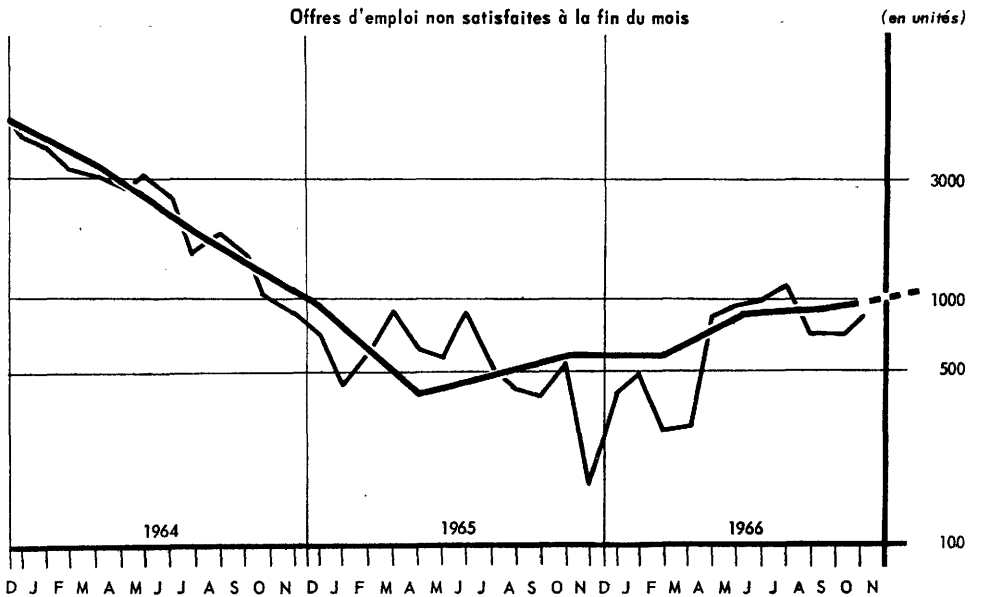
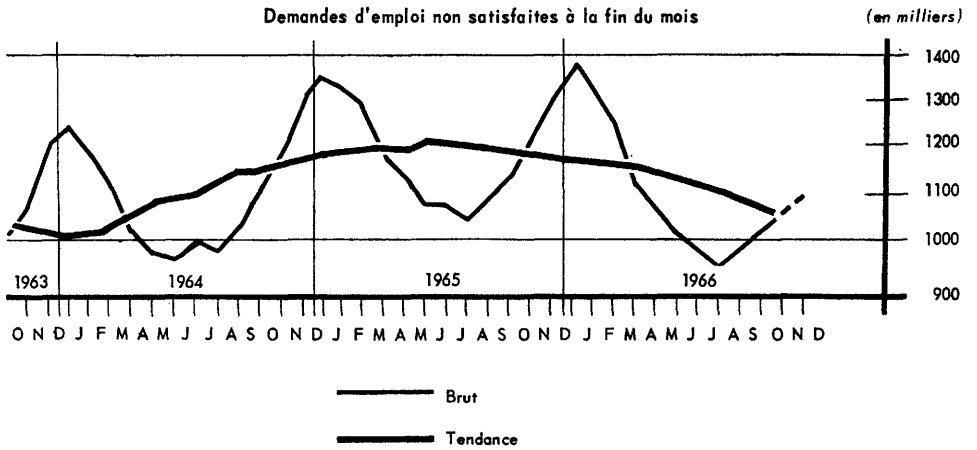
FRANCE



GRAPHIQUE n° 9

Evolution du marché de l'emploi

ITALIE

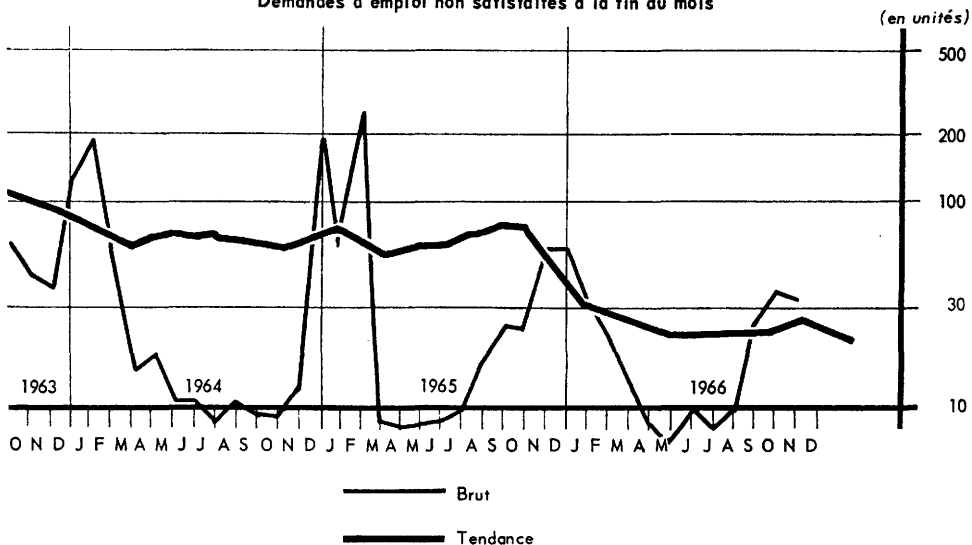


GRAPHIQUE n° 10

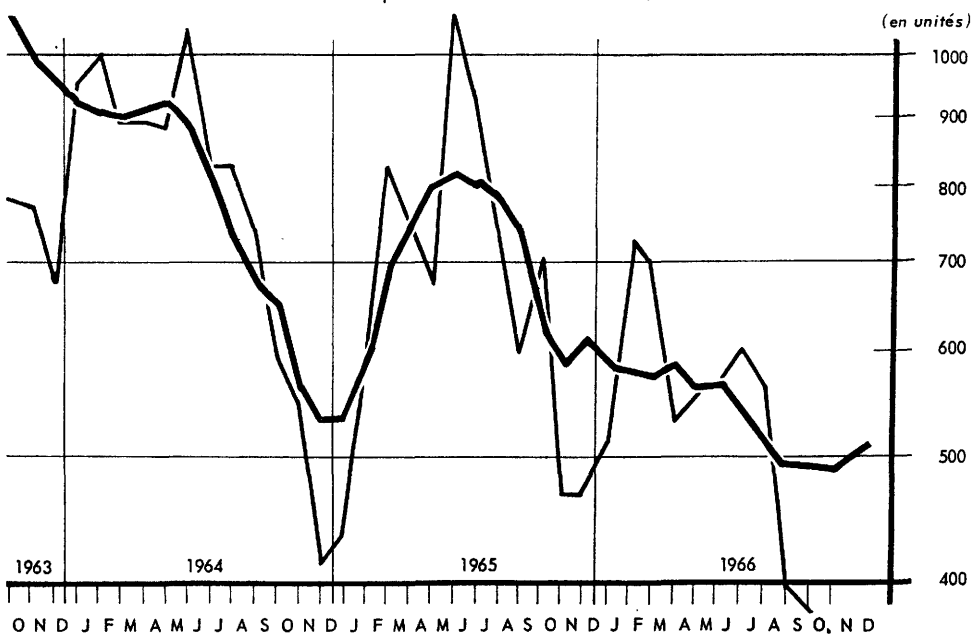
Evolution du marché de l'emploi

LUXEMBOURG

Demandes d'emploi non satisfaites à la fin du mois

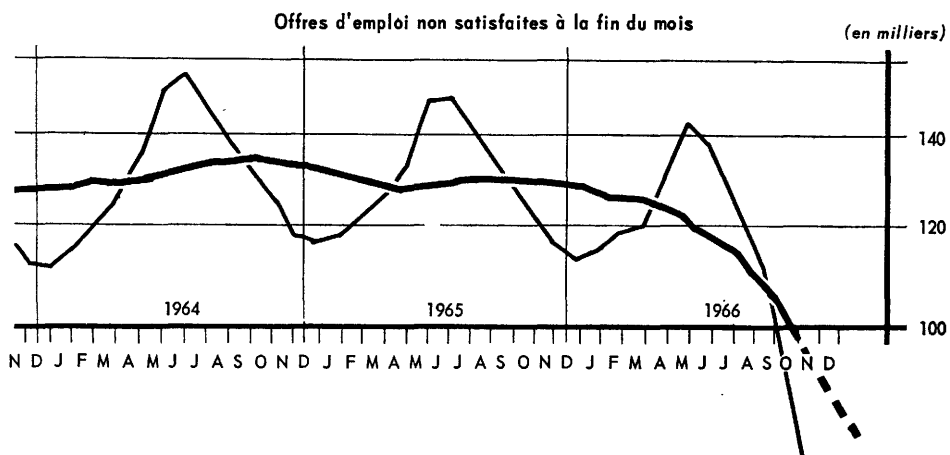
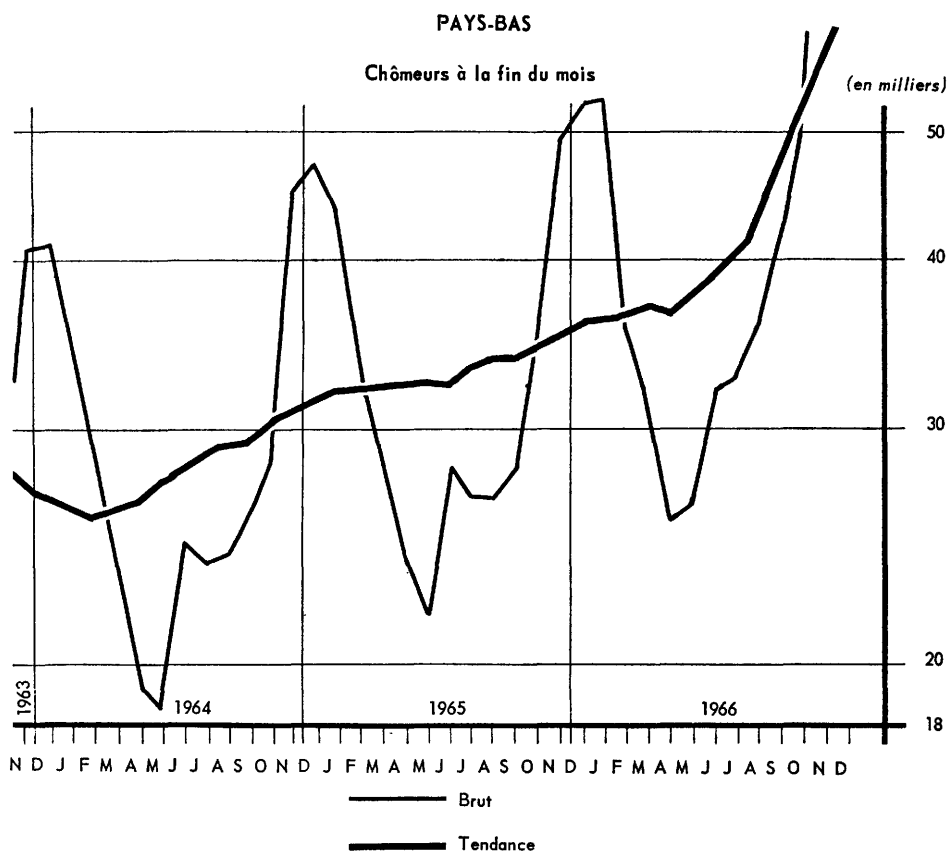


Offres d'emploi non satisfaites à la fin du mois



GRAPHIQUE n° 11

Evolution du marché de l'emploi



*Déficits de main-d'œuvre évalués au 1^{er} novembre 1966 par profession et par région
(estimations approximatives pour 1967)*

BELGIQUE

Branches d'activité	Total	Profession	Région
Agriculture	17 RTM ⁽¹⁾ : néant	travailleurs permanents	Brabant (Hainaut)
Construction	965 RTM : 3 à 4.000	maçons	Anvers, Brabant, Flandre-occidentale, Flandre-orientale
		plafonneurs	Anvers, Brabant, Namur
		peintres	Anvers, Brabant, Flandre-occidentale, Flandre-orientale
		terrassiers	Brabant, Flandre- occidentale, Flandre- orientale, Namur
Bois	499 RTM : voir construction	charpentiers-coffreurs	Anvers, Brabant, Flandre-occidentale, Flandre-orientale, Limbourg, Namur
		menuisiers	Anvers, Brabant, Flandre-occidentale, Flandre-orientale
		ébénistes	Brabant, Flandre- occidentale, Flandre-orientale
Métallurgie	1.175 RTM : 2.500 à 3.000	tuyauteurs ouvriers au banc	Anvers, Brabant Anvers, Brabant, Limbourg
		soudeurs	Anvers, Brabant, Flandre-occidentale, Flandre-orientale
		électriciens	Anvers, Brabant, Flandre-occidentale, Flandre-orientale
		plombiers, zingueurs	Anvers, Brabant, Flandre-occidentale
Textile	474	fileurs, fileuses, tisseurs bobineuses, rentrayeuses, bobineuses	} Flandre-occidentale, et Flandre-orientale

⁽¹⁾ Recrutement de travailleurs migrants.

BELGIQUE (suite)

Branches d'activité	Total	Profession	Région
Vêtement	RTM : néant	bobineurs ourdisseurs teinturiers	Flandre-occidentale
	753	tricoteuses	Flandre-orientale
		piqueuses	Anvers, Brabant, Flandre-occidentale, Flandre-orientale, Hainaut
		couseuses	Anvers, Brabant, Flandre-occidentale
		repasseuses	Anvers, Flandre-orientale
Alimentation	RTM : néant	coupeuses	Flandre-orientale
	153	ouvrières pour les fabriques de conserves	Anvers, Flandre-occidentale
		boulangers pâtisseries	Anvers, Brabant,
Manœuvres	RTM : néant	bouchers	Flandre-occidentale, Flandre-orientale
	377	manœuvres pour travaux lourds	tout le pays
Transports	296	bateliers, navigation intérieure	Anvers, Flandre-orientale
	RTM : ± 1.000	conducteurs d'automobile	Anvers, Flandre-occidentale, Brabant, Hainaut
Services	1.470	personnel domestique féminin	tout le pays
	RTM : 2 à 3.000	employés bilingues	Anvers, Brabant, Flandre-orientale
Industrie minière	121 RTM : ± 2.000		

Nota - Prévision concernant le recrutement total de travailleurs migrants : 12.500 à 17.500.

OBSERVATIONS

Ces chiffres ne constituent qu'une estimation très approximative pour 1967. Bien que la réserve de travailleurs aptes ne soit plus aussi limitée, il est nécessaire de poursuivre la requalification et l'immigration de certains travailleurs migrants. Il y a lieu cependant de tenir compte des considérations et réserves suivantes :

- 1) les bureaux de placement ne sont pas au courant de toutes les demandes de main-d'œuvre;
- 2) les facteurs saisonniers et les conditions météorologiques peuvent influencer les prévisions;
- 3) l'importance du chômage frictionnel n'est pas exactement connue;
- 4) les mesures administratives internes et les mesures prises sur le plan international, peuvent influencer les prévisions;
- 5) le reclassement des travailleurs migrants devenus chômeurs en Belgique, ne se fait pas aux mêmes conditions que celui des travailleurs belges.

Excédents de main-d'œuvre au 1^{er} novembre 1966 par profession et par région
(estimations approximatives pour 1967)

BELGIQUE

Branches d'activité	Total	Profession	Région	Mesures envisagées	
Agriculture	<i>Hommes</i>	ouvriers agricoles à tout faire	Flandre-occidentale	Industrialisation accentuée des régions intéressées	
	aptes				218
	part. aptes				352
	aptitudes très réduites				207
					777
	<i>Femmes</i>				
	aptes				31
	part. aptes				22
	aptitudes très réduites				8
					61
Total :	838				
Construction	<i>Hommes</i>	manœuvres terrassiers peintres	tout le pays Flandre-occ. Liège, Brabant, Flandre-occ. Flandre-ori. Liège	formation professionnelle accélérée	
	aptes				1.709
	part. aptes				1.144
	aptitudes très réduites				731
					3.584
	<i>Femmes</i>				
	aptes				8
	part. aptes				7
	aptitudes très réduites				—
					15
Total :	3.599				

BELGIQUE (suite)

Branches d'activité	Total	Profession	Région	Mesures envisagées	
Bois	<i>Hommes</i>	menuisiers	Anvers, Flandre-occ.	formation professionnelle accélérée	
	aptes				452
	part. aptes				380
	aptitudes très réduites				294
					<u>1.126</u>
	<i>Femmes</i>				
aptes	36				
part. aptes	24				
aptitudes très réduites	5				
	<u>65</u>				
Total :	1.191				
Métallurgie	<i>Hommes</i>	servants de laminoirs, ouvriers spécialisés à la production	Hainaut	formation professionnelle accélérée	
	aptes				2.590
	part. aptes				1.202
	aptitudes très réduites				1.037
		<u>4.829</u>			
	<i>Femmes</i>	mécaniciens ouvriers au banc électriciens	Liège, Namur Anvers, Liège		
	aptes				422
	part. aptes				305
	aptitudes très réduites				108
		<u>835</u>			
Total :	5.664				
Textile	<i>Hommes</i>	manœuvres spécialisés	Flandre-occ., Flandre-ori., Hainaut, Flandre-ori.	Nouvelles techniques	
	aptes				287
	part. aptes				515
	aptitudes très réduites				218
		<u>1.020</u>			
	<i>Femmes</i>		Liège	passage au secteur vêtement (confection)	
	aptes				485
	part. aptes				616
	aptitudes très réduites				161
		<u>1.262</u>			
Total :	2.282				
Vêtement	<i>Hommes</i>	tailleurs et tailleuses (travail sur mesure)	Anvers, Brabant, Flandre-ori., Hainaut, Namur	Formation professionnelle accélérée; adaptation de l'enseignement technique aux nouvelles métho- des de production	
	aptes				248
	part. aptes				322
	aptitudes très réduites				200
					<u>770</u>

BELGIQUE (suite)

Branches d'activité	Total	Profession	Région	Mesures envisagées
Alimentation	<i>Femmes</i> aptes 1.335 part. aptes 625 aptitudes très réduites 165 <u>2.125</u>	ouvriers et ouvrières de la chaussure	Flandre-occi. et orientale	emploi temporaire dans d'autres industries
	Total : 2.895			
	<i>Hommes</i> aptes 276 part. aptes 196 aptitudes très réduites 100 <u>572</u>	personnel saisonnier	Anvers, Brabant, Flandre-occ.	
	<i>Femmes</i> aptes 231 part. aptes 134 aptitudes très réduites 26 <u>391</u>			
Manœuvres	Total : 963			
	<i>Hommes</i> aptes 2.589 part. aptes 7.183 aptitudes très réduites 7.753 <u>17.525</u>	manœuvres d'aptitudes physiques diminuées et travailleurs aptes seulement aux travaux légers	tout le pays	
	<i>Femmes</i> aptes 912 part. aptes 1.919 aptitudes très réduites 761 <u>3.592</u>			
	Total : 21.117			
Transports	<i>Hommes</i> aptes 1.035 part. aptes 782 aptitudes très réduites 487 <u>2.304</u>	magasiniers	Anvers, Brabant, Flandre-orientale, Liège, Flandre-occ., Hainaut	
	<i>Femmes</i> aptes 327 part. aptes 101 aptitudes très réduites 19 <u>447</u>	manutentionnaires	tout le pays	
	Total : 2.751			

BELGIQUE (suite)

Branches d'activité	Total	Profession	Région	Mesures envisagées	
Services	<i>Hommes</i>				
	aptes	2.348	employés	tout le pays	
	part. aptes	1.161	subalternes		
	aptitudes très réduites	559	vendeuses		
		<u>4.068</u>		Anvers, Flandre-orientale et occ., Liège	
<i>Femmes</i>				Formation professionnelle accélérée	
aptes	4.742	femmes d'ouvrage	Brabant, Flandre-occ., Hainaut, Liège, Namur		
part. aptes	1.673				
aptitudes très réduites	421	personnel saisonnier	Flandre-occ.		
	<u>6.836</u>			passage des cadres inférieurs à des métiers techniques	
	Total :	10.904			
Industrie minière	<i>Hommes</i>				
	aptes	778	ouvriers de surface	Hainaut, Liège, Limbourg	
	part. aptes	619			
	aptitudes très réduites	192	ouvriers du fond médiocrement aptes	Hainaut, Liège, Limbourg	
		<u>1.589</u>			
	<i>Femmes</i>				Reconversion accentuée des bassins charbonniers
	aptes	34			
part. aptes	9				
aptitudes très réduites	1				
	<u>44</u>				
	Total :	1.633			

Excédents de main-d'œuvre au 1^{er} novembre 1966 par profession et par région

ITALIE

Branches d'activité	Total	Professions	Régions
Agriculture et forêts	190.000	travailleurs agricoles, cultivateurs, ouvriers forestiers	Emilie-Romagne, Pouilles, Sicile
Alimentation	35.000	ouvriers de conserveries, boulangers, manœuvres	Campanie, Sicile, Emilie-Romagne
Tabacs	47.000	gérants de bureau de tabacs	Basilicate, Pouilles, Ombrie
Textile	25.000	fileurs, tisserands, apprentis, manœuvres	Piémont, Lombardie, Vénétie, Campanie
Habillement	40.000	tailleurs, apprentis cordonniers	Lombardie, Vénétie Campanie, Sicile
Bois	34.000	menuisiers, charpentiers en bois, apprentis	Lombardie, Vénétie, Campanie, Sicile
Transformation des métaux	86.000	mécaniciens en général, apprentis mécaniciens, manœuvres	Piémont, Lombardie, Vénétie, Toscane, Campanie
Construction	200.000	maçons, finisseurs, apprentis	Lombardie, Vénétie, Latium, Campanie, Calabre, Sicile
Distribution et utilisation de l'énergie électrique	20.000	électro-techniciens, apprentis	Lombardie, Vénétie, Campanie
Transports	22.000	chauffeurs	Lombardie, Campanie, Sicile
Commerce	21.000	vendeurs, apprentis, manœuvres	Lombardie, Campanie, Sicile
Hôtels, restaurants	27.000	garçons, cuisiniers, apprentis, manœuvres	Vénétie, Emilie-Romagne, Campanie
« Dirigeants »	90.000	employés de conception et d'exécution	Lombardie, Campanie, Sicile

Déficits de main-d'œuvre au 1^{er} novembre 1966 par profession et par région

ITALIE (suite)

Branches d'activité	Total	Professions	Régions
Manœuvres	217.000	manœuvres non spécialisés	Piémont, Vénétie, Toscane, Campanie
Alimentation	30	ouvriers chargés de la cuisson du sucre, conducteurs d'installation de dessiccation et d'évaporation, ouvriers chargés du filtrage	Abruzzes
Habillement	50	confection, tricotage à main et à la machine, ourletteuses, coupeurs, apprentis tailleurs	Piémont Emilie-Romagne Calabre
Transformation des métaux	540	soudeurs électriques, chaudronniers en fer, ajusteurs mécaniciens, fraiseurs, tourneurs, aléseurs, rectificateurs, monteurs mécaniciens, coupeurs, outilleurs, charpentiers en fer	Piémont, Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne, Toscane, Latium, Abruzzes, Sicile, Sardaigne
Manœuvres	45	manœuvres	Emilie-Romagne

*Estimations relatives aux besoins additionnels et nouveaux embauchages
de travailleurs étrangers en 1967*

LUXEMBOURG

Branches d'activité	Besoins addition- nels		Embau- chages à prévoir		Professions intéressées	Régions intéressées
	M	F	M	F		
Agriculture sylviculture pêche et chasse	0	0	100	10	Ouvriers agric. non qualif. et spéc.	Centre et Nord
Industries extractives (carrières)	0	0	20	—	Carriers, rocteurs, tailleurs de pierre, ouv. spécial. de l'extraction	Centre et Sud
Industries manufac- turières en général (artisanat non compris)	50	50	200	100	Ajusteurs, tourneurs, tuyauteurs, ouvriers spécialisés. Ouvrières couturières ouvrières à la production	Ensemble du pays
Artisanat proprement dit (construction et services non compris)	50	0	200	0	Toutes les branches de l'artisanat et notamment les trav. des métaux	Ensemble du pays
Bâtiment et construction	0	0	1.500	0	Trav. qualif. du bâ- timent en général, maçons, bétonneurs, ferrailleurs, façadiers, charpentiers, plâ- triers, carreleurs, marbriers, peintures, conducteurs d'en- gins, terrassiers spé- cial., terrassiers semi- qualifiés, manœuvres	Ensemble du pays
Commerce, banques, assurances (1)						
Transports et communications	0	0	50	0	Chauffeurs de trans- ports, notamment routiers, chauffeurs Diesel	Centre et Sud

(1) Le volume des opérations dans la catégorie des employés, techniciens et vendeurs est si faible qu'il ne peut guère jouer sur le plan de la compensation internationale, d'autant plus que le problème des langues intervient plus particulièrement dans cette catégorie.

LUXEMBOURG (suite)

Branches d'activité	Besoins additionnels		Embauchage à prévoir		Professions intéressées	Régions intéressées
	M	F	M	F		
Industrie hôtelière	0	0	100	50 50 200	Ouvriers saisonniers ouv. dits permanents cuisiniers, chefs de rang et garçons, buffetières, femmes de chamb. lingères, personnel auxiliaire	Centre et Nord
Services domestiques et services en général	0	100	20	500	Coiffeurs, coiffeuses, blanchisseuses (nombre limité) bonnes à tout faire (déficit important)	Ensemble du pays
Artistes et musiciens ⁽¹⁾						
Total	100	150	2.240	860		

(1) L'activité dans la catégorie des artistes et musiciens étant caractérisée par une mobilité particulière (contrats d'engagement de 15 jours à 1 mois) une extrapolation ne serait pas fondée.

Remarques : L'établissement d'estimations prévisionnelles sur l'évolution de l'emploi au Luxembourg se heurte à des difficultés sérieuses déjà signalées antérieurement et qui se résument comme suit : les faibles dimensions du pays, la monostructure de son économie fortement tributaire des marchés mondiaux, l'instabilité et le pourcentage très élevé de la main-d'œuvre étrangère occupée. En ce qui concerne ce dernier point, il y a lieu de noter plus particulièrement que de nombreux travailleurs étrangers quittent le pays après y avoir travaillé pendant une ou plusieurs années, ce qui fait que les nouvelles entrées de travailleurs étrangers ne sont, en très grande partie, que la conséquence des départs imprévus d'autres travailleurs étrangers. Les projections ci-dessus, établies à titre purement indicatif, tiennent compte de ces effets, en faisant la distinction entre les besoins additionnels de main-d'œuvre et le volume des nouveaux embauchages de travailleurs étrangers à prévoir.

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

8210*/1/VI/1967/5

FB 60,- FF 6,- DM 4,80 Lit. 750 Fl. 4,30 £0.8.6. \$1.20